



GRAND CONSEIL
Commission des finances (COFIN)

NOVEMBRE 2017

**Rapport de majorité de la commission
chargée de contrôler le budget de l'Etat
de Vaud**

Année 2018

BUDGET 18

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE BUDGETS

- des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2018
- d'investissement pour l'année 2018

et

EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE LOI

- modifiant la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES)
- modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam)
- modifiant la loi du 29 novembre 1965 réglant le paiement des allocations familiales et encourageant d'autres mesures de prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture (Charte sociale agricole) (LCSA) et réponse à l'interpellation Ginette Duvoisin « Allocations familiales dans l'agriculture. Mettre fin à une inégalité. »
- modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
- modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD)
- modifiant la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom)
- modifiant la loi du 18 novembre 1935 sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI)
- modifiant la loi du 9 octobre 2012 sur le registre foncier (LRF)

et

EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRET

- fixant, pour l'exercice 2018, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)
- fixant, pour l'exercice 2018, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES
- fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH
- fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximal des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPRoMin
- fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS
- modifiant le décret du 24 septembre 2002 fixant les traitements de certains magistrats de l'ordre judiciaire (DT-OJ)
- modifiant le décret du 7 décembre 2016 sur le développement d'outils et de processus favorisant la continuité et la coordination des soins (DCCS)

et

RAPPORTS DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

- sur le postulat Pascale Manzini et consorts – Loi sur les impôts directs cantonaux – De l'opportunité de partager l'entier des quotients familiaux lors de la garde alternée des enfants (16_POS_167)
- sur le postulat Rebecca Ruiz et consorts au nom du groupe socialiste pour un traitement judiciaire rapide de la petite criminalité (12_POS_007)

et

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

- **sur l'interpellation Hadrien Buclin et consorts – Baisse de l'imposition sur le bénéfice des entreprise et imposition partielle des dividendes : un risque élevé pour le financement des assurances sociales !**

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau

Président et rapporteur général	M. Alexandre Berthoud
Vice-présidents	M. Stéphane Montangero M. Jean-Marc Sordet

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Territoire et environnement	M. Alberto Cherubini, rapporteur Mme Claire Richard
Formation, jeunesse et culture	M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur M. Maurice Mischler
Institutions et sécurité	M. Nicolas Glauser, rapporteur M. Serge Melly
Santé et action sociale	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. Gérard Mojon, rapporteur
Economie, innovation et sport	Mme Amélie Cherbuin M. Jean- Marc Sordet, rapporteur
Infrastructures et ressources humaines	M. Hadrien Buclin M. Georges Zünd, rapporteur
Finances et relations extérieures	M. Stéphane Montangero, rapporteur M. Pierre-André Pernoud
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Amendements au projet de budget de fonctionnement.....	7
1.1 Amendement du budget de fonctionnement.....	7
1.2 Amendements au budget 2018.....	7
2. Considérations générales liminaires.....	8
2.1 Travaux de la Commission des finances (COFIN).....	8
2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 24.....	8
2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2018.....	9
3. Le budget de fonctionnement.....	11
3.1 Les charges.....	11
3.2 Les revenus.....	12
3.2.1 Généralités.....	12
3.2.2 Rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF).....	12
3.3 L'excédent.....	15
4. Le budget d'investissement.....	16
5. Sujets particuliers.....	17
5.1 Analyse du budget par département.....	17
5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2018 de la Direction des systèmes d'information (DSI).....	17
5.3 Evolution de la dette.....	25
5.4 Effectif du personnel.....	26
6. Observation.....	27
7. Conclusions du rapport général.....	28
7.1 Remerciements.....	28
7.2 Projet de budget de fonctionnement.....	28
7.3 Considérations finales.....	28
7.4 Vote.....	30
8. Commentaires sur le projet de loi modifiant la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES).....	31
9. Commentaires sur le projet de loi modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).....	32
10. Commentaires sur le projet de loi modifiant la loi du 29 novembre 1965 réglant le paiement des allocations familiales et encourageant d'autres mesures de prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture (Charte sociale agricole) (LCSA) et réponse à l'interpellation Ginette Duvoisin « Allocations familiales dans l'agriculture. Mettre fin à une inégalité.....	33
11. Modification de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI).....	35
12. Modification de la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD).....	36
13. Modification de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom).....	37
14. Modification de la loi du 18 novembre 1935 sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI).....	38
15. Modification de la loi du 9 octobre 2012 sur le registre foncier (LRF).....	39
16. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV).....	40
17. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière- cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).....	41
18. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par	

des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES	42
19. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH	43
20. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPRoMin.....	44
21. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS	45
22. Commentaires sur le projet de décret modifiant le décret du 24 septembre 2002 fixant les traitements de certains magistrats de l'ordre judiciaire (DT-OJ)	46
23. Commentaires sur le projet de décret modifiant le décret du 7 décembre 2016 sur le développement d'outils et de processus favorisant la continuité et la coordination des soins (DCCS)	47
24. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pascale Manzini et consorts – Loi sur les impôts directs cantonaux – De l'opportunité de partager l'entier des quotients familiaux lors de la garde alternée des enfants (16_POS_167).....	48
25. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Rebecca Ruiz et consorts au nom du groupe socialiste pour un traitement judiciaire rapide de la petite criminalité (12_POS_007)	49
26. Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'interpellation Hadrien Buclin et consorts – Baisse de l'imposition sur le bénéfice des entreprises et imposition partielle des dividendes : un risque élevé pour le financement des assurances sociales !	50
27. Rapports des sous-commissions	51
27.1 Département du territoire et de l'environnement	51
27.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	57
27.3 Département des institutions et de la sécurité	67
27.4 Département de la santé et de l'action sociale	73
27.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport	86
27.6 Département des infrastructures et des ressources humaines	98
27.7 Département des finances et des relations extérieures.....	104
27.8 Ordre judiciaire vaudois	113
27.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	115

1. AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le 19 septembre 2017, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter l'excédent du projet de budget 2018 à 61'300 fr., tel qu'il a été remis à la Commission des finances.

Dans ce contexte, la COFIN peut reprendre à son compte des amendements (techniques) qui sont proposés par le Conseil d'Etat, sur la base de divers besoins de réajustements constatés. Elle peut également déposer ses propres amendements (spécifiques) lorsqu'une majorité de commissaires estime qu'une ligne budgétaire doit être revue à la hausse ou à la baisse.

Dans le cadre de ce projet de budget 2018 et contrairement aux années précédentes, le Conseil d'Etat n'a pas constaté le besoin de devoir procéder à des réajustements ; la COFIN pour sa part a analysé divers amendements spécifiques, mais n'en a retenu aucun au final.

1.1 Amendement du budget de fonctionnement

Néant.

1.2 Amendements au budget 2018

Budget de fonctionnement :

(en francs)		Budget 2018
Excédent du projet de budget 2018		61'300
Amendement technique	0	
Amendement spécifique	0	
Excédent actualisé		61'300

2. CONSIDERATIONS GENERALES LIMINAIRES

2.1 Travaux de la Commission des finances (COFIN)

Les sept sous-commissions ont effectué les travaux d'analyse du projet de budget concernant leur département respectif. Leurs remarques font l'objet des rapports regroupés au ch. 27 de ce document.

Ensuite, la COFIN a consacré l'équivalent de 2,5 journées à l'examen du projet de budget 2018. Elle a notamment siégé deux jours dans la commune de Nyon.

Au cours de ses travaux, la COFIN a entendu :

- M. Maurice Neyroud, président de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), accompagné de M. Etienne Räss, président de la sous-commission CTIS Infrastructures et métiers transverses, pour la présentation de leur rapport sur le «Budget informatique 2018 de l'Etat de Vaud» (voir ch. 5.2) ;
- Mme Marinette Kellenberger, cheffe de la Direction générale de la fiscalité, accompagnée de son adjoint M. Bernard Pouly, pour la présentation des estimations fiscales 2018 (voir ch. 3.2.2) ;

S'agissant du budget 2018 du Tribunal cantonal (TC), du Contrôle cantonal des finances (CCF) ainsi que de la Cour des comptes (CC), conformément à leurs bases légales respectives, tant la COFIN que ces instances n'ont pas jugé nécessaire la tenue d'un entretien sur ce thème. Les rapports des sous-commissions chargées de leur surveillance peuvent toutefois être consultés aux ch. 27.6 (DIRH / CCF), 27.7 (DFIRE / CC) et 27.8 (OJV / TC) de ce document.

2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 24

Pour la seconde fois, cet objet n'a pas été précédé d'une EMPD no 1 sur le budget dans la mesure où les projets de lois sur l'impôt pour la période 2016 – 2019 ont déjà été votés dans le cadre du paquet RIE III, en septembre 2015.

L'EMPB 24, remis en primeur aux membres de la COFIN, a été examiné lors du séminaire des 2 et 3 novembre 2017 qui s'est déroulé à Nyon, ainsi que lors des séances des 6 et 9 novembre 2017. Au cours de cette dernière séance, la COFIN a procédé à un dernier examen général du projet de budget 2018. Diverses propositions d'amendements et d'observations ont également été discutées, votées et refusées. Enfin, le vote final est intervenu sur le budget d'investissement puis sur celui de fonctionnement. Il faut rappeler que cet EMPB a été validé par le Conseil d'Etat en septembre 2017 et ne peut dès lors pas tenir compte des derniers événements économiques qui auraient touché le Canton depuis sa parution.

Comme d'habitude, la COFIN apprécie particulièrement la mention dans le document de divers indicateurs pertinents ainsi qu'une analyse détaillée de chaque département. Afin d'améliorer l'efficacité des travaux de la commission pour l'analyse des divers projets de lois, de décrets et autres rapports du Conseil d'Etat, la COFIN a innové en confiant à certaines sous-commissions la tâche de procéder à une pré-lecture des objets en lien avec leur domaine de compétence. Ce nouveau procédé a permis aux commissaires désignés d'orienter les autres députés sur les éléments saillants de chaque dossier. M. le Conseiller d'Etat Broulis et le SAGEFI ont par la suite pu compléter ces propos liminaires en amenant les précisions d'ordres technique et politique.

En outre, la Commission des finances a porté son attention sur les points suivants :

A. Le climat conjoncturel vaudois

Voir EMPB, ch. 2.4, page 10.

B. L'évolution des charges

Voir EMPB, ch. 3.1.2, pages 15 et 16

C. L'effectif du personnel

Voir EMPB, ch. 3.3, pages 19 et 20

Une discussion a notamment été lancée sur les transferts de postes entre départements. Le SAGEFI a pu fournir des explications concrètes sur ces diverses opérations dont la synthèse est le document ci-dessous :

Les effectifs 2017 de l'Unité du développement durable (UDD) font l'objet d'un commentaire explicatif en page 29 du présent rapport.

Service publié	Centre de profit	Service concerné	Rattachement avant DUPLO	Rattachement après DUPLO	Effectifs 2017 *
	1527	Unité Développement Durable (UDD)	SG DIRH	SG DTE	3.30
009		Service de la consommation et des affaires vétérinaires	DTE	DEIS	75.30
	1375	Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage	SESAF (DFJC)	SPAS (DSAS)	12.10
050		Chancellerie d'Etat	DSAS	DIRH	50.30
056		Contrôle cantonal des finances	DSAS	DIRH	19.50
	1555	Unité des opérations foncières	SG DIRH	SIPAL (DFIRE)	4.60

* Dans la colonne "Effectifs 2017" figurent les ETP du budget 2017 liés aux unités déplacées suite à l'opération DUPLO (sans les créations et transferts prévus au projet de budget 2018).

Dans la brochure de Projet de Budget 2018, les effectifs totaux 2017 inscrits sous chaque service publié (SP) tiennent compte de l'opération DUPLO à l'image des montants mentionnés dans la colonne "Budget 2017".

D. L'analyse des risques

Voir EMPB, ch. 3.4, page 20. La liste des éventuels risques dont l'effet net estimé sur l'excédent est supérieur à 2 mios a été remise à la COFIN dans un document séparé qui totalise pour cet exercice un montant de 301,2 mios. S'agissant des risques évalués avec toute la prudence requise, la COFIN a pu mesurer les effets éventuels liés à des décisions d'ordre juridique, des changements de l'environnement économique, des choix politiques à l'échelon supérieur et à caractère d'urgence, voire de négociations en cours, qui déploieraient leurs effets après l'acceptation du budget 2018 par le Grand Conseil.

2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2018

La COFIN n'a formellement retenu aucun thème d'étude pour l'analyse du projet de budget 2018. Toutefois, une attention particulière a été portée sur les boucllements de crédits d'investissements encore ouverts ainsi que l'utilisation de préfinancements. Divers commentaires à ce sujet sont, cas échéant, rédigés dans les rapports des sous-commissions concernées.

Parallèlement, la COFIN s'est également penchée sur la mise en place du système de contrôle interne (SCI) au sein des services. Cet outil de gestion a pour but d'identifier et d'évaluer les risques, d'améliorer l'efficacité et la qualité du travail à travers l'analyse et le contrôle des processus avec, à la clé, de potentielles économies. Sa mise en œuvre au sein des services fait l'objet d'un contrôle ponctuel du Contrôle cantonal des finances. Conformément au tableau synthétique ci-dessous (état au 13 novembre 2017), la COFIN constate que :

- douze services se sont déjà vus certifiés la validité de leur outil ;
- pour la grande majorité des services, l'exercice est en cours d'implémentation, avec une progression en trois étapes (I : démarrage – II : implémentation – III : certification);
- huit services sont en passe de débiter le processus.

La COFIN est satisfaite de la mise en place progressive de ce tableau de bord pertinent, adapté aux besoins et à la réalité de chaque service.

MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE 22 SUR LE SCI AU 13 NOVEMBRE 2017

DTE	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	SG DTE	10.10.2011				
	SAN	16.07.2010				
	SCAV		14.06.2016	14.06.2016	20.09.2016	09.05.2017
	DGE		09.11.2016	23.11.2016		
	SDT					

DFJC	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	SPJ	21.12.2015				
	SG DFJC		07.11.2016	11.11.2016	20.01.2017	
	SESAF		16.06.2016	01.11.2016	13.12.2016	
	DGES		03.10.2017	03.10.2017	08.12.2017	
	DGEO					
	DGEP		02.10.2017	02.10.2017		
	SERAC					

DIS	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	SSCM	18.01.2017				
	PolCant	17.08.2017				
	SG DIS		10.01.2017	10.01.2017		
	SJL		09.05.2016	09.05.2016	22.06.2016	
	SCL		13.07.2017	04.09.2017		
	SPEN		14.03.2018			

DSAS	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	SG DSAS		mai.14	juin.14	sept.14	
	SPAS		nov.14	20.04.2015	11.11.2015	
	SASH		20.08.2015	28.09.2015	11.04.2016	
	SSP		13.10.2016	13.10.2016	15.12.2016	15.09.2017

DEIS	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	SG DEIS		18.04.2016	12.05.2016	23.06.2016	14.10.2016
	SPECO		18.04.2016	13.06.2016	05.07.2016	21.09.2016
	SDE		16.11.2016	05.12.2016	01.03.2017	
	SEPS		22.03.2017	22.08.2017		
	SPOP		26.04.2017	09.05.2017	20.06.2017	
	SAVI					

DIRH	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	SG DIRH	04.03.2016				
	SPEV	18.07.2011				
	DSI		01.11.2016	22.11.2016	02.05.2017	
	DGMR					

DFIRE	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	SG DFIRE	26.08.2010				
	SAGEFI	11.06.2009				
	DGF	8.2017				
	SIPAL		21.11.2017			

OJV	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	SG OJV	17.09.2010				

CCF	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	CCF	10.01.2011				

MP	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	MP					

GC	Service	Certification NAS 890	Séance d'introduction	Etape I	Etape II	Etape III
	SG GC					

Certifiés

En cours

A débiter

3. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Projet de budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'298'030'400	9'528'576'300	230'545'900	2.48%
Revenus	9'298'092'400	9'528'637'600	230'545'200	2.48%
Excédent	62'000	61'300	-700	-1.13%

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016 (*)	Projet de budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'600'778'677	9'528'576'300	-72'202'377	-0.75%
Revenus	9'825'034'654	9'528'637'600	-296'397'054	-3.02%
Excédent	224'255'978	61'300	-224'194'678	-99.97%

(*) Données avant charges / revenus extraordinaires et non retraitées des écritures de boucllement ni des ajustements de périmètre

3.1 Les charges

Le total brut des charges du budget de fonctionnement arrêté par le Conseil d'Etat se monte à 9,529 mrds. L'augmentation des dépenses de fonctionnement devrait atteindre 231 mios en 2018, soit une croissance de + 2,48%, supérieure à celle attendue au budget 2017 (+1,9%) et comparable à celle de 2016 (+ 2,47%).

Cette évolution comprend également le financement de demandes sectorielles dans divers domaines, notamment :

- social (+ 134 mios ou + 5,9% par rapport à 2017)
- santé (+ 24 mios ou + 1,9%)
- enseignement, formation et culture (+ 63 mios ou + 2,2%)
- économie, innovation et sport (+ 22 mios ou + 3,3%)
- institutions et sécurité (+ 19 mios ou + 3,4%)
- infrastructures et ressources humaines (+ 18 mios ou + 3,1%)

D'autres diminutions de charges, par rapport au budget 2017, permettent d'atténuer les augmentations dans les missions de base de l'Etat : charges RPT (- 19 mios), réduction des pertes sur créances effectives (- 10 mios), diminution des charges d'amortissement (- 9 mios) et part des revenus sur les gains immobiliers destinés aux communes (- 6 mios).

3.2 Les revenus

3.2.1 Généralités

Les revenus prévus atteignent un total de 9,529 mrds avec une prévision budgétaire quasi identique à celle des charges (+ 2,48%). Cette croissance en chiffres absolus couvre ainsi celle des charges. A noter que pour la première fois, la répartition du bénéfice de la BNS (+ 62 mios) a été intégrée dans les recettes budgétaires.

Comme à son habitude, l'attention de la COFIN s'est portée plus particulièrement sur la méthode d'évaluation retenue à la DGF. Elle a suivi avec intérêt, le 6 novembre 2017, la présentation de Mme M. Kellenberger, dont le rapport est résumé ci-après. Ce document complète les éléments développés par le Conseil d'Etat au chapitre 4.7.3, pages 45 et 46 de l'EMPB ou encore les conclusions du rapport général (voir ch. 7.3 de ce document).

3.2.2 Rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF)

4000 Impôt sur le revenu PP (personnes physiques)

Projet de budget 2018	3'503'000'000
Estimations 2017	3'509'600'000
Budget 2017	3'438'500'000
Comptes 2016	3'477'204'350

Le projet de budget 2018 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- 75% des bases des acomptes 2016 : 2'393,2 mios
- 15% des bases de taxation 2015 : 299,8 mios
- 10% des bases d'acomptes 2017 : 313,5 mios
- majoration des acomptes 2018 (1.0%) et effets démographiques : 60 mios
- acomptes complémentaires : 100 mios
- progression des taxations / acomptes 2017 et antérieurs : 255,3 mios

4001 Impôt sur la fortune PP

Projet de budget 2018	575'000'000
Estimations 2017	648'800'000
Budget 2017	560'000'000
Comptes 2016	641'055'808

Le projet de budget 2018 est basé sur les estimations suivantes :

- 75% des bases des acomptes 2016 : 442,0 mios
- 15% des bases de taxation 2015 : 37,5 mios
- 10% des bases des acomptes 2017 : 56,3 mios
- majoration des acomptes 2018 et effets démographiques : 11 mios
- acomptes complémentaires : 30 mios
- progression des taxations / acomptes 2017 et antérieurs : 12 mios
- risques marchés financiers : - 18,8 mios

4002 Impôt à la source PP

Projet de budget 2018	269'000'000
Estimations 2017	269'200'000
Budget 2017	264'000'000
Comptes 2016	271'021'485

Le projet de budget 2018 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- *Impôt source* : 169 mios
- *Frontaliers* : selon revendication 2016 sur 2017 (100 mios)

4009 Autres impôts directs PP

Projet de budget 2018	125'000'000
Estimations 2017	147'800'000
Budget 2017	131'500'000
Comptes 2016	124'675'669

Le projet de budget 2018 est basé sur les estimations suivantes :

- *Impôt spécial étrangers* : facturation des acomptes 2017 au 31.03.2017 (95,7mios) + progression taxation / acomptes (10,9 mios) + modifications législatives (RIE III : 3,4 mios)
- *Impôt récupéré après défalcons* : estimation 15 mios.

4010 Impôt sur les bénéfics PM (personnes morales)

Projet de budget 2018	581'600'000
Estimations 2017	619'400'000
Budget 2017	581'600'000
Comptes 2016	663'211'632

Le projet de budget 2018 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- base acomptes 2017+ dossiers spéciaux : 477,6 mios
- estimation acomptes finaux 2018 : 20 mios
- acomptes 2019 : 62,4 mios
- progression entre taxation et acomptes 2017 et antérieure : 17,6 mios

4011 Impôt sur le capital PM

Projet de budget 2018	90'000'000
Estimations 2017	94'300'000
Budget 2017	90'000'000
Comptes 2016	107'570'358

Le projet de budget 2018 est basé sur diverses estimations d'acomptes.

4019 Autres impôts directs PM

Projet de budget 2018	30'000'000
Estimations 2017	25'000'000
Budget 2017	25'000'000
Comptes 2016	31'437'075

Le projet de budget 2018 est basé sur les estimations des impôts complémentaires sur les immeubles (30 mios).

4022 Impôt sur les gains en capital

Projet de budget 2018	185'000'000
Estimations 2017	211'000'000
Budget 2017	190'000'000
Comptes 2016	196'250'525

Le projet de budget 2018 est basé sur les estimations de gains immobiliers sur PP (120 mios) sur PM (5 mios) et autres prestations en capital PP (60 mios).

4023 Droits de mutation

Projet de budget 2018	150'000'000
Estimations 2017	160'000'000
Budget 2017	150'000'000
Comptes 2016	158'521'984

Le projet de budget 2018 est basé sur les estimations des droits de mutation sur PP (110 mios) et sur PM (40 mios).

4024 Impôt sur les successions et donations

Projet de budget 2018	80'000'000
Estimations 2017	85'000'000
Budget 2017	80'000'000
Comptes 2016	119'240'970

Le projet de budget 2018 est basé sur les estimations des impôts sur les successions ordinaires (65 mios) et exceptionnelles (5 mios) ainsi que des donations (10 mios).

4270 Amendes

Projet de budget 2018	13'500'000
Estimations 2017	13'500'000
Budget 2017	13'500'000
Comptes 2016	13'797'957

Le projet de budget 2018 est basé sur l'estimation des amendes d'ordre.

4401 Intérêts des créances et comptes courants

Projet de budget 2018	40'000'000
Estimations 2017	38'000'000
Budget 2017	38'000'000
Comptes 2016	42'929'395

Le projet de budget 2018 est basé sur l'estimation des intérêts de retard sur les impôts.

4600 Part aux revenus de la Confédération

Projet de budget 2018	400'000'000
Estimations 2017	496'300'000
Budget 2017	386'000'000
Comptes 2016	462'328'475

Le projet de budget 2018 est basé sur le budget 2017 y.c la péréquation intercommunale et les nouveaux contribuables.

3.3 L'excédent

Pour la douzième année consécutive, le projet de budget de fonctionnement est excédentaire. En effet, y compris les décisions prises par le Conseil d'Etat jusqu'au 19 septembre 2017, il débouche sur un excédent de 61'300 fr. Pour mémoire, l'excédent budgétisé pour 2017 était de 62'000 fr. alors que celui de 2016 atteignait 1,5 mio.

Ce résultat positif très réduit doit néanmoins être considéré avec la plus grande des prudenances. En effet, bon nombre de risques et incertitudes demeurent quant aux effets financiers pouvant découler de certaines décisions d'ordre juridique, économique, politiques ou liées à des négociations en cours. On pense, notamment, au revers conjoncturel lié à l'abandon du cours plancher Euro / CHF, au Brexit, à la mise en œuvre du Projet fiscal 17 et son impact sur le volet vaudois, aux conditions d'application de l'initiative de l'immigration de masse, etc.

Compte tenu des crédits supplémentaires, l'historique des bénéficiaires des budgets depuis 2007 se présente par conséquent de la manière suivante (en mios de francs) :

Budget	Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire	En % des charges	Crédits supplémentaires	Total avant boucllement	En % des charges	Résultat comptes de fonctionnement
2006	-59.4	-0.9%	13.3	-72.7	-1.1%	+267.2
2007	+10.8	0.2%	34.3	-23.5	-0.4%	+273.6
2008	+7.8	0.1%	16.0	-8.2	-0.1%	+370.3
2009	+6.3	0.1%	24.4	-18.1	-0.2%	+347.3
2010	+5.5	0.1%	12.6	-7.1	-0.1%	+301.6
2011	+2.4	0.0%	40.7	-38.3	-0.5%	+343.1
2012	+13.1	0,2%	50.2	-37.1	-0.5%	+6.4
2013	+1.8	0.0%	52.0	-50.2	-0.6%	+7.9
2014	+24.1	0.3%	47.5	-23.4	-0.3%	+0.8
2015	+26.2	0.3%	86.1	-59.9	-0.6%	+194.2
2016	+1.5	0.0%	94.6	-93.0	-1.0%	+185.8
2017*	+0.1	0.0%	64.1	-64.1	-0.7%	

* Situation des crédits supplémentaires au 2 novembre 2017.

4. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 9 alinéa 2 lettre c de la loi sur les finances, il incombe au Grand Conseil d'adopter le budget global d'investissement. Dans ce sens, le Conseil d'Etat a arrêté le projet de budget d'investissement brut 2018 à 428,6 mios (en augmentation de 5,7% par rapport à celui de 2017).

Investissements de l'Etat dans l'économie

<i>(en mios de Fr.)</i>	2017	2018
(Part nette de l'Etat)	(365.1)	(395.1)
Dépenses brutes	405.6	428.6
Nouveaux prêts octroyés	57.1	35.5
Nouvelles garanties accordées	212.5	229.3
Total	675.2	693.4

Les dépenses d'investissement brutes de l'Etat s'élèvent à 428.6 mios dans le projet de budget 2018, soit une augmentation de 23 mios par rapport au budget 2017. En ajoutant les prêts (35.5 mios) et les garanties (229.3 mios), on obtient un effort global d'investissement pour le Canton de 693.4 mios.

La COFIN salue cet effort constant d'investissements et prend note que le degré d'autofinancement se monte à 47% (53% en 2017) respectant ainsi l'article 164 Cst-VD. Néanmoins, les commissaires restent très attentifs à l'impact de ces investissements sur le compte de fonctionnement, principalement les coûts de fonctionnement induits ainsi que leurs amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de budget d'investissement 2018 proposé par le Conseil d'Etat, avec des dépenses nettes globales arrêtées à 395.1 mios, par 14 oui et 1 abstention.

5. SUJETS PARTICULIERS

5.1 Analyse du budget par département

Depuis 2012, la structure de l'EMPB intègre notamment une analyse du budget par département. Ce complément et particulièrement les informations statistiques sous forme de tableaux sont très appréciés par la COFIN qui y voit un réel progrès permettant une meilleure compréhension de la démarche budgétaire et une vision plus claire des éléments saillants. Dans ce contexte, la COFIN a passé en revue avec attention les différents départements (voir ch. 4 de l'EMPB, pages 21 à 47) et renvoie les lecteurs aux rapports des sous-commissions pour de plus amples détails.

5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2018 de la Direction des systèmes d'information (DSI)

5.2.1 Préambule

En application des articles 50, al. 5 LGC et 40 RLGC, la Commission des finances (COFIN) a confié à la CTSI, en date du 19 septembre 2017, l'examen du projet de budget informatique 2018. Le mandat précise que les commissaires COFIN-DIRH (MM. les députés Hadrien Buclin et Georges Zünd), analyseront, parallèlement aux travaux de la CTSI, le budget de fonctionnement du service. Cette collaboration permet une vue complète et approfondie du budget de la DSI.

Dans son mandat, la COFIN précise qu'elle a également donné suite à la proposition faite par la précédente CTSI concernant l'analyse des comptes de la DSI, afin de garantir une cohérence entre les constats faits sous l'angle du budget et la situation concrète lors du bouclage du même exercice. Dans ce contexte, un mandat spécifique sera transmis en février / mars 2018 pour les comptes 2017. Par la suite et si la COFIN et la CTSI continuent à y voir du sens, la même démarche sera alors pérennisée pour les prochains exercices, soit les comptes 2018, 2019, etc.

La CTSI s'est réunie en séance plénière le 3 octobre 2017 pour une présentation globale du budget informatique 2017 de la DSI, de M. Patrick Amaru, chef de la DSI, de Mme Marianne Guggiari Fresquet, responsable unité financière au DIRH, et de M. Jean-David Duc, responsable de l'unité finances au sein de la DSI. Les budgets de l'informatique pédagogique du DFJC, répartis au sein de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ont exclusivement été examinés en séance de sous-commission. Afin de mieux correspondre à l'organisation interne de la DSI, la CTSI s'est répartie en trois sous-commissions pour l'exécution de ce mandat, au lieu de quatre les années précédentes, composées de :

- **Infrastructure et métiers transverses** : CEI, Unité Ressources transverses, unités de soutien (Gouvernance et sécurité des systèmes d'information)
Etienne Räss (président), Maurice Gay, Carine Carvalho, Céline Baux, Didier Lohri
- **Socle des systèmes d'information et systèmes transverses** : Unité Socle, Pôle ressources humaines et logistique, cyberadministration
Stéphane Balet (président), Carole Schelker, Alexandre Rydlo, Michel Miéville
- **Parties applicatives en lien avec les métiers de l'ACV** : Pôles sécurité et justice, formation et culture, institutions, santé-économie-social, territoire-environnement-patrimoine, fiscalité
Daniel Meienberger (président), Taraneh Aminian, Joséphine Byrne Garelli, Maurice Neyroud, Régis Courdesse, Fabien Deillon

Les présidents des sous-commissions, le président de la CTSI et son vice-président se sont réunis le mardi 24 octobre 2017 afin d'analyser les rapports des sous-commissions qui ont servi de base à la rédaction du présent document de synthèse. Ce rapport a été présenté à la COFIN, le lundi 6 novembre 2017, par le président soussigné, accompagné de M. Etienne Räss, membre de la CTSI qui a présidé une sous-commission.

5.2.2 Constats principaux après examen du budget par la CTSI

Recommandation finale d'accepter le budget 2018 de la DSI

Concernant l'examen des budgets des diverses entités de la DSI, les sous-commissions ont pris acte des chiffres transmis pour le budget 2018 et des différences avec les comptes 2016 et le budget 2017. **En l'état, la CTSI n'a pas de raison de remettre en cause les éléments présentés et examinés relatifs au budget 2018 de la DSI, qu'elle propose en conséquence d'adopter sans modification.**

Constat général :

Difficulté de comparaison et de suivi avec le budget de l'année précédente

Il est relativement difficile de comparer les budgets d'une année à l'autre compte tenu des nombreux transferts entre les différentes entités composant la DSI. En fonction de l'état d'un projet, les montants ne seront pas imputés au même endroit s'il s'agit de la phase de développement ou si le projet rentre en exploitation et qu'il s'agit de maintenance. Dans certains cas, le projet peut disparaître du budget si aucun montant n'est prévu durant l'année. Cela peut arriver lorsque le projet est stoppé ou fusionné avec un autre projet. En fonction des différents transferts et réallocations, les comptes seront probablement assez différents des montants mis au budget.

Mandat confié par la COFIN à la CTSI pour le contrôle des comptes de la DSI

L'analyse des **comptes** de la DSI par la CTSI permettra de garantir une meilleure cohérence entre les constats faits lors de l'examen du budget et la situation concrète au moment du bouclage des comptes. Dans l'objectif d'avoir une vision plus complète de la DSI, la CTSI salue la décision de la COFIN de lui confier ce nouveau mandat qui lui permettra d'analyser les comptes par rapport au budget ; et si possible aussi de pouvoir suivre les projets du début à la fin.

Propositions pour remédier à ces problèmes :

« Cockpit »

En conséquence, la CTSI propose la mise en place d'un **outil de type « Cockpit »** permettant le contrôle de la gestion stratégique et opérationnelle de chaque projet, ainsi que du suivi financier au niveau du budget et des comptes.

Présentation uniforme des budgets par les pôles, unités ou autres entités...

Les sous-commissions demandent que les budgets leur soient présentés de manière uniforme et contiennent :

- Une brève présentation du pôle.
- Les réalisations principales de l'exercice précédent (2016) et de l'exercice courant (2017).
- Les enjeux importants pour l'exercice suivant (2018).
- Une comparaison entre comptes 2016, budget 2017 et budget 2018, et les éventuels regroupements de projets, avec une explication des écarts.

Stratégie numérique

L'entité cyberadministration au sein de la DSI ne fait pas de développement, mais analyse les besoins des utilisateurs et s'occupe de vérifier l'adéquation avec les lois et règlements en vigueur.

La CTSI souhaiterait avoir une vision globale des enjeux stratégiques et financiers liés à la mise en place de la cyberadministration. Plusieurs pôles et entités ont signalé que les budgets informatiques actuels ne suffiraient pas à passer à l'administration électronique. Dans le cadre d'une stratégie de cette ampleur pour le canton, la CTSI souhaiterait pouvoir connaître les investissements planifiés et les coûts de fonctionnement supplémentaires qui en découleront.

La commission a également été rendue attentive qu'en fonction du nouveau programme de législature 2017-2022 et le poids mis sur la future stratégie numérique, il faudra s'attendre à ce que le budget de la DSI connaisse une forte évolution en 2019, mais il pourrait déjà y avoir un impact sur l'année comptable 2018.

Système des licences et conséquences sur les coûts

A noter que dans les années à venir, un des enjeux majeurs sera la manière de gérer les différentes licences concernant les programmes utilisés dans le cadre de l'administration cantonale. Par le passé, la DSI achetait les licences nécessaires pour une application et décidait ensuite quand elle changeait de version. Le système est en train de changer, il faut de plus en plus acheter des abonnements annuels. Cette solution est plus coûteuse et pose le problème des mises à jour régulières qui peuvent avoir des conséquences sur le bon fonctionnement de l'ensemble du système mis en place.

Au niveau du budget de l'Etat de Vaud, outre l'augmentation au niveau du budget de fonctionnement, cela signifie aussi que les frais d'abonnements seront à la charge du DIRH, alors que, dans le cas de licences acquises à travers un crédit d'investissement, l'amortissement était imputé au DFIRE.

La CTSI demande que les conséquences de ce nouveau système de licences soient chiffrées et qu'une solution soit proposée afin de ne pas péjorer le budget de la DSI.

Internalisation des ressources humaines

Les sous-commissions ont relevé que l'internalisation de certains postes a permis de réaliser des économies qui sont réinvesties dans les projets de la DSI selon l'accord passé avec le Conseil d'Etat.

Cette démarche d'internalisation s'est terminée en 2017 et la DSI a élaboré un rapport à l'attention du Conseil d'Etat. La CTSI demande que ce rapport, une fois approuvé par le Conseil d'Etat, lui soit transmis sans délai.

La CTSI demande au Conseil d'Etat de mettre en place les mesures nécessaires pour répondre aux demandes ci-dessus.

5.2.3 Présentation générale du budget 2018 de la DSI

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution réelle des charges et investissements informatiques durant la période 2014-2018. L'augmentation constatée (groupe 31) entre 2017 et 2018 inclut le budget des projets compensés par les services bénéficiaires et accordé par le Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure budgétaire 2018, respectant en cela les directives du Conseil d'Etat. L'évolution observée au niveau du groupe 30 relève de la budgétisation « normale » de la masse salariale. La progression des charges des groupes 30 et 31 est de 0.5% entre 2017 et 2018.

en '000 de CHF	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Charges salariales	51'312.15	52'150.11	54'206.91	55'931.90	58'165.30
Internalisation de ressources ext.	-	-	-	1'638.50	-
Autres charges de personnel	-131.74	475.72	202.47	331.30	332.30
Gr 30 - TOTAL	51'180.41	52'625.83	54'409.38	57'901.70	58'497.60
Gr 31 - Charges informatiques	64'872.47	70'238.00	66'703.90	68'206.60	66'668.10
Gr 31 - Internalisation	-	-	-	-1'638.50	-
Gr 31 - Frais généraux	5'019.49	4'881.61	5'219.41	5'325.80	5'325.80
Gr 31 - TOTAL	69'891.96	75'119.61	71'923.31	71'893.90	71'993.90
Gr 33 - TOTAL	6'772.30	6'237.31	7'422.33	8'305.10	8'628.00
TOTAL DES CHARGES	127'844.67	133'982.75	133'755.02	138'100.70	139'119.50
Investissements - dépenses nettes	22'286.18	24'404.00	25'790.97	28'100.00	28'100.00
TOTAL GENERAL	150'130.85	158'386.75	159'545.99	166'200.70	167'219.50

Le budget de fonctionnement 2018 de la DSI, hors investissements, se monte à **CHF 139'119'500.-** en légère augmentation de 0,7% (+CHF 1'018'800.-) par rapport au budget 2017 (CHF 138'100'700.-) et de 4.01 % par rapport aux comptes 2016 (CHF 133'755'020.-). La progression du budget informatique est constante (+11.2%) sur la période 2014-2018. En comparaison, les charges totales de l'Etat de Vaud ont progressé d'environ 6.8% sur la même période. Sur la période précédente, les valeurs étaient, respectivement de 12.1% et 9.7%. Le budget de fonctionnement (RH + informatique) est resté compris entre CHF 112.3 mios et CHF 124.8 mios. L'augmentation de près de CHF 12.6 mios est consécutive aux compensations pérennes obtenues des services bénéficiaires entre 2014 et 2018, ainsi qu'à des dotations supplémentaires octroyées par le Conseil d'Etat dans le cadre des procédures budgétaires annuelles. L'augmentation de 2018 ne relève pratiquement que de la variation

normale de la masse salariale, malgré une augmentation significative du périmètre des prestations (nouvelles applications essentiellement, dont SAMOA, SIRH2, DGEO, PCV, SIPM, SIEL, DGEP).

Évolution des charges informatiques et télécoms, groupe 31

La cible fixée par le Conseil d'Etat était un budget équivalent à 2017 (CHF 68'206'800.- ./ CHF 1'638'500.- représentant les charges salariales des postes internalisés, ./ CHF 74'200.- représentant la somme de transferts), correspondant au socle minimum de fonctionnement. Cette cible a contraint la DSI à ne considérer que les projets absolument incontournables. Le montant nécessaire à leur réalisation a été pris sur le volume de l'enveloppe informatique pour une part, sur des compensations provenant des services bénéficiaires d'autre part (CHF 773'200.- pour des projets émergeant au budget de fonctionnement). **Les effets pérennes des EMPD en cours d'exécution n'ont pas trouvé de financement en 2018, faute de compensation par les services bénéficiaires.** Les causes sont doubles : soit l'EMPD ne prévoit pas de compensation en 2018 (car arrivant plus tard), soit le service bénéficiaire n'a pas fourni la compensation mentionnée dans l'EMPD. Ce faisant, en plus des effets pérennes d'EMPD, certains projets n'ont pas été retenus au budget 2018 et feront l'objet, en 2018 après analyse complémentaire, de nouvelles priorisations au sein des budgets alloués aux divers systèmes d'information ou d'un financement par crédit supplémentaire.

La variation du budget pour les charges informatiques et télécoms (groupe 31) de CHF 68'206'600.- en 2017, à CHF 66'668'010.- en 2018 se décompose donc de la manière suivante :

Volume de projets		Financement	
Projets se terminant en 2017	-2'816'700	68'206'600	Budget 2017
Projets 2018 non présents en 2017	1'218'500	-1'638'500	Internalisation
Variation nette des projets 2017-2018 (yc internalisation et réductions imposées)	1'698'200	66'668'100	Budget 2018
	100'000	100'000	Variation budget 2017 - budget 2018
		773'200	Augmentation obtenue (CE + compensations)
		-599'000	Compensation de 4.5 ETP
		-74'200	Transfert à la DGEP
		100'000	Variation budget 2017 - budget 2018

Référence avec le projet de budget cantonal global

On retrouve dans la brochure verte du projet de budget cantonal 2018 (comptes à 4 positions) le montant de CHF 66'668'100.- à partir des lignes suivantes :

Comptes à 4 positions (brochure du budget)	Comptes à 10 positions (MCH2)	Budget 2017	Budget 2018
3113	3113000000 - Acqu. de matériel informatique	670'000	705'100
3118	3118000000 - Acqu. immob. incorporelles	3'040'000	1'819'300
3130 Prestations de services à tiers (1)	3130000040 - Frais de télécommunication	2'700'000	2'430'500
3132	3132000000 - Honoraires conseillers externes	574'000	228'500
3133	3133000000 - Charges d'utilis. Informatique	2'525'000	1'065'800
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau (2)	3150000020 - Entretien équip. autres locaux	290'000	229'500
3153	3153000010 - Entretien du matériel inform. téléph.	1'897'800	2'497'600
3158 Entretien des immobilisations corporelles (3)	3158000000 - Entretien des logiciels inform.	13'102'200	12'733'900
3158 idem	3158000010 - Prestations informatiques	41'842'100	43'367'600
3158 idem	3158050010 - FS entretien/prestations inform.	1'565'500	1'590'300
Total		68'206'600	66'668'100

(1) 3130 Prestations de services de tiers :

CHF 2'916'700.- (dans brochure)

- Coûts de télécommunications :	CHF 2'430'500.-
- Coûts de surveillance du site de Longemalle :	CHF 220'000.-
- Coût des communications téléphoniques du service :	CHF 180'000.-
- Cotisation à des institutions publiques et privées :	CHF 47'500.-
- Frais de port, de représentation, etc. :	CHF 38'700.-
(2) 3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	CHF 298'900.-
(3) 3158 Entretien des immobilisations incorporelles, total :	CHF 57'691'800.-

Internalisation des ressources humaines

Finalisation en 2017 de la démarche d'internalisation de certaines ressources externes de la DSI. Cette démarche avait pour objectif de réduire la dépendance de l'administration cantonale vis-à-vis de consultants externes et de générer au passage une marge de manœuvre financière, notamment pour renforcer la sécurisation des systèmes d'information. Selon les représentants de la DSI, le résultat obtenu est conforme aux objectifs fixés ; ainsi, 53 postes internes ont été créés et pourvus à la DSI au 31.12.2016, pour des fonctions pérennes et critiques, générant une économie annuelle résiduelle pérenne cumulée d'environ CHF 3.5 millions, réallouée pour financer les effets pérennes de projets stratégiques (sécurité informatique, cyberadministration, système d'information financier). L'augmentation de la masse salariale est ainsi due au projet d'internalisation des ressources externes (48 postes internalisés et 5 postes créés) ainsi qu'à l'augmentation normale des charges salariales annuelles. L'économie produite par le projet d'internalisation (CHF 3.3 mios entre 2014 et 2018) a été réinvestie dans l'enveloppe informatique.

Effet sur le budget	2014	2015	2016	2017
Groupe 30	1'878.80	1'550.60	2'013.40	1'638.50
Formation	28.00	24.00	30.00	0.00
Groupe 31	-3'015.70	-2'181.10	-2'960.80	-2'366.50
Économie générée	1'108.90	606.50	917.40	728.00
Économie cumulée		1'715.40	2'632.80	3'360.80

Ce tableau fait apparaître l'économie générée par la suppression des positions budgétaires liées aux contrats des ressources LSE internalisées. L'économie cumulée à la fin du projet (début 2017) se monte à CHF 3'360'8300.-. Les affectations des économies ont été effectuées de la manière suivante (en milliers de francs) :

Affectation des économies	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Effets pérennes EMPD sécurité		522.00	565.00		
Maintenance SIF (SAP)		650.00			
Effets pérennes EMPD Cyber2				469.30	730.70
Création 2 ETP Cyberadministration		202.40			
Création 1 ETP Contrôle de gestion				182.00	
Total		1'374.40	565.00	651.30	730.70
Total cumulé		1'374.40	1'939.40	2'590.70	3'321.40

5.2.4 Budget d'investissement

L'enveloppe dédiée aux investissements est fixée à CHF 28.1 mios sans modification depuis les six dernières années. En termes de consommation, le montant augmente régulièrement, soit : CHF 20 mios en 2013, CHF 22 mios en 2014, CHF 24 mios en 2015, CHF 26 mios en 2016.

5.2.5 Synthèse des rapports des sous-commissions

Les commissaires de la CTSI ont reçu une documentation complète comprenant un tableau listant le détail financier des projets, une présentation de chaque pôle ou unité avec son organisation, les services bénéficiaires, son périmètre (volumétrie), le budget 2018 par projet et le budget d'investissement. Ces documents ont permis de mettre en évidence le travail des différents pôles et unités, et ont facilité l'examen plus détaillé des budgets par les sous-commissions. Les rapports des sous-commissions, résultat de leur examen sur place des budgets des pôles, entités et unités de la DSI, ont été mis à disposition de la COFIN à des fins de documentation interne.

Pour le budget 2018; les montants des charges informatiques et télécoms (groupe 31) par domaine sont répartis de la manière suivante pour les trois domaines examinés, en comparaison avec le budget 2017 :

Domaine (2018)	Budget 2017	Budget 2018
Infrastructure et métiers transverses	29'291'700	28'102'200
Socle des systèmes d'information et systèmes transverses	9'552'600	9'858'400
Parties applicatives en lien avec les métiers de l'ACV (applications métier)	29'362'300	28'707'500
Total net :	68'206'600	66'668'100

5.2.5.1 Infrastructure et métiers transverses : CEI, Unité Ressources transverses, unités de soutien (Gouvernance et sécurité des systèmes d'information)

	Budget 2017	Budget 2018
Unité Ressources transverses U-RT	2'080'900	2'338'300
Unité gouvernance, U-GOUV	940'700	940'700
Unité Sécurité des systèmes d'information U-SSI	2'277'000	2'277'000
CEI (centre d'exploitation informatique)	23'346'800	22'546'200
	28'645'400	28'102'200

Budget de l'unité Ressources transverses U-RT

La sous-commission constate un fort écart entre les comptes 2016 présentés en regard avec le budget 2017, respectivement CHF 3'311'323.- et CHF 2'080'900.-. **Les explications fournies ont permis de comprendre cet écart, mais la sous-commission rend attentif la DSI, la CTSI et la COFIN que les modifications de périmètres compliquent la lecture des budgets.**

Budget de l'unité Sécurité des systèmes d'information U-SSI

La sous-commission est informée d'un EMPD en cours de préparation et qui sera présenté au Conseil d'Etat (Sécurisation du SI – étape 2) à fin 2017 ou début 2018. Si celui-ci venait à être accepté, le budget de l'unité viendrait immanquablement à être augmenté pour 2019.

Budget du centre d'exploitation informatique CEI

L'« industrialisation » des processus ont permis de maintenir le cadre budgétaire fixé. La sous-commission est néanmoins rendue attentive au fait que les processus d'industrialisation ne permettront pas à moyen terme de compenser l'augmentation de périmètre sans devoir procéder à des augmentations du budget.

Le budget 2018 présente une diminution de CHF 800'600.- par rapport à celui de 2017. Cette évolution s'explique globalement par l'arrêt en 2018 du Mainframe Host IBM (l'ordinateur central de l'ancienne génération encore hébergé à Berne) pour un montant de CHF 1.6 mio et des augmentations de périmètre pour un montant total de CHF 0.8 mio.

5.2.5.2 Socle des systèmes d'information et systèmes transverses : Entité cyberadministration, Unité Socle, Pôle ressources humaines et logistique

	Budget 2017	Budget 2018	Écarts	en %
Entité cyberadministration	35'000	52'000	17'000	(+ 48.57%)
Unité socle	6'716'200	7'746'300	1'030'100	(+ 15,34%)
Pôle ressources humaines et logistique	1'896'100	2'060'100	164'000	(+8.65 %)
	8'647'300	9'858'400	1'211'100	(+14.01 %)

Dans le domaine **cyberadministration**, les enjeux importants pour 2018 seront :

- la mise en production du nouveau site vd.ch avec un espace sécurisé pour les communes ;
- un nouvel EMPD sur la cyberadministration avec notamment les questions liées à l'identité numérique ;
- la mise en place d'un espace sécurisé pour les professionnels.

Pour l'**unité socle**, les enjeux importants pour 2018 seront :

- la mise en place d'un environnement utilisateur collaboratif et mobile (EUCM) ;
- refonte du site vd.ch et mise en place d'un espace sécurisée pour les communes ;
- reprise de la maintenance de SAMOA et la mise en application du module INKASSO dans SAP.

Concernant le **pôle ressources humaines et logistique**, les enjeux importants pour 2018 seront :

- mise en place de la phase 2 pour la gestion des RH ;
- fin de la migration du système de gestion des heures ;
- mise en œuvre du site de secours pour la nouvelle chaîne d'impression ;
- démarrage de la réforme des achats.

5.2.5.3 Parties applicatives en lien avec les métiers de l'ACV : Pôles sécurité et justice, formation et culture, institutions, santé-économie-social, territoire-environnement-patrimoine, fiscalité ; ainsi que la partie de l'informatique pédagogique du DFJC (DGEO, DGEP et SESAF)

	Budget 2017	Budget 2018
Pôle Santé, Economie, Social	3'426'500	3'574'700
Pôle Institutions	2'389'500	2'398'800
Pôle Fiscalité	5'412'000	5'346'700
Pôle Sécurité Justice	8'880'900	8'582'900
Pôle Territoire, Environnement, Patrimoine	3'405'000	3'439'300
Pôle Formation et Culture	5'106'600	5'365'100
	28'620'500	28'707'500

Pôle Santé, Economie, Social

Les écarts majeurs du budget 2017 / 2018 proviennent du SI Social : le SASH a compensé, de façon pérenne, sur les budgets de fonctionnement le montant de CHF 100'000 afin de se doter de moyens supplémentaires pour réaliser des évolutions sur les applications satellites du SI Social.

Pôle Institutions

Les enjeux importants pour 2018 : poursuite du projet BLEU SIEL avec l'ouverture du registre des fichiers (PPD) fin 2017. Suite des travaux afin d'ouvrir des prestations en ligne pour le SPOP. Étude de l'archivage et publication de l'EMPD de mise en œuvre. Reconstitution du système des statistiques de la construction (SIBAT cf. pôle TEP). Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) de Plateforme10. Réflexions sur Votelec et introduction de votes électroniques pour les Suisses de l'étranger.

Pôle Fiscalité

Les enjeux importants pour la fiscalité en 2018 : sécuriser les environnements, approuver les plans de continuité, suivre les roadmap techniques (préparation Windows 10, désengagement de lotus notes, etc...) dans le cadre de la maintenance en condition opérationnelle. Dans le cadre des cyber prestations ; ajouter des prestations et préparer la migration des prestations existantes dans le portail vd.ch ainsi qu'adapter les systèmes aux nouvelles périodes fiscales. Adapter le Registre Foncier à la norme IPDRF 2.1 et répondre aux exigences de sauvegardes à long terme.

Budget 2018 augmenté des effets pérennes de la mise en place de prestations cyber, de dématérialisation et d'automatismes liés à l'impôt source. Transferts aux autres entités DSI CEI/SOCLE liées à la mise en place de ces nouvelles fonctionnalités.

Pôle Sécurité Justice

Les écarts majeurs du budget 2017 / 2018 sont essentiellement des coûts pérennes et transferts au CEI (infrastructures et exploitations de nouvelles solutions), au SOCLE (prestations transverses) et UT (Qualité & Test).

Pôle Territoire, Environnement, Patrimoine

L'écart majeur du budget 2017 / 2018 provient de la compensation des coûts pérennes pour l'application de gestion de la diffusion des Géodonnées (Espace disque).

Pôle Formation et Culture

Différences budget 2017 / 2018 : CHF +258'500 :

- GIS-Transverse : CHF -27'000 - Diminution budgétaire (atteinte de la cible)
- GIS-EO : CHF +18'800 - Conséquence EMPD GIS-EO, compensé par DGEO
- GIS-FP : CHF +326'300 - Conséquence PCE «Reprise gestion des Mac», compensée par DGEP
- GIS-FP : CHF -40'000 – Transfert des coûts pérennes au Socle
- GI-PSAF : CHF -19'600 – Transfert des coûts pérennes au Socle

5.2.5.4 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Informatique pédagogique - DGEO

Le périmètre continue à s'accroître puisque, en 2017, le service assure la gestion de 77 % du parc des terminaux dans 74 % des établissements scolaires. En 2016, il assurait la gestion de 65 % du parc des terminaux dans 60 % des établissements scolaires.

Les ordinateurs de plus de 7 ans sont remplacés, mais les anciens ordinateurs sont conservés, ce qui fait que le **parc à maintenir en état augmente sans cesse.**

Informatique pédagogique - DGEP

Le budget pédagogique 2018 dédié à l'informatique de la DGEP de CHF 3'810'800 est identique au budget 2017.

Il se compose de :	Ecoles professionnelles	CHF 1'953'200.-
	Gymnases	CHF 1'057'540.-
	Ecoles de transitions (EDT, ex OPTI)	CHF 118'900.-
	Projets communs aux établissements	CHF 681'000.-

71 % du budget est dédié aux acquisitions, alors que 29 % est consacré à la maintenance de l'informatique pédagogique. La forte démographie provoque une augmentation des gymnasiens. Les représentants de la DGEP expliquent qu'avec un budget stable, il est chaque année plus compliqué de remplir les missions qui leur sont attribuées.

Informatique pédagogique – SESAF

Le budget de l'informatique pédagogique spécifique au SESAF a été augmenté par rapport aux 4 dernières années de CHF 201'000.-.

	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
TOTAL informatique pédagogique	260'000	260'000	461'000

Après plusieurs années avec le même budget, les problèmes pressentis en septembre 2015 tels que : une très forte augmentation des interventions et renouvellement des machines, les charges fixes et le nombre d'enseignants itinérants à équiper, les a amenés à augmenter le budget pour 2018.

5.2.6 Conclusion

En conclusion, la CTSI remercie M. Patrick Amaru, chef de la DSI, ainsi que les responsables des divers pôles et unités de son service pour leur excellente collaboration, ils se sont montrés parfaitement à l'aise sur l'ensemble de ce budget 2018 et ont su répondre avec pertinence à l'ensemble des questions des sous-commissions.

Parmi les constats et propositions qui figurent au chapitre 2 du présent rapport, la CTSI souligne en conclusion que :

- Le nouveau mandat qui serait confié à la CTSI par la COFIN inclurait l'examen des comptes et permettrait ainsi un meilleur suivi des constats faits lors de l'analyse du budget.
- Afin de mener à bien un suivi efficace du budget informatique et des comptes, la CTSI demande que la DSI mette en place un outil de type « Cockpit », gestion des projets sous la forme de tableaux de bord.
- Dans le cadre de la stratégie numérique, qui comprend notamment la cyberadministration, la CTSI relève qu'il faut s'attendre à une forte évolution du budget de la DSI ces prochaines années.

À l'issue de son analyse du budget 2018 de la DSI, conformément au mandat confié par la COFIN, la CTSI n'a pas de proposition d'amendement et recommande d'accepter le budget informatique 2018 tel que présenté par le Conseil d'Etat.

5.2.7 Prise de position de la Commission des finances

La COFIN a pris acte, avec remerciements, des considérations de la CTSI et se rallie à ses conclusions. Pour un panorama comptable complet de la Direction des systèmes d'information, elle renvoie le lecteur au rapport de la sous-commission COFIN – DIRH (voir ch. 27.6 de ce document).

5.3 Evolution de la dette

Au 31 décembre 2016, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à CHF 975 mios auxquels CHF 200 mios de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de CHF 775 mios.

Pour l'année 2017, aucun emprunt à long terme n'est arrivé à échéance. En raison de liquidités en suffisance et des commissions sur avoirs facturés, aucun nouvel emprunt ne devrait être contracté.

Concernant l'évolution des placements, ceux-ci s'élevaient à CHF 200 mios en début d'année. Ils sont estimés à CHF 150 mios pour cette fin d'année.

Au 31 décembre 2017, il est prévu une dette brute de CHF 975 mios, des placements de CHF 150 mios pour une dette nette de CHF 825 mios.

<i>(en mios de CHF)</i>	Réalisé 2016	Estimation 2017	Budget 2018
Dette brute au 1 ^{er} janvier	975	975	975
Placements	270	200	150
Dette nette au 1^{er} janvier	705	775	825
Emprunts court terme	0	0	0
Emprunts long terme	0	0	250
Dette brute au 31 décembre	975	975	1'225
Placements	200	150	200
Dette nette au 31 décembre	775	825	1'025

5.4 Effectif du personnel

CHUV, UNIL, ORP et Eglises non compris, le projet de budget 2018 enregistre une progression de 230 ETP dont 50 pour le personnel administratif et 180 pour le personnel enseignant (voir le détail dans l'EMPB, ch. 3.3, pages 19 à 20). Le tableau ci-après présente l'évolution des effectifs par rapport à ceux figurant en 2017.

1. Personnel administratif	ETP	
Nouveaux postes administratifs en CDI		77.69
Diminution des postes administratifs en CDD		-7.10
Autonomisation du MCBA		-21.15
Augmentation nette du personnel administratif au budget 2018		49.44

2. Personnel enseignant	ETP	
Augmentation des postes enseignants au DFJC		180.41
Augmentation nette du personnel enseignant au budget 2018		180.41

3. Synthèse	ETP	
Postes administratifs au budget 2017		8'088.29
Postes enseignants au budget 2017		8'870.79
Postes totaux au budget 2017		16'959.08
Augmentation nette du personnel administratif au budget 2018	+49.44	
Augmentation nette du personnel enseignant au budget 2018	+180.41	
Variation totale nette des postes au budget 2018		+229.85
Postes administratifs au budget 2018		8'137.73
Postes enseignants au budget 2018		9'051.20
Postes totaux au budget 2018		17'188.93

6. OBSERVATION

Néant. Voir commentaire dans le rapport général du Président.

7. CONCLUSIONS DU RAPPORT GENERAL

7.1 Remerciements

En préambule, la Commission des finances souligne la grande disponibilité du SAGEFI. Elle tient à remercier M. le Chef du Département des finances, M. le Chef du SAGEFI et ses collaborateurs, Mme la Cheffe de la Direction générale de la fiscalité (DGF) et ses collaborateurs ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions. Elle remercie également la Commission thématique des systèmes d'information. Enfin, ses remerciements vont aussi au secrétaire de la Commission des finances, M. Fabrice Mascello, pour ses compétences, sa disponibilité et sa grande efficacité.

7.2 Projet de budget de fonctionnement

Les principales charges

Le total des charges prévues au projet de budget 2018 s'élève à 9'529.0 mios, soit 231 mios de plus qu'au budget 2017. Cette progression représente une croissance de 2.48 %, supérieure à celle attendue au budget 2017 (+1.9 %). Cette croissance est aussi supérieure à la progression du PIB-VD prévue pour 2018 de 2.1 %.

En détail, il apparaît d'importantes augmentations de charges dans le domaine de l'action sociale (+134 mios bruts, soit +5,9 % par rapport au budget 2017), de l'enseignement, formation et culture (+63 mios, +2.2%) et de la santé (+24 mios, + 1.9 %). Le vieillissement de la population, l'augmentation de l'activité et les besoins en lien avec la pression démographique représentent clairement ces augmentations de charges. D'autres augmentations apparaissent, telles que le renfort à l'accueil de jour des enfants (+6 mios), à la Police cantonale (+2 mios), dans le cadre de la lutte contre la radicalisation, à l'exécution des peines (+5 mios), à l'Office des curatelles et tutelles (+2 mios), ou à la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole (+5 mios).

A relever une diminution par rapport au budget 2017 de charges financières et péréquatives permettant d'atténuer les augmentations dans les missions de base de l'Etat dans notamment les domaines de la RPT (-19 mios), des réductions des pertes sur créances fiscales (-10 mios), de la diminution des charges d'amortissement (-9 mios) et de la part des revenus GI destinées aux communes (-6 mios).

Le nombre de postes créés seront de 229.8 ETP (+1.4 % par rapport à 2017). Il s'agit pour 180.4 ETP d'adaptation de ressources dans l'enseignement et la formation. 49,4 postes administratifs sont également prévus au sein de l'ACV et plus particulièrement dans les domaines de l'informatique, de la police, du domaine pénitentiaire, des curatelles et de l'asile.

Les principaux revenus

Sur le plan des revenus, la prévision est quasi identique à celle des charges avec un total de 9'529 mios, leur augmentation par rapport à 2017 est de 231 mios, soit 2.48 %. Les recettes fiscales devraient progresser de 1.4 % contre 0.8 % en 2017. L'impôt sur le revenu, qui représente 60 % du groupe des impôts, devrait connaître un léger rebond de 1.9 %, contre 0.4 % au budget précédent. L'impôt sur la fortune progresse de 2.7 %, suivant ainsi la croissance régulière des valeurs mobilières. Un risque de volatilité n'est toutefois pas à écarter. Dans le cadre des impôts sur le bénéfice et le capital, aucune progression n'est prévue par rapport au budget 2017. La croissance des revenus s'appuie sur des revenus non fiscaux, plus volatils par nature, comme la répartition du bénéfice de la BNS (+62 mios, intégré pour la première fois au budget) ou différents subsides fédéraux.

7.3 Considérations finales

Ce projet de budget 2018 est adapté à la hausse de la population vaudoise. Il assure la qualité des prestations publiques. Ce budget démontre le soin que l'Etat met à remplir ses tâches, mais la croissance des charges ne pourra pas durablement être supérieure à celle des revenus. Nous sommes en présence d'un budget équilibré, mais très fragile. Cette situation pourrait faire apparaître la présentation d'un budget négatif dans un proche avenir.

La Commission a examiné minutieusement l'entier de ce budget et s'est également penchée sur les points suivants :

- Recettes fiscales
- Amendement et observation
- Budget d'investissements

Recettes fiscales

Lors de la présentation des prévisions des recettes fiscales par la Cheffe de la DGF, la Commission a pu constater, notamment, que la relative prudence des projections faites par la DGF est en tous points conforme aux principes en vigueur en la matière. La Commission a repris poste par poste les prévisions des recettes fiscales. Elle a pu constater que toutes ces prévisions sont construites sur des bases solides et constantes depuis plusieurs années (voir le détail des recettes au ch. 3.2.2 de ce document). Depuis la mise en place définitive de la taxation post-numerando, la prévision concernant les recettes d'impôt sur les personnes physiques se révèle plus précise qu'autrefois. Cependant, les estimations 2018 de l'impôt sur le revenu sont supérieures de 64,5 mios par rapport au budget 2017. Parallèlement, une différence est également visible dans l'impôt sur la fortune de cette même catégorie de contribuables entre le budget 2017 et les estimations (+ 15 mios).

Quant à l'impôt à la source, le budget 2018 se monte à 269 mios (+5 mios). Ceci anticipe une amélioration des perspectives dans la construction et l'hôtellerie/restauration.

S'agissant des prévisions relatives aux recettes conjoncturelles, tant pour les droits de mutation que pour l'impôt sur les gains immobiliers, il est relevé, comme l'année dernière, que celles-ci sont également à prévoir avec retenue.

En conclusion, la Commission remarque que la méthode utilisée par la DGF pour les estimations fiscales et les montants proposés par le conseil d'Etat semblent tout à fait fiables. Ils sont conformes aux principes de prudence et de sincérité.

Amendements et observations

La COFIN n'a retenu aucun amendement proposé par l'un de ses membres (voir rapport de minorité).

S'agissant des observations, la commission en a analysé cinq touchant divers thèmes allant du développement durable aux primes d'assurance maladie, en passant par la gestion de bourses d'études ou encore la lisibilité des budgets départementaux. Au final, aucune de ces observations n'a été retenue, car, sur la base des explications données et engagements pris par M. le Conseiller d'Etat Broulis, leurs auteurs les ont toutes retirées. Le retrait de deux d'entre elles a néanmoins été subordonné à la mention dans ce rapport de certaines précisions.

Au final, aucune de ces observations n'a été retenue, car, sur la base des explications données et engagements pris par M. le Conseiller d'Etat Broulis, leurs auteurs les ont toutes retirées. Le retrait de deux d'entre elles a néanmoins été subordonné à la mention dans ce rapport de certaines précisions.

Budget du DTE

La lecture de budget à budget de ce département (2017 – 2018) laisse apparaître une diminution de charges d'environ 2 mios qui peut laisser penser que ses moyens ont été revus à la baisse. Comme indiqué en page 21 de l'EMPB sur le projet de budget 2018, il est précisé que les moyens attribués à ce département n'ont pas baissé, mais au contraire ont pu profiter de certains ripages entre le budget de fonctionnement vers celui d'investissement ; opération fréquente dans le domaine de l'environnement. De plus, l'usage de fonds pour certains financements de projets permet également de garantir l'atteinte de certains objectifs, sans parler des conventions-programmes pilotées par la Confédération. La position du Conseil d'Etat pour ce département est ainsi en phase avec son programme de législature dans lequel le développement durable occupe une place importante.

Transfert d'ETP au sein de l'Unité de développement durable (UDD)

Le transfert de l'UDD du SG-DIRH vers le SG-DTE, et notamment la modification de sa dotation en ETP (de 3,3 à 2,6) a fait l'objet d'une intense discussion au sein de la commission. Après diverses précisions, la COFIN prend note que la baisse de 0,7 ETP ne correspond pas à une réduction d'effectif au sein de cette structure dont les missions demeurent inchangées. Cette opération est assimilable à une répartition de ressources différente entre services, dans un contexte de modification organisationnelle durant lequel seuls les postes directement liés à l'activité de l'UDD ont été transférés.

Budget d'investissements

Les dépenses brutes d'investissement de l'Etat s'élèvent à 429 millions dans le projet de budget 2018, soit une progression de 23 millions par rapport au budget 2017. En ajoutant les nouveaux prêts (35 millions) et les nouvelles garanties (229 millions), on obtient un effort global d'investissement pour le Canton de 693 millions en 2018. La Commission des finances salue cet effort d'investissement, tout en relevant que la marge d'autofinancement se monte à environ 47 % et que le solde sera financé par l'emprunt. Elle renvoie le lecteur au ch. 4 de ce document pour obtenir le détail des investissements dont le budget a été adopté à l'unanimité.

Conclusion

La majorité de la Commission relève que la politique de gestion des finances dans le cadre budgétaire correspond aux objectifs et missions du Conseil d'Etat. Avec une croissance des charges et des revenus de 2.48 %, le budget 2018 est très fragile. A mettre également en regard d'une croissance prévue du PIB vaudois à 2.1% en raison d'une amélioration graduelle de l'économie mondiale. La Commission est satisfaite de la bonne situation financière actuelle de notre Canton, mais aussi très attentive à l'évolution de l'économie en général. La Commission est soucieuse de maintenir, dans le long terme, la continuité de l'équilibre des finances du Canton. Enfin, la majorité de la Commission des finances recommande au Grand Conseil de suivre les propositions du Conseil d'Etat.

Un rapport de minorité a été annoncé.

Montanaire, le 17 novembre 2017

Alexandre Berthoud, rapporteur général

7.4 Vote

Le projet de budget de fonctionnement 2018 présentant un excédent de recettes de Fr. 61'300 est adopté par la commission, par 14 oui et 1 non.

8. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 5 DECEMBRE 1978 SUR LA PLANIFICATION ET LE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES D'INTERET PUBLIC (LPFES)

Les articles 25 et suivants LPFES traitent de la participation financière de l'Etat aux charges d'investissement des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public. Ils prévoient notamment que l'Etat participe, sous forme de subventions, à la couverture des coûts nécessaires à la rénovation et à la construction des EMS privés reconnus d'intérêt public. Selon le texte de la LPFES, « *la participation financière versée par l'Etat est en principe acquise aux établissements sanitaires d'intérêt public. L'art. 32f est réservé* ». A teneur de ce dernier, le département peut exiger la restitution de tout ou partie de la participation financière accordée à un établissement sanitaire d'intérêt public ou à un réseau de soins dans les cas suivants :

- inobservation de la présente loi ou de ses dispositions d'application ou encore d'autres dispositions légales auxquelles il est soumis ;
- retrait de la reconnaissance d'intérêt public ou renonciation à celle-ci.

L'article 30 LSubv prévoit que les subventions versées par l'Etat afin de permettre la construction de bâtiments destinés à des tâches d'intérêt public doivent être remboursées si ces bâtiments sont aliénés ou désaffectés. La créance de l'Etat en remboursement est alors garantie par une hypothèque légale de droit public grevant l'immeuble concerné. Il s'agit évidemment d'éviter que des fonds publics soient détournés de leur destination et employés à des fins différentes de celles pour lesquelles la subvention a été accordée.

L'expérience a montré que l'applicabilité de la LSubv au domaine des EMS peut donner matière à discussion, en raison du caractère spécial de plusieurs dispositions de la LPFES par rapport à celles que prévoit la loi générale sur les subventions. Pour autant, la jurisprudence du Tribunal cantonal est encore rare. Dans ces conditions, afin de prévenir toute difficulté juridique, le présent exposé des motifs et projet de loi complète la LPFES par un dispositif comparable à celui de l'article 30 LSubv. Ceci assurera que les subventions octroyées par l'Etat afin de financer directement (sous forme de garantie d'emprunt ou de prise en charge du service de la dette) l'acquisition ou la construction de bâtiments d'établissements sanitaires soient remboursées si ces bâtiments sont soustraits à leur mission d'intérêt public en raison d'une aliénation ou d'une désaffectation (totale ou partielle).

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES).

Votes Art. 32f LPFES adopté par 14 oui (unanimité).

Une erreur de plume est signalée dans le texte actuel, al. 4 « *La loi sur les Hospices cantonaux Best réservée.* »

Art. 2 du projet de loi adopté par 14 oui (unanimité).

Vote final adopté par 14 oui (unanimité).

Entrée en matière adoptée par 14 oui (unanimité).

9. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI D'APPLICATION DU 23 SEPTEMBRE 2008 DE LA LOI FEDERALE SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET SUR DES PRESTATIONS CANTONALES EN FAVEUR DE LA FAMILLE (LVLAFAM)

La présente modification de la loi du 23 septembre 2008 d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam; RSV 836.01), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, poursuit principalement comme objectif d'adapter les montants de l'allocation en faveur des familles s'occupant d'un mineur en situation de handicap à domicile (AMINH), en concomitance avec la révision du supplément fédéral pour soins intenses (SSI) de l'assurance invalidité.

Le décret fournit notamment des compléments d'information sur :

- l'amélioration du soutien fédéral aux familles avec enfants lourdement handicapés soignés à domicile ;
- l'impact sur le dispositif cantonal en faveur des parents s'occupant d'un mineur handicapé à domicile (AMINH) ;
- l'adaptation de l'allocation fixe ;
- le complément AMINH variable

Débat de la commission

Alors que la Confédération entre en matière pour une aide à partir de 4 heures, le canton offre des prestations avant ce seuil. La commission s'est interrogée sur cette particularité et a pris note que le canton de Vaud, depuis la mise en place de cette allocation (AMINH), a effectivement pris en comptes une aide à raison de 2 heures, 4 heures, 6 heures et 8 heures. Ce dispositif avait pris comme référence, à l'époque, le système mis en place au niveau fédéral, dont le règlement sur l'assurance –invalidité prévoyait ces quatre niveaux. Dans le cadre de la 4^e révision de la Loi sur l'assurance-invalidité, le supplément pour soins intenses de moins de 2 heures a été supprimé ; le Conseil d'Etat a néanmoins décidé de conserver son modèle réparti en 4 tranches de 2 heures.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam).

Votes	Art. 26 LVLAFam	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Vote final	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 13 oui et 1 abstention.

10. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 29 NOVEMBRE 1965 REGLANT LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET ENCOURAGEANT D'AUTRES MESURES DE PREVOYANCE SOCIALE DANS L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE (CHARTRE SOCIALE AGRICOLE) (LCSA) ET REPONSE A L'INTERPELLATION GINETTE DUVOISIN « ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE. METTRE FIN A UNE INEGALITE

La présente modification de la loi du 29 novembre 1965 réglant le paiement des allocations familiales et encourageant d'autres mesures de prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture (Charte sociale agricole), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1966, poursuit principalement un objectif d'équité en matière d'allocations familiales entre tous les enfants du canton, qu'ils soient enfants d'agriculteurs indépendants, d'employés agricoles ou de n'importe quel salarié ou indépendant du canton. A cet effet, il est envisagé d'améliorer les prestations cantonales aux allocations familiales en faveur du monde agricole. Le projet de loi présente les prestations cantonales actuelles et celles à venir, avec plusieurs tableaux comparatifs se référant à divers barèmes.

Débat de la commission

La commission prend bonne note, d'une part, que les effets financiers induits par ces modifications légales pourront être compensés par le disponible des précédents budgets et, d'autre part, que le dossier des allocations familiales pourrait être repris à terme par la Confédération. Elle a en outre pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Duvoisin et relève une faute de plume en page 67 au point 3 « *..Le coût supplémentaire pour l'Etat s'élèverait.....2018, à CHF 1,51 mio en 2019... »*.

La commission prend également note de la révision de l'art. 35, al. 1 LVLA Fam dont la modification (siège à Vevey et non plus à Montreux) est en lien direct avec la modification de l'art. 5, al. 1 LCSA (changement de siège de la Caisse cantonale).

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 29 novembre 1965 réglant le paiement des allocations familiales et encourageant d'autres mesures de prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture (Charte sociale agricole) (LCSA).

Votes	Art. 1 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 2 LCSA	abrogation adoptée par 14 oui (unanimité).
	Art. 3 LCSA	Une erreur de rédaction étant constatée, l'amendement suivant est déposé « L'Etat assure <i>Le financement du complément cantonal en faveur des travailleurs agricoles est assurée par l'Etat...</i> » et est adopté par 14 oui, à l'unanimité.
	Art. 3 LCSA, amendé	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 4 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 5 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 6 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 7 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 8 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 9 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 10 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 11 LCSA	abrogation adoptée par 14 oui (unanimité).
	Art. 12 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 12a LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 12b LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 13 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 14 LCSA	abrogation adoptée par 14 oui (unanimité).
	Art. 15 LCSA	abrogation adoptée par 14 oui (unanimité).
	Art. 16 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 17 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 18 LCSA	abrogation adoptée par 14 oui (unanimité).
	Art. 21 LCSA	abrogation adoptée par 14 oui (unanimité).
	Art. 22 LCSA	abrogation adoptée par 14 oui (unanimité).

Art. 23 LCSA	abrogation adoptée par 14 oui (unanimité).
Art. 27 LCSA	adopté par 14 oui (unanimité).
Art. 2 du projet de loi	adopté par 14 oui (unanimité).
Art. 3 du projet de loi	adopté par 14 oui (unanimité).
Vote final	adopté par 14 oui (unanimité).
Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

Projet de loi modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam)

Art. 35 LVLAFam	adopté par 14 oui (unanimité).
Art. 2 du projet de loi	adopté par 14 oui (unanimité).
Vote final	adopté par 14 oui (unanimité).
Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

11. MODIFICATION DE LA LOI DU 4 JUILLET 2000 SUR LES IMPOTS DIRECTS CANTONAUX (LI)

La loi sur les impôts directs cantonaux (LI) doit être adaptée à une nouvelle disposition fédérale entrée en vigueur au 1^{er} juin 2017 concernant les marins travaillant à bord de navires de haute mer. Il est également profité du présent projet de modification pour abroger la disposition concernant le rachat des assurances de rentes viagères qui n'est plus conforme à la jurisprudence fédérale. La disposition sur le dépôt de la déclaration par voie électronique sera également modifiée afin de prévoir que le contribuable recevra par voie électronique un résumé de sa déclaration. Enfin pour mémoire, il convient de rappeler que les dispositions concernant les personnes morales poursuivant des buts idéaux, adoptées le 15 décembre 2015 par le Grand Conseil, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les personnes morales qui poursuivent des buts idéaux seront exonérées de l'impôt sur le bénéfice, pour autant qu'il n'excède pas CHF 20'000 et qu'il soit affecté exclusivement et irrévocablement à ces buts. Par la même occasion, le seuil d'imposition des associations, fondations, autres personnes morales et placements collectifs de capitaux, sera augmenté à CHF 20'000 pour des raisons de simplification.

Débat de la commission

Les commissaires prennent note de ces différentes modifications et demandent un complément d'information sur le profil des marins qui sont concernés par cette révision légale. Il leur est répondu que les contribuables concernés sont les marins et officiers supérieurs oeuvrant sur des bateaux avec pavillon suisse ; leur lieu de résidence pourrait être en Suisse. Sur ce point spécifique, le Conseiller d'Etat rappelle que cette modification vise avant tout l'harmonisation de la base légale cantonale au texte fédéral ; son incidence réelle à ce jour est inconnue et serait de toute façon marginale.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI).

Votes	Art. 5 LI	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 48 LI	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 133 LI	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 144 LI	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 174 LI	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 14 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

12. MODIFICATION DE LA LOI DU 27 FEVRIER 1963 CONCERNANT LE DROIT DE MUTATION SUR LES TRANSFERTS IMMOBILIERS ET L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS (LMSD)

Cette modification légale concerne trois aspects distincts, soit :

- les administrateurs et gestionnaires de trusts ou de fondations débiteurs de l'impôt sur les successions et les donations ;
- l'exonération des prix d'honneur de l'impôt sur les donations ;
- les mesures conservatoires ordonnées par le juge de paix en matière d'impôt sur les successions.

Débat de la commission

La commission s'est particulièrement intéressée au deuxième point, visant les exonérations des prix d'honneur de l'impôt sur les donations. Il lui est notamment confirmé que la première tranche des CHF 50'000 est bien exonérée.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD).

Votes	Art. 11 LMSD	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 12 LMSD	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 16 LMSD	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 18 LMSD	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 30 LMSD	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 40 LMSD	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 43 LMSD	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 60 LMSD	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 79c LMSD	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 14 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 13 oui et 1 abstention.
	Entrée en matière	adoptée par 13 oui et 1 abstention.

13. MODIFICATION DE LA LOI DU 5 DECEMBRE 1956 SUR LES IMPOTS COMMUNAUX (LICOM)

La disposition de l'art. 8 al. 3 LICom, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, prévoit que l'impôt cantonal et communal sur le revenu et sur la fortune ne peut dépasser au total le 60% du revenu net au sens de l'article 29 LI, augmenté des déductions prévues à l'article 37, lettres h, hbis et i LI. Elle a pour but d'éviter une imposition confiscatoire résultant du cumul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune lorsque la fortune ne rapporte que peu ou pas de rendement. L'application de cette disposition durant quelques années a montré que dans certains cas le revenu pouvait être très fortement réduit voire annulé (notamment : rachat en matière de prévoyance professionnelle, gros frais d'entretien d'immeubles, pertes commerciales), ce qui entraîne des réductions de l'impôt sur la fortune allant au-delà de l'objectif de limiter cet impôt lorsqu'il est très élevé. Il est dès lors prévu d'ajouter un nouvel alinéa à cette disposition afin que le taux de l'impôt cantonal et communal sur la fortune ne soit pas inférieur à 3‰ après l'application des règles relatives au maximum d'imposition. Ce nouvel alinéa demeure sans effet si les règles limitant l'imposition ne sont pas applicables et que le taux de l'impôt cantonal et communal sur la fortune est inférieur à 3‰. Enfin, à l'occasion de cette modification, il convient de compléter l'al. 3 afin d'y ajouter la lettre j de l'art 37 concernant les cotisations et les versements en faveur d'un parti politique. Pour rappel cette nouvelle déduction est entrée en vigueur postérieurement, à savoir le 1^{er} janvier 2011.

Débat de la commission

La commission s'est, notamment, interrogée sur les raisons du plafonnement de ce taux d'impôt à 3‰. Il lui a été répondu qu'il serait peu envisageable que ce taux dépasse le taux marginal maximal qui est de 3,39‰ pour les contribuables concernés.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LICom).

Votes	Art. 8 LICOM	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 14 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

14. MODIFICATION DE LA LOI DU 18 NOVEMBRE 1935 SUR L'ESTIMATION FISCALE DES IMMEUBLES (LEFI)

L'art 20 LEFI prévoit que le conservateur ou la commission de district procède périodiquement à la mise à jour des estimations. Cette opération a pour but de revoir l'estimation des immeubles lorsqu'il est constaté notamment par demande motivée des propriétaires, par mutations, réunion ou division de biens-fonds, construction ou démolition de bâtiments, constitution ou radiation de servitudes, ou par d'autres opérations, que la valeur fiscale de ces immeubles a notablement augmenté ou diminué. Afin de faciliter ces estimations, le nouvel al. 2 prévoit que les autorités du canton et des communes communiquent d'office ou sur demande les informations utiles.

Débat de la commission

Un député ne comprend pas le besoin de transfert d'information, dans la mesure où, lors d'une nouvelle estimation par la commission d'estimations fiscales, le registre foncier est d'office impliqué. Il lui est répondu qu'actuellement, lors d'une transformation d'un objet, cette commission d'estimations fiscales doit contacter le propriétaire pour obtenir les renseignements. Cette révision vise une simplification administrative en autorisant la communication des renseignements aux services compétents, sans passer par le propriétaire. D'une part, les données en possession du registre foncier seront ainsi plus fiables et, d'autre part, les membres de la commission n'auront plus besoin de se déplacer.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de la loi du 18 novembre 1935 sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI).

Votes	Art. 20 LEFI	adopté par 14 oui et 1 abstention.
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 14 oui et 1 abstention.
	Vote final	adopté par 14 oui et 1 abstention.
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui et 1 abstention.

15. MODIFICATION DE LA LOI DU 9 OCTOBRE 2012 SUR LE REGISTRE FONCIER (LRF)

Il est prévu de modifier l'al. 1 de l'art. 3 LRF afin de permettre au Conseil d'Etat d'adapter les arrondissements à l'évolution du métier du registre foncier et au découpage territorial en vigueur pour la Direction générale de la fiscalité, à laquelle ce registre a été réuni.

Débat de la commission

La commission demande des compléments concernant ce redimensionnement territorial. Il lui est répondu qu'une analyse de chaque situation est faite, au rythme des départs naturels des collaborateurs. Cette modification légale répond à un besoin de souplesse organisationnelle.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 9 octobre 2012 sur le registre foncier (LRF).

Votes :	Art. 3 LRF	adopté par 13 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

16. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2018, LE MONTANT LIMITE DES NOUVEAUX EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'ETAT DE VAUD, AINSI QUE LE MONTANT LIMITE DE L'AVANCE DE TRESORERIE QUE L'ETAT DE VAUD PEUT ACCORDER A LA CENTRALE D'ENCAISSEMENT DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES VAUDOIS (CEESV)

Etat de la dette

Comme il ressort du ch. 5.3 du présent rapport, au 31 décembre 2016, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à CHF 975 millions auxquels CHF 200 millions de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de CHF 775 millions. Pour l'année 2017, aucun emprunt à long terme n'est arrivé à échéance. En raison de liquidités en suffisance et des commissions sur avoirs facturés, aucun nouvel emprunt ne devrait être contracté. Concernant l'évolution des placements, ceux-ci s'élevaient à CHF 200 millions en début d'année. Ils sont estimés à CHF 150 millions pour cette fin d'année. Au 31 décembre 2017, il est prévu une dette brute de CHF 975 millions, des placements de CHF 150 millions pour une dette nette de CHF 825 millions.

Evolution pour 2018

Pour l'année 2018, comme pour l'année 2017, aucun emprunt n'arrivera à échéance, la prochaine étant fixée en 2022. La dette évoluera néanmoins en raison des investissements prévus, de la variation des prêts, du financement de la Caisse de pension et du résultat planifié. Avec une insuffisance de financement ainsi calculée et la nécessité de consolider une dette sur le moyen terme, il est prévu de contracter un emprunt public de CHF 250 millions. Au 31.12.2018, la dette brute s'élèvera à CHF 1'225 millions, les placements à CHF 200 millions et la dette nette à CHF 1'025 millions.

Situation de trésorerie pour la CEESV

Dans le cadre du budget 2018 de l'Etat, eu égard à la réduction régulière et continue du compte courant de la CEESV, il est proposé de demander au Grand Conseil l'octroi d'une limite du compte clearing de CHF 75 millions, soit CHF 5 millions de moins qu'en 2017. Ce plafond permettra de répondre aux besoins estimés en 2018 et notamment au pic de CHF 74 millions en novembre, tout en conservant une petite marge pour faire face à d'éventuels imprévus. Si les tendances actuelles se confirment, le solde du compte courant devrait se situer à quelque CHF 74 millions en fin d'année 2018. L'art. 4 du décret prévoit cependant une limite de CHF 75 millions qui correspond au solde maximal que le compte courant pourrait atteindre en cours d'année 2018.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 3 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 4 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 5 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

17. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2018, LES MONTANTS MAXIMAUX AUTORISES DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT PAR VOIE DE PRETS, DE CAUTIONNEMENTS ET D'ARRIERE-CAUTIONNEMENTS CONFORMEMENT A LA LOI DU 12 JUIN 2007 SUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (LADE)

Selon la LADE, le soutien par le Canton de la promotion et du développement économique peut se faire par des aides à fonds perdu, des prêts, des cautionnements ou des arrière-cautionnements. Par le biais du présent décret, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil des montants maxima pour 2018 qui ne pourront pas dépasser :

- 127 mios par voie de prêts ;
- 38 mios par voie de cautionnements (pour les projets d'entreprises et régionaux) ;
- 2 mios par voie d'arrière-cautionnement.

Débat en commission

Le débat de la COFIN a porté sur les nouveaux engagements pris en matière de projets d'entreprise, aux méthodes de calculs, aux compétences du Conseil d'Etat ainsi qu'à la documentation remise à la sous-commission.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

18. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2018, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA LPFES

La révision du 17 mai 2011 de la LPFES a simplifié la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public. Auparavant, la procédure reposait sur une décision du Grand Conseil à chaque étape de la construction et de la rénovation d'un établissement privé reconnu d'intérêt public. Cette procédure générait des délais qui retardaient la mise à disposition d'infrastructures nouvelles. Avec la révision de la LPFES, le Grand Conseil n'a plus à se prononcer objet par objet. Désormais, il accorde chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer. Actuellement, le total maximum des engagements de l'Etat sous cette forme a été fixé dans la loi à hauteur de CHF 850 mios (adaptation de ce montant dans le cadre de l'EMPD du budget 2016). Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat, sur préavis de la Commission thématique du Grand Conseil en charge de la santé publique. La Commission des finances est pour sa part régulièrement informée par le département, via sa sous-commission DSAS qui intègre un commentaire dans son propre rapport (voir ch. 27.4 de ce document).

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2017 de 586,9 mios, plus des nouveaux projets dans les hôpitaux (21,9 mios) et dans les EMS (240,7 mios), le montant maximum des garanties fixé pour 2018 se monte à 835,8 mios (après amortissements) ; soit en dessous du plafond de garanties précité fixé à 850 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES.

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

19. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2018, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA LAIH

La révision du 1^{er} mai 2014 de la LAIH a clarifié la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements socio-éducatifs (ESE) privés reconnus d'intérêt public accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales. Auparavant, et à la suite de l'entrée en vigueur de la RPT, la procédure reposait sur un décret spécifique du Grand Conseil accordant la garantie d'Etat.

Conformément à la LAIH (art. 43c), le Grand Conseil détermine chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le département peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par les ESE afin de financer leurs investissements. Le total des engagements de l'Etat sous cette forme ne peut dépasser CHF 350 mios sur la base d'une estimation des besoins d'investissements des ESE à moyen terme. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat sur préavis de la Commission thématique du Grand Conseil en charge de la santé publique. La Commission des finances est régulièrement informée par le département.

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2017 de 227.3 mios, plus des nouveaux projets 2018 dans les ESE à hauteur de 47.1 mios, le montant maximum des garanties fixé pour 2018 se monte à 274.4 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH.

Votes : Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

20. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2018, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES INSTITUTIONS SOCIO-EDUCATIVES AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA LPROMIN

La révision du 1^{er} juillet 2016 de la LProMin a simplifié la procédure d'octroi de garanties d'emprunt en faveur des institutions relevant de la politique socio-éducative en matière de protection des mineurs (ci-après institutions PSE), à l'instar de ce qui a déjà été réalisé pour d'autres institutions bénéficiaires de telles garanties (cf. p.ex. pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public sur la base de l'art. 4 de la loi sur la planification et le financement des établissements socio-éducatifs d'intérêt public / LPFES).

Dans le cadre de la LProMin, l'article 58 I) introduit la base légale nécessaire à l'octroi de ces garanties, de telle sorte que le Grand Conseil n'ait plus à se prononcer sur la demande de garanties objet par objet, mais accorde chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer.

Le total maximum des engagements proposés sous cette forme dans la LProMin est fixé à CHF 68 mios sur la base d'une estimation des besoins d'investissement des institutions de la PSE à l'horizon de 2018. Il appartiendra ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder la garantie effective de l'Etat. Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2017 de 39,91 mios, plus des nouveaux projets 2018 dans les institutions PSE de 22,48 mios, le montant maximum des garanties fixé pour 2018 se monte à 62,39 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LProMin.

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

21. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2018, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS DE PEDAGOGIE SPECIALISEE PRIVES RECONNUS AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA LPS

La nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) du 1^{er} septembre 2015 prévoit le financement des investissements immobiliers exclusivement sous forme de service de la dette. Les emprunts des établissements de pédagogie spécialisée pour financer leurs investissements sont par ailleurs garantis par l'Etat. Les établissements de la pédagogie spécialisée sont tenus d'assumer, en principe, 20% du coût des investissements immobiliers (acquisition, construction, transformation et aménagement) via leurs fonds propres.

La LPS a simplifié la procédure d'octroi des garanties de l'Etat pour les emprunts contractés par les établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus (ci-après les établissements de pédagogie spécialisée). Précédemment, une description détaillée de chaque objet était soumise au Grand Conseil par voie de décret. Désormais, ce dernier accorde, chaque année, par voie de décret, une enveloppe de garanties, dont le montant annuel est basé sur une évaluation des besoins d'investissements des établissements de pédagogie spécialisée. La limite maximum de cette enveloppe est fixée à CHF 85 millions par année. Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'EMPD du budget annuel de l'Etat de Vaud. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat pour les emprunts contractés par les établissements de pédagogie spécialisée pour financer leurs investissements.

L'entrée en vigueur du décret présenté ici est conditionnée à l'entrée en vigueur de la LPS, en particulier de son article 58, alinéa 3, LPS, envisagée pour le 1^{er} août 2018. Ainsi, les garanties pour les nouveaux projets ne pourront être demandées au Conseil d'Etat par le SESAF qu'après l'entrée en vigueur effective de la loi.

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2017 de 11,47 millions, plus des nouveaux projets 2017 dans les établissements de pédagogie spécialisée pour 10,47 millions ainsi qu'un nouveau projet pour 0,37 million, le montant maximum des garanties fixé pour 2018 se monte à 22,31 millions.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2018, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS.

Votes : Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

22. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 24 SEPTEMBRE 2002 FIXANT LES TRAITEMENTS DE CERTAINS MAGISTRATS DE L'ORDRE JUDICIAIRE (DT-OJ)

Jusqu'au 31 décembre 2002, les juges de paix bénéficiaient d'un statut d'indépendant, statut qui s'était révélé peu compatible avec la fonction. Depuis le 1^{er} janvier 2003, les juges de paix sont salariés de l'Etat comme l'ensemble des autres magistrats professionnels de l'ordre judiciaire. Pour plusieurs raisons (compétences et responsabilités accrues, exigences élevées de formation, manque d'attractivité de la fonction, désuétude du système vaudois), le traitement des juges de paix doit être revalorisé et aligné sur celui des autres magistrats de première instance, à savoir les présidents des tribunaux. La Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal est arrivée à ce constat dans son rapport d'avril 2015.

Débat de la commission

La commission salue cette décision et relève que, d'une part, les effets financiers de cette revalorisation sont compensés par la suppression d'un poste de juge cantonal et, d'autre part, le canton de Vaud est le dernier à faire des différences de traitement entre les magistrats de première instance.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 24 septembre 2002 fixant les traitements de certains magistrats de l'ordre judiciaire (DT-OJ).

Votes :	Art. 1 du décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

23. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 7 DECEMBRE 2016 SUR LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS ET DE PROCESSUS FAVORISANT LA CONTINUTE ET LA COORDINATION DES SOINS (DCCS)

Le décret du 7 décembre 2016 sur le développement d'outils et de processus favorisant la continuité et la coordination des soins (ci-après DCCS ou décret), en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2017, prévoit diverses mesures de soutien destinées aux patients qui adhèrent à un projet ou une action relevant de ce décret. L'une de ces mesures consiste en l'octroi d'un subside de quote-part sous certaines conditions fixées par le Conseil d'Etat. Les travaux préparatoires visant à préciser les conditions personnelles et financières à remplir par les patients qui requièrent ce subside, ainsi que les modalités d'octroi de ce dernier (procédure, montant, etc.), ont permis d'identifier une problématique non réglée par le DCCS.

Concrètement, le problème réside dans le fait que l'organe chargé d'enregistrer et de confirmer l'adhésion d'un patient dans un projet relevant du décret doit pouvoir transmettre à l'organe compétent pour l'octroi du subside les données pertinentes concernant le patient demandeur. Le numéro AVS compte parmi ces données pertinentes et son utilisation systématique requiert, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, une base légale formelle. Or, celle-ci fait en l'état défaut. Le DCCS doit dès lors être complété pour que les organes compétents puissent utiliser le numéro AVS dans un but d'aide à l'identification du patient. La collecte et la communication du numéro AVS dans ce contexte doit, d'une part, simplifier les processus administratifs de traitement des demandes et, d'autre part, permettre d'identifier de manière plus sûre le patient qui demande un subside.

Débat de la commission

La commission salue cette démarche de simplification administrative et soutient cette modification légale. Sensible à la problématique de la protection des données, elle relève que la cautèle principale reste l'accord du patient qui, pour obtenir un subside, doit communiquer son numéro AVS.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 7 décembre 2016 sur le développement d'outils et de processus favorisant la continuité et la coordination des soins (DCCS).

Votes : Art. 10 du décret	adopté par 15 oui (unanimité).
Art. 10a du décret	adopté par 15 oui (unanimité).
Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

24. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LE POSTULAT PASCALE MANZINI ET CONSORTS – LOI SUR LES IMPOTS DIRECTS CANTONAUX – DE L'OPPORTUNITE DE PARTAGER L'ENTIER DES QUOTIENTS FAMILIAUX LORS DE LA GARDE ALTERNEE DES ENFANTS (16_POS_167)

Rappel synthétique du postulat

Dans le cadre de couples non mariés, ou séparés, qui ont signé une convention commune pour régler leur situation financière, un domicile principal des enfants doit être défini. Selon l'Administration cantonale des impôts (ACI), pour le calcul des impôts, chaque parent bénéficie individuellement d'un quotient de 1. Il est ajouté un quotient familial de 0,25 (0,5 divisé par deux) pour chaque enfant à chacun des parents. Un quotient familial de 1,5 est ainsi obtenu pour chaque parent dans le cas de deux enfants. De plus, celui chez qui les enfants sont en domicile principal obtient un bonus de 0,3 de quotient familial. Concernant ce sujet, la Loi sur les impôts directs cantonaux stipule (art. 43, al. 3) que c'est le Conseil d'Etat qui édicte les règles d'application de cette disposition. Le postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'adapter les règles d'application de cet article dans le cadre de la garde alternée des enfants par les couples non mariés, séparés ou divorcés.

Débat de la commission

Le Conseil d'Etat dresse un bilan, dans sa réponse relativement technique, des inconvénients et avantages que provoquerait l'application d'une telle mesure ; il s'y oppose au final, en arguant notamment que l'évolution du droit fédéral permettra à terme d'amener une réponse qui va dans le sens de cette requête. Par l'intermédiaire d'un commissaire qui l'a contactée, la commission prend note que l'ex-députée valide cette réponse, même négative, dans la mesure où son propos sera, à terme, entendu au niveau fédéral.

Par 14 oui et 1 abstention, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat au postulat Pascale Manzini et consorts – Loi sur les impôts directs cantonaux – De l'opportunité de partager l'entier des quotients familiaux lors de la garde alternée des enfants (16_POS_167).

25. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LE POSTULAT REBECCA RUIZ ET CONSORTS AU NOM DU GROUPE SOCIALISTE POUR UN TRAITEMENT JUDICIAIRE RAPIDE DE LA PETITE CRIMINALITE (12_POS_007)

Rappel synthétique du postulat

Les statistiques de la criminalité 2011 ont montré une augmentation significative des infractions au Code pénal commises dans le canton de Vaud et de manière générale sur l'arc lémanique. Parmi les domaines touchés, citons notamment les infractions contre le patrimoine et celles contre la liberté. Dans ce cadre, la police cantonale observait tout particulièrement une hausse importante des cambriolages. Cette évolution négative de la criminalité a également été constatée au niveau suisse, où les infractions au Code pénal ont également augmenté par rapport à l'année précédente. Enfin, concernant les infractions à la loi sur les stupéfiants, celles-ci ont aussi augmenté et ont atteint toutes les régions du canton, en particulier les centres urbains et péri-urbains. En parallèle, l'introduction du nouveau Code de procédure pénale en 2011 a suscité de nombreuses critiques concernant sa lourdeur et la surcharge du travail policier ou celui des magistrats qu'il implique, mais également à propos de certains de ses effets, notamment quelques difficultés nouvelles pour obtenir des détentions provisoires auprès du Tribunal des mesures de contrainte. Dans le même temps, la nouvelle procédure de l'ordonnance pénale, dont la compétence revient au Ministère public, autorise désormais ce dernier à édicter des ordonnances pénales sans avoir à entendre les prévenus.

La justice doit assurer un traitement efficace des plaintes et des infractions. De plus, du point de vue de l'effet dissuasif des sanctions et pour prévenir la récidive, il est indispensable que les sanctions puissent être prononcées rapidement et dans un cadre institutionnel clair, qui permette au prévenu d'être entendu et de prendre ainsi la mesure des actes pour lesquels il est mis en cause. Partant de ces différents constats et dans le but de faciliter le travail du Ministère public, le postulat demande d'étudier :

- la possibilité de développer, là où la petite criminalité est la plus importante, une structure permanente du Ministère public spécialisée dans le traitement d'affaires relevant de la criminalité de rue ;
- la faisabilité de mettre sur pied, dans le canton de Vaud, un Tribunal de comparution immédiate, en examinant notamment la compatibilité d'une telle instance avec le Code de procédure pénale.

Débat de la commission

Le député en charge de présenter cet objet à la commission relève que la seule option possible est la pérennisation du dispositif STRADA qui est également efficace contre les incivilités, bien que prévu au départ pour les problèmes de drogues. Ainsi, ce sont 5 ETP pour le MP, 2 ETP pour la Police cantonale vaudoise et 1,3 ETP pour le Service pénitentiaire qui seront pérennisés dans le présent budget. Le Conseil d'Etat répond ainsi, dans la limite laissée par le droit fédéral, à ce postulat.

Par 14 oui et 1 abstention, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Rebecca Ruiz et consorts au nom du groupe socialiste pour un traitement judiciaire rapide de la petite criminalité (12_POS_007).

26. REPOSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR L'INTERPELLATION HADRIEN BUCLIN ET CONSORTS – BAISSSE DE L'IMPOSITION SUR LE BENEFICE DES ENTREPRISES ET IMPOSITION PARTIELLE DES DIVIDENDES : UN RISQUE ELEVE POUR LE FINANCEMENT DES ASSURANCES SOCIALES !

La COFIN a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à cette interpellation.

27. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

27.1 Département du territoire et de l'environnement

Commissaires : Mme Claire Richard
M. Alberto Cherubini, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les représentants de tous les services du Département du territoire et de l'environnement (DTE). Sept entretiens ont été nécessaires pour effectuer le tour des services. Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du Département, a accompagné les commissaires lors de toutes les visites. Au terme de ses travaux, la sous-commission a rencontré Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE.

La sous-commission tient à remercier l'ensemble des personnes avec qui elle s'est entretenue pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies, et notamment Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du DTE, ainsi que son adjointe, Mme Nadine St-Pierre.

Remarques générales

A relever que depuis le 1^{er} juillet 2017 le Service de la consommation et des affaires vétérinaires a été transféré au sein du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	206'950'900	204'910'200	-2'040'700	-0.99
Revenus	425'059'800	425'314'200	254'400	0.06
Revenu net	218'108'900	220'404'000	2'295'100	1.05

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	183'461'851	204'910'200	21'448'349	11.69
Revenus	405'602'723	425'314'200	19'711'477	4.86
Revenu net	222'140'872	220'404'000	-1'736'872	-0.78

001 Secrétariat général du DTE (SG-DTE)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	5'278'000	5'390'600	112'600	2.13
Revenus	25'700	8'200	-17'500	-68.09
Charge nette	5'252'300	5'382'400	130'100	2.48

Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires se sont entretenus avec M. Nicolas Chervet, secrétaire général du DTE. Qu'il soit remercié pour ses informations très précises.

Remarques générales

Le Secrétariat général du DTE, véritable plaque tournante du Département, présente un budget 2018 légèrement supérieur à celui de 2017. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des honoraires du Bureau de l'égalité (BEFH) ainsi que par les honoraires de l'Unité de développement durable (UDD) intégrée au

sein du DTE depuis le 1^{er} juillet 2017. Le BEFH et l'UDD sont 2 Unités directement rattachées au sein du Secrétariat général du DTE.

Pour le budget 2018, le Secrétariat général a planifié un total de 25 ETP, dont 6,3 ETP pour le BEFH, 2,6 ETP pour l'UDD et 16,1 ETP pour le Secrétariat général lui-même. Les charges du Secrétariat général sont budgétées à 3,1 mio et les recettes à 1'800 fr.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Depuis mars 2017, Mme Maribel Rodriguez est la nouvelle cheffe du BEFH. Elle est à la tête d'une équipe d'une dizaine de personnes (6,3 ETP). Du point de vue du personnel, l'effectif du budget 2018 reste inchangé par rapport au budget 2017. Cependant les activités du BEFH sont en croissance, ce qui explique l'augmentation du poste honoraires des mandataires externes. Les charges sont budgétées à 1,7 mio et les recettes à 6'400 fr.

Remarque spécifique

3132 Le BEFH sera naturellement impacté par la mise en œuvre du contrôle de l'égalité salariale sur le marché de l'emploi (marchés publics et entités subventionnées) et par la nouvelle Loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique (LOVD). Sous l'impulsion de sa nouvelle directrice, le BEFH a projeté d'intensifier son travail d'information et de formation, notamment dans les écoles en collaboration avec le DFJC. Ces activités ne sont possibles qu'avec un appui croissant de conseillères et conseillers externes.

Unité du développement durable

L'Unité de développement durable (UDD), attachée au DIRH jusqu'au 30 juin 2017, a été rattachée au DTE dès le 1^{er} juillet 2017. Elle compte aujourd'hui 2,6 ETP, soit 0,7 de moins qu'avant la migration. Cette diminution ne correspond toutefois pas à une réduction de la dotation en personnel de la structure. En effet, cette opération est assimilée à une répartition de ressources différente entre services, dans un contexte de modification organisationnelle où seuls les postes directement liés à l'activité de l'UDD ont été transférés (voir également les conclusions du rapport général, au pt 7.3). Mme Viviane Keller est la cheffe de l'UDD, dont la mission principale est de faire en sorte que les services de l'Etat, les communes ainsi que les entités parapubliques prennent mieux en compte dans leurs activités et leurs projets les critères de durabilité.

Pour le budget 2018, les charges sont budgétées à 0,6 mio et aucune recette n'est prévue.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	151'758'800	149'157'000	-2'601'800	-1.71
Revenus	94'340'900	90'365'200	-3'975'700	-4.21
Charge nette	57'417'900	58'791'800	1'373'900	2.39

M. Cornelis Neet, directeur général, M. Olivier Lusa, adjoint à la direction générale en charge des supports finances et informatique, et M. Christophe Avert, responsable financier, ont présenté aux commissaires le budget ainsi que les principaux enjeux de la Direction générale de l'environnement (DGE) pour l'exercice 2018. La DGE est à la tête de trois unités : DIREN (Direction de l'énergie) ; DIREV (Direction de l'environnement industriel, urbain et rural) ; DIRNA (Direction des ressources et du patrimoine naturels).

Remarques générales

Malgré l'intensification des tâches opérationnelles et administratives, la DGE présente un budget global similaire à celui de 2017.

Remarques spécifiques

3010 Deux ETP supplémentaires dans le fonds Energie. L'augmentation de ce poste est aussi liée aux annuités.

3042 Indemnités de repas versées aux apprentis qui fréquentent le Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne.

- 3049 Indemnité pour inconvénients de service pour surveillant de la faune/garde-pêche et cantonnier, budgétée, mais pas concrétisée en 2016. Ce compte comprend aussi les indemnités pour les chiens de service, les heures de nuit, le service de piquet (gardiennage et pollutions), indemnités pour les équipements de sécurité.
- 3106 Matériel voué essentiellement à la lutte contre les micropolluants. Le plan cantonal micropolluants prévoit une montée en puissance du pôle de compétence pour l'analyse des micropolluants (PCAM). Une augmentation de la capacité analytique des micropolluants dans les eaux est proposée en 2018. Les présents besoins supplémentaires sont liés aux divers consommables nécessaires à ces analyses. Une part importante de ces analyses pourra être refacturée. Une base de calcul de 500 fr. par analyse est considérée (compte 4260).
- 3112 Equipement de sécurité obligatoire selon les normes ISO EN20471 (gilet 3 bandes – pantalon –casque).
- 3116 Mise en place d'une nouvelle capacité analytique pour compléter l'actuel suivi des phytosanitaires dans les eaux claires et ainsi devenir le centre de compétence romand d'analyse des pyrèthroïdes (une famille d'insecticides très répandus) dans le cadre d'un projet avec l'OFEV et le VSA (association professionnelle pour l'eau en Suisse).
- 3120 Jusqu'en 2017, les factures en lien avec les taxes d'élimination des déchets sont payées par la DGE et refacturées aux pollueurs. Dès 2018, l'entreprise CRIDEC reprend cette activité. Dès lors, il faut noter une diminution des charges et recettes (compte 4260_50) dès 2018 d'environ 700'000 fr.
- 3130 Regroupement de 15 sous-comptes concernant notamment les frais de : téléphone, port, représentation, organisation de congrès, séances de commission, contentieux et poursuites, sécurité, transports, intervenants externes ainsi que des cotisations. Les écarts sont répartis dans ces différents éléments.
- 3132 Ce montant englobe le coût de quelque 300 mandats et analyses. La baisse de ce compte provient essentiellement de la réduction de la subvention fédérale et des travaux en lien avec le bruit ferroviaire (340'000 fr. contrepartie du compte 4610) ainsi que de la réduction des mandats en lien avec le Fonds Energie (294'000 fr.).
- 3138 Formation des gestionnaires de STEP. La professionnalisation du personnel d'exploitation des STEP est inscrite dans la loi fédérale sur la protection des eaux. Dans le cadre de son objectif de régionalisation des STEP, l'Etat de Vaud soutient financièrement ces formations. 2018 correspond à un début de cycle de formation et par conséquent à des besoins financiers accrus par rapport aux autres années. Par ailleurs, l'organisation par la DGE d'une formation technique en lien avec les STEP, dispensée aux représentants des communes, est intégralement refacturée aux communes.
- 3160 Achat de données à Météo Suisse et de droit de communication à Swisstopo (Fonds Energie) prévu en 2016 et non dépensé (120'000 fr.).
- 3510 Ces attributions aux financements spéciaux concernent : l'attribution directe de 1,150 mio au Fonds 2000 d'indemnisation pour compenser les dégâts provoqués par le gibier ; l'attribution directe de 315'700 fr. au Fonds cantonal 2001 d'aménagement piscicole ; l'attribution directe de 136'200 fr. au Fonds 2013 de conservation de la faune.
- 3511 Attribution directe de 2,067 mios au Fonds 3003 pour la protection de la nature. L'augmentation de 380'000 fr. est liée à la contribution cantonale relative à l'avenant de la Convention-programme nature et paysage.
- 3632 Une nouvelle convention de subventionnement de 5 ans en lien avec les tâches publiques entre la DGE et les triages forestiers va débiter en 2018. Des activités doivent être renforcées, notamment celles concernant la surveillance sanitaire (chalarose du frêne, capricorne asiatique, etc.), la biodiversité en forêt, surveillance de grands massifs (concept et intégration forêt-gibier) : 325'000 fr. Augmentation des dépenses en rapport avec la lutte contre les événements ABC (700'000 fr.) refacturés aux tiers (compte 4260).
Avenant à la convention-programme nature et paysage. La Confédération va augmenter sensiblement sa contribution pour le canton de Vaud dans le domaine de la biodiversité (protection, entretien et valorisation des biotopes et sites marécageux, ainsi que pour la conservation des espèces). La contribution cantonale indispensable représente uniquement le tiers de la fédérale (300'000 fr.).

- 4210 Dépendant de l'extraction de graviers ainsi que des autorisations d'exploiter.
- 4250 Diminution des ventes de bois et baisse du prix du bois.
- 4260 Jusqu'en 2017, les factures en lien avec les taxes d'élimination des déchets sont payées par la DGE (3120) et refacturées aux pollueurs (4260). Dès 2018, l'entreprise CRIDEC reprend cette activité avec pour conséquence une diminution des charges et des recettes d'environ 700'000 fr.
Augmentation des pollutions (événements ABC (3632)) et refacturation aux tiers, recettes supplémentaires de 700'000 fr.
- 4309 Diminution des prestations du corps forestier refacturées à des tiers.
- 4510 Ecritures techniques liées à l'excédent de dépenses dans les fonds.
- 4511 Ecritures techniques liées à l'excédent de dépenses dans le fonds 3003 Protection de la nature.
- 4610 Réduction de la subvention et des travaux (3132) en lien avec le bruit ferroviaire. Ce projet touche à sa fin.

Programme « 100 millions »

Au 10 août 2017, la situation du Programme 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique était la suivante : 48,53 mios de subventions ont été payés, 26,17 mios de subventions ont été engagés et 15,30 mios restent encore à engager dans des mesures d'économies d'énergie. Répartition des 48,53 mios dépensés au 10 août 2017 : efficacité énergétique 14,85 mios ; nouvelles énergies renouvelables 17,90 mios ; recherche et développement 10,32 mios ; formation et information 1,59 mio ; gestion 3,87 mios. C'est au sein du domaine de la gestion que les salaires engendrés par le programme 100 mios ont été affectés. Depuis la mise en œuvre du programme en 2012 jusqu'en juin 2017, 1,656 mio de salaires ont été versés (1,034 mio pour le personnel CDD et 622'000 fr. pour le personnel auxiliaire).

Subventions liées à des conventions-programmes

Pour 2018, les 12 conventions-programmes sont budgétées à 19,21 mios pour la part incombant à la Confédération et à 15 mios pour la part prise en charge par l'Etat de Vaud.

Budget d'investissement 2018

Le budget d'investissement de la DGE s'élève à 16,1 mios (contre 22,83 mios pour le budget 2017). Ce budget 2018 concerne 38 objets ayant fait ou devant faire chacun l'objet d'un décret voté par le Grand Conseil. Pour le même objet, ces investissements sont généralement répartis sur plusieurs années.

043 Service du développement territorial (SDT)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	14'722'800	14'667'100	-55'700	-0.38
Revenus	1'103'700	1'103'700	0	0.00
Charge nette	13'619'100	13'563'400	-55'700	-0.41

Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré M. Pierre Imhof, chef de service, et Mme Florence Golaz, adjointe du chef de service.

Remarques générales

Le Service du développement territorial (SDT) vit une période particulièrement intense avec la mise en œuvre du nouveau Plan directeur cantonal et les travaux liés à la nouvelle LATC.

Le SDT déménagera partiellement en été 2018, à la même adresse, Riponne 10, à un étage supérieur dont la construction a débuté le 9 octobre 2017. Le SDT veut profiter de ce déménagement pour booster la numérisation de ses archives et dématérialiser ses activités bureautiques. Les nouveaux locaux laisseront une large place au coworking.

Remarques spécifiques

- 3010 En 2018 les effectifs du SDT, par rapport au budget 2017, diminuent légèrement, tout comme la masse salariale globale. La diminution de cette dernière est aussi due au rajeunissement des collaborateurs.
- 3170 Les collaborateurs du SDT sont des adeptes assidus des transports publics et de Mobility. Un comportement qui a des répercussions positives sur ce poste du budget.

003 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	35'191'300	35'695'500	504'200	1.43
Revenus	329'589'500	333'837'100	4'247'600	1.29
Revenu net	294'398'200	298'141'600	3'743'400	1.27

Travaux entrepris par la sous-commission

Les enjeux financiers et stratégiques du Service des automobiles et de la navigation ont été présentés de manière exhaustive par M. Pascal Chatagny, chef de service, et M. Yves Wüthrich, chef de la division finances et controlling.

Remarques générales

Le SAN immatricule chaque année une moyenne annuelle de 10'000 véhicules supplémentaires. Fin 2016, 564'000 véhicules étaient immatriculés dans notre canton. En 2016, la hausse des véhicules (+ 1,94%) a été plus élevée que celle de la population (+ 1.25%). Les projections effectuées jusqu'en 2020 par la direction du SAN confirment cette tendance. Malgré les augmentations du nombre de conducteurs et l'augmentation du parc de véhicules vaudois, les charges salariales restent stables, le budget 2018 prévoit même une légère diminution de ces charges. Cette maîtrise des coûts est due à la mise en place de mesures de rationalisation. Par exemple, le siège central de la Blécherette, ainsi que les SAN régionaux de Nyon, Yverdon-les-Bains et Aigle sont progressivement dotés d'un nouveau système de ticketing qui fluidifie l'accueil des clients aux guichets. Chaque année, environ 10'000 clients supplémentaires se présentent aux guichets ; en 2016 ils ont été 379'412. Le nombre de contrôles techniques fluctue en raison de l'affectation de ressources aux examens conducteurs en fonction de la demande ; en 2016 le nombre de contrôles s'est élevé à 165'955.

La croissance incessante des activités du SAN justifie la construction de son nouveau centre à Romanel, dont l'ouverture est programmée pour 2022. Le siège central de la Blécherette n'offre plus de possibilité de développement.

Remarques spécifiques

- 3010 Diminution de la masse salariale liée à plusieurs départs à la retraite et l'engagement de collaborateurs plus jeunes.
- 3103 Augmentation liée aux achats tous les deux ans de manuels didactiques pour les examens de navigation.
- 3132 Augmentation liée principalement à l'action en faveur des seniors.
- 3137 Augmentation liée au nouveau règlement de la Ville de Lausanne sur l'épuration des eaux, qui a augmenté sa taxe sur les surfaces goudronnées.
- 4030 Dès 2014, la suppression du rabais sur les véhicules diesel équipés d'un filtre à particules déploie ses pleins effets puisque la mesure ne s'appliquait qu'aux nouvelles immatriculations. Budget par conséquent revu à la hausse. A cela s'ajoute l'adaptation du budget à la hausse du parc selon projection à fin 2017.
- 4309 Abandon des cours d'éducation routière et de la refacturation y afférente (Via Sicura).

Budget d'investissement

Aucun commentaire particulier à formuler (voir page 211 de la brochure sur le projet de budget 2018).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2018 du DTE.

27.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Maurice Mischler

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chef-fe-s de service, accompagné-e-s généralement des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Laurent Schweingruber, responsable des finances au Secrétariat général. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du département et son Secrétaire général. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

L'attention de la sous-commission s'est notamment portée sur les hausses d'effectifs, la démographie scolaire, l'intégration des préfinancements, l'appréciation des risques et les bouclements de crédits.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'854'825'300	2'917'708'500	62'883'200	2.20
Revenus	431'342'300	440'670'300	9'328'000	2.16
Charge nette	2'423'483'000	2'477'038'200	53'555'200	2.21

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'801'982'673	2'917'708'500	115'725'827	4.13
Revenus	437'121'900	440'670'300	3'548'400	0.81
Charge nette	2'364'860'774	2'477'038'200	112'177'426	4.74

Les charges totales du département progressent de 2.20%, un taux de progression inférieur à l'évolution générale du budget cantonal (2.48%). Proche de 2,92 mrds, le DFJC représente 30.6% des charges brutes du budget cantonal, une proportion similaire à celle du budget 2017 (30.7% en tenant compte de l'Office cantonal des bourses transféré au DSAS courant 2017).

Les revenus du DFJC bénéficient également d'une hausse similaire (+2.16% contre +1.86% au budget 2017).

Des explications sur les principales variations sont présentées aux pages 22 à 26 de l'EMPD sur le budget 2018. Des explications complémentaires sont données ci-après en lien avec les services du DFJC.

Evolution des effectifs du personnel

UB	Effectifs 2017	Effectifs 2018	Variation
010 - SG	49.69	48.19	- 1.50
011 - DGEO	75.67	79.17	+3.50
012 - DGEO	6428.92	6545.25	+ 116.33
013 - DGEP	84.35	84.35	0.00
014 - DGEP	2443.86	2492.14	+ 48.28
015 - DGES	18.60	18.60	0.00
017 - SERAC	222.80	201.85	- 20.95
018 - SPJ	169.35	179.10	+ 9.75
019 - SESAF	861.58	880.88	+ 19.30
Total DFJC	10354.82	10529.53	+ 174.71
% DFJC s/VD	61.06%	61.25%	76.01%

Dans le cadre du projet de budget 2018, les effectifs du DFJC augmentent globalement de 174.71 ETP (+1.69%, +3.15% au budget 2017) et la part du DFJC sur l'ensemble de la fonction publique vaudoise progresse à 61.25% et le DFJC représente 76% de la hausse des effectifs cantonaux 2017-2018. Cette progression aurait été encore supérieure sans le transfert de 21.15 ETP à la nouvelle fondation du MCBA.

A l'exception du Secrétariat général (-1.5 ETP), de la direction DGEP et de la DGES, les effectifs progressent dans tous les autres services, principalement en lien avec la croissance démographique scolaire (DGEO, DGEP et SESAF). Les effectifs 2017 et 2018 du SESAF tiennent en outre compte du transfert de l'Office cantonal des bourses au DSAS (12.1 ETP) à l'été 2017. Les postes nouveaux ou pérennisés sont décrits dans les commentaires relatifs à chaque service.

Analyse par service

010 Secrétariat général (SG-DFJC)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	13'075'500	13'003'500	-72'000	-0.55
Revenus	73'700	71'200	-2'500	-3.39
Charge nette	13'001'800	12'932'300	-69'500	-0.53

Pour 2018, le budget du Secrétariat général montre à nouveau une légère tendance à la baisse, tant pour les charges et revenus, que pour les effectifs qui baissent globalement de 1.5 ETP à **48.19 ETP**, en raison d'un transfert au SG-DFIRE des postes liés à la direction du projet Plateforme 10.

3102 La hausse concerne les publications relatives aux Journées européennes des métiers d'art.

3130.4 La hausse est due pour l'essentiel à une modification du tarif des indemnités versées aux membres de la commission de recours HEP.

3511 L'attribution au Fonds des congés sabbatiques des enseignants (COSAB) est stable. Elle permet de financer la trentaine de congés accordés par année.

4210 L'essentiel des émoluments concerne les recours, principalement en matière de scolarité obligatoire.

011 Direction générale de l'enseignement obligatoire – Administration (DGEO)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	13'111'400	12'864'400	-247'000	-1.88
Revenus	342'000	311'100	-30'900	-9.04
Charge nette	12'769'400	12'553'300	-216'100	-1.69

L'effectif de l'administration DGEO pour 2018 augmente de 75.67 à **79.17 ETP**, soit 3.5 ETP administratifs pour finaliser l'internalisation de la saisie centralisée sur SAP des pièces comptables pour les 92 établissements. Grâce à l'automatisation de certains processus, notamment liée aux 22'000 notes de frais annuelles, un poste a pu être économisé. Les 3.5 postes transférés étaient précédemment sous mandat LSE (3130.1), financés grâce aux économies réalisées sur les licences SAP.

3110 Ce poste concerne aussi les machines de bureau qui s'usent parfois rapidement et cassent.

3130.1 Le montant est réduit en raison de l'internalisation de 3.5 ETP (voir ci-dessus).

3130.11 La réduction budgétaire se poursuit pour les commissions pédagogiques qui siègent moins longtemps.

4221 Les moyens d'enseignement étant en grande partie réalisés, le budget est réduit pour les enseignants vaudois détachés.

4260 Le budget est adapté aux comptes 2016. Une retenue de 25 francs/mois est faite pour les smartphones mis à disposition par l'Etat, avec des tarifs très intéressants (et gratuité même entre fonctionnaires).

012 Direction générale de l'enseignement obligatoire – Scolarité infantine, secondaire, raccordement

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	937'750'200	952'336'100	14'585'900	1.56
Revenus	5'306'500	5'103'600	-202'900	-3.82
Charge nette	932'443'700	947'232'500	14'788'800	1.59

L'effectif global de la scolarité primaire, secondaire et des classes de raccordement passe de 6'428.92 à **6545.25 ETP**, soit une hausse de 116.33 ETP (+1,8%), composée de 1 ETP administratif et de 115.33 enseignants.

Courant 2017, le nombre d'établissements passera de 91 à 92, avec la création d'un nouvel établissement primaire à Villars-le-Terroir/Poliez-Pittet, rééquilibrant les établissements autour d'Echallens, ce qui nécessite la création de 1 ETP de directeur (administratif) et 0.5 ETP de doyen (enseignant).

Aucune intégration de bibliothèque scolaire communale n'est prévue au budget 2018.

Le personnel enseignant connaît à nouveau une forte augmentation, passant de 6'092.02 à 6'207.35 ETP (+115.33 ETP, +1.89%) pour une hausse du nombre d'élèves (budgétisés) de 1'444 enfants (+1.69%) et l'introduction d'une 33^e période en 10^e année. Des risques de 6.9 mios ont été identifiés pour des départs à la retraite retardés et 5.1 mios pour des effets démographiques imprévus.

Les taux d'encadrement sont comparables aux taux 2017, à l'exception des 10^{èmes} années qui seront augmentées à partir d'août 2018. Conformément à la LEO, le Conseil d'Etat propose au budget 2018 d'introduire une 33^e période en 10^e année consacrée au renforcement du français et qui devrait se prolonger en 2019. En appliquant les taux d'encadrement aux effectifs d'élèves, on obtient un nombre de périodes qui, divisé par l'horaire moyen des enseignants, donne un nombre théorique d'enseignants supplémentaires de 20.42 ETP pour cette 33^e période en 10^e année.

La progression démographique des élèves nécessite 91.24 enseignants et 3.17 doyens supplémentaires. La dotation décanale prévoit 0.5 ETP de base par établissement, auquel s'ajoute une dotation en fonction du nombre d'élèves, soit 1 ETP pour 520 élèves primaires et 1 ETP pour 400 élèves secondaires.

3010 Les détails des effectifs sont exprimés en équivalents temps plein.

3049 40 apprentis employés de commerce sont en formation dans les établissements.

3090.3 Les gros efforts consacrés pour renforcer les capacités en allemand et en anglais peuvent être réduits.

3104 Le budget pour les moyens didactiques est adapté aux comptes 2016 et à l'essor démographique.

3104.8 Concernant l'équipement des nouvelles constructions scolaires, les discussions ont repris avec les communes avec une volonté de simplification. Le budget est adapté à la hausse.

3113 Le budget pour l'informatique est désormais séparé en trois comptes : 3113 pour le hardware, 3118 pour le software et 3153 pour la maintenance. Les trois postes sont en forte progression après deux années de moratoire. Le parc de 22'000 Mac/imprimantes est géré par le CIPEO (Centre informatique et pédagogique de l'enseignement obligatoire avec 19.16 ETP). Prévu initialement à 5 ans, le délai de renouvellement du matériel a passé désormais à 7 ans en moyenne. Pour comparaison, le parc de l'ACV ne comprend que 13'000 PC.

3130.1 Les rencontres/soirées avec les parents nécessitent de plus en plus d'interprètes, y compris en langue des signes. Les budgets sont adaptés aux comptes 2016.

3130.2 Les prestations pédagogiques concernent des personnes se substituant aux enseignants (guides, etc.).

3130.16 Des tarifs sont prévus désormais pour les experts internes et externes (75 fr. par demi-journée et 20 fr. par repas). Il n'y a plus d'heures de décharge pour les enseignants, avec donc une baisse au 3020.

3161.1 La diffusion de moyens didactiques issus de bases de données sur Internet nécessite plus de copies.

3170 Les frais de camps, courses d'école, voyages d'étude et séjours linguistiques sont désormais stabilisés à 3171 2.1 mio, avec quelques transferts entre les frais internes (3170) et externes (3171) et la participation attendue de 300'000 fr. de J+S (poste 4612.5).

3611.1 Forte augmentation du budget, en raison de la hausse du forfait par élève de 12'340 à 18'000 fr., pour les 4611.2 élèves formés à l'extérieur de leur canton.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire – Administration (DGEP)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	73'545'100	75'146'900	1'601'800	2.18
Revenus	76'834'200	75'982'200	-852'000	-1.11
Revenu net	3'289'100	835'300	-2'453'800	-74.60

L'effectif de l'administration de la DGEP reste stable pour 2018 à **84.35 ETP**.

Lors du bouclage des comptes 2014, un montant de 9 mio a fait l'objet d'un préfinancement en faveur de la formation professionnelle. Sur ce montant global, trois financements ont été accordés à la DGEP :

1. Un montant de 3.9 mio sur les années 2016 à 2018 pour le développement de la certification professionnelle initiale des adultes. Un montant global de 1'180'700 fr. est prévu au budget 2018 sur différents comptes du SP 013.
2. Un montant de 1.7 mio sur les années 2016 à 2020 pour favoriser l'accessibilité à la HEIG-VD. Un montant global de 359'000 fr. est prévu au budget 2018 sur différents comptes du SP 014.
3. Un montant de 1.1 mio sur les années 2017 à 2021 pour le développement de la mobilité internationale des jeunes vaudois en formation professionnelle initiale. Un montant global de 211'000 fr. est prévu au budget 2018 sur différents comptes du SP 013.

3010 Dans le cadre du préfinancement 1, deux montants de 46'200 fr. et 407'100 fr. sont ajoutés aux postes 3020 3010 et 3020 pour le développement de la certification professionnelle des adultes, complétés par des 3050ss charges sociales (91'200 fr. aux postes 3050/3052/3053/3054/3059). Leur financement se trouve au poste 4260.

3090 Le budget progresse en raison de plusieurs formations spécifiques onéreuses. Ce poste comprend aussi la participation à des congrès.

3102 L'impression des supports de formation pour les cours de formation pour formateurs en entreprises n'est plus réalisée par la CADEV, mais désormais sous-traitée à l'extérieur et facturée directement aux participants par le fournisseur. Les budgets baissent de 63'000 fr. (3102) et de 69'500 (4250). Dans le cadre du préfinancement 1, un montant de 23'200 fr. est en outre intégré.

3130 Dans le cadre du préfinancement 3, un montant de 15'000 fr. est intégré. Notre canton aura en outre la charge d'accueillir le Congrès des Chefs de services en 2018 (+5'000 fr.).

3132 Dans le cadre du préfinancement 1, un montant de 15'000 fr. est intégré, de même que 23'000 fr. pour le préfinancement 3. Pour le solde, le budget 2018 est adapté aux comptes 2016 (+140'000 fr.). Une PCE a été établie pour les comptes 2017.

3170 Dans le cadre du préfinancement 3, un montant de 27'000 fr. est intégré. Ce poste est en outre impacté 4630 par des voyages au Sénégal, pour une mission de formation soutenue par le DFAE (+20'000 fr.).

3171 Ce poste bénéficie d'un montant de 100'000 fr. dans le cadre du préfinancement 3 pour assumer les frais de voyages des jeunes apprentis partant faire une partie de leur formation à l'étranger. Le budget est basé sur 40 voyages environ à 2'500 fr. chacun.

3611.2 L'Ecole supérieure en éducation sociale (ESSIL – Ex-Clairval) n'est plus subventionnée directement 3636.16 par le canton, mais via les accords intercantonaux AES (environ 14'000 fr. par élève).

3611.10 Ce poste bénéficie d'un montant de 445'000 fr. dans le cadre du préfinancement 1 pour développer cette certification initiale.

3634 Le budget du gymnase du soir est basé sur un montant conventionné de 900'000 fr., plus les annuités et les fluctuations du nombre des élèves.

3635 Le budget est adapté aux comptes 2016. Il n'y a pas de volonté de réduire les stages. Un gros effort est fait pour trouver des solutions de formation professionnelle et le nombre de jeunes à l'Ecole de Transition (EdT, ex OPTI) a tendance à se réduire.

3636 L'année 2018 marquera l'introduction de subvention fédérale à la personne plutôt qu'aux organismes, d'où la suppression ou la forte réduction des montants aux lignes 6 / 7 / 8 / 9.

3636.10 Une nouvelle convention a été signée avec Hôtellerie suisse pour la formation de cuisiniers/serveurs.

3636.12 La pénurie d'ambulanciers nécessite un effort supérieur de formation.

- 3706 Ces deux postes balancés (3706 et 4700, 390'500 fr.) découlent d'une Convention pour l'encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes, signée avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et l'innovation (SEFRI).
- 4230.4 La formation d'ambulanciers frontaliers est facturée directement par la DGEP.
- 4260 Ce poste enregistre les recettes issues des deux préfinancements 1 (1'180'700 fr.) et 3 (211'000 fr.).
- 4630 Les subventions fédérales par apprenti diminuent de 3% au profit d'un soutien direct à la personne en formation.

014 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire – Enseignement secondaire II

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	432'576'100	449'642'600	17'066'500	3.95
Revenus	40'513'300	42'209'800	1'696'500	4.19
Charge nette	392'062'800	407'432'800	15'370'000	3.92

L'effectif global de l'enseignement secondaire II passe de 2'443.86 à **2'492.14 ETP**, soit une hausse de 48.28 ETP (+1.98%), dont 46.08 enseignants (+2.00%).

La 1^{ère} année post-LEO se voit désormais dans les gymnases. Le nouveau gymnase de Renens est désormais complet avec 23 nouvelles classes à la rentrée 2017. Au vu de la grandeur de cet établissement, il a été décidé de ne plus lui rattacher le site de Provence, mais d'en faire un gymnase à part entière avec l'ouverture de 14 nouvelles classes à la rentrée 2017, ce qui totalise 37 classes ouvertes à la rentrée 2017.

Le programme de développement prévoit ensuite la division du site de Burier en deux gymnases de 46 classes environ, avec la construction d'un nouveau bâtiment pour ouverture en 2019. La construction du gymnase d'Echallens sera ensuite prioritaire, suivi de ceux d'Aigle et de Rolle.

Le nouveau gymnase de Provence nécessite 1 ETP de directeur, 1.2 ETP de secrétaire d'unité et 0.5 ETP de bibliothécaire, transféré directement au SERAC-BCU à l'instar du gymnase de Renens.

Bien que plus modérée, la pression démographique se poursuit dans l'enseignement post-obligatoire, notamment dans les gymnases où le nombre d'élèves devrait s'élever à 13'058, en hausse de 413 sur les chiffres du budget 2017 (+3.46%). Cette pression va nécessiter l'ouverture de 11 classes à la rentrée 2018, soit 19.8 ETP (5/12). Il faut également tenir compte de la régularisation d'une classe à la rentrée 2017, soit 1.8 ETP (12/12), et de 7 classes de maturité professionnelle, soit 12.6 ETP (12/12). L'augmentation de la dotation en anglais va encore nécessiter 2 ETP (12/12).

Les effectifs sont attendus en stabilité chez les apprentis (22'700 élèves) et en baisse à l'EDT (ex OPTI, 1'200 élèves, -4). Au vu des spécificités de la formation professionnelle et des locaux à disposition, le budget est essentiellement élaboré sur la base des 7 classes duales à ouvrir, soit 5.32 ETP.

Au niveau de la formation professionnelle, 4.56 ETP sont prévus pour des nouvelles ordonnances dans différents métiers : agent d'entretien de bateau, plâtrier constructeur à sec, poseur de sol, maquettiste d'architecture, agent de transport public, spécialiste en restauration de système.

A l'instar de la DGEO, des risques de 3.2 mios ont été identifiés pour des départs à la retraite retardés. Au sein des écoles professionnelles, des risques importants de 3 mios ont été identifiés en raison de l'incertitude sur l'ouverture de 30 classes « dual ». Une création importante de filières AFP avec des effectifs plus faibles est en effet constatée avec des effets sur les effectifs d'enseignants et les locaux nécessaires.

3020 Dans le cadre du préfinancement 2, un montant de 162'300 fr. est intégré pour offrir des compléments de formation visant à favoriser l'accessibilité à la HEIG-VD, avec un montant global de charges sociales de 32'700 fr. aux postes 3050/3052/3053/3054/3059.

3130.12 La hausse des frais de surveillance est due à l'ouverture du gymnase de Renens.

3130.13 Les réfectoires des gymnases sont moins fréquentés et le budget est adapté aux comptes 2016. L'offre doit être adaptée, de même que l'outil de production dans bien des sites.

3138.1 La forte augmentation découle du doublement des départs d'élèves vaudois à l'étranger (600'000 fr.) et de la sous-traitance de certains cours de multimédias à l'ECAL (400'000 fr.).

- 3160.1 Le budget loyer augmente en raison de l'agrandissement du gymnase de Provence et de l'ouverture d'un nouveau site pour une entreprise virtuelle permettant la pratique commerciale (Ecoles de commerce).
- 3171 Le budget des excursions et voyages est adapté aux comptes 2016, aux dépenses comme aux recettes
- 4260.4 (environ 650 fr. / élève).
- 3635 En plus du Passculture, qui permet aux élèves de bénéficier de sorties culturelles à prix réduit, le poste comprend un montant de 164'000 fr. dans le cadre du préfinancement 2, pour faciliter les stages en entreprises nécessaires à l'entrée à la HEIG-VD.
- 4260.3 Dans le cadre du préfinancement 2, une somme de 359'000 fr. est intégrée pour financer les montants complémentaires aux postes 3020, 3050 et ss, ainsi que 3635.
- 4472 Les recettes diminuent fortement en raison du transfert au SIPAL de la gestion des salles de sport.

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	842'021'300	855'466'500	13'445'200	1.60
Revenus	273'079'000	280'677'400	7'598'400	2.78
Charge nette	568'942'300	574'789'100	5'846'800	1.03

L'effectif du personnel administratif reste stable pour 2018 à **18.60 ETP**.

La participation cantonale au budget de l'UNIL augmente de 3'810'000 fr. (+1.22%) et atteint désormais le montant de 317.3 mios, dont 121.2 mios pour le CHUV via la Faculté de biologie et de médecine FBM. Cette augmentation tient compte des augmentations statutaires, de l'avant-dernière tranche de revalorisation salariale et des coûts d'exploitation des nouveaux bâtiments (Agora et Synathlon). Rien n'est prévu pour les effets démographiques ou le futur plan stratégique de l'UNIL. Le financement de l'UNIL sera complété notamment par des subventions fédérales de 83.5 mios (en application de la LEHE) et par les participations des autres cantons pour 64 mios, en application de l'AIU. Le détail du budget de l'UNIL est indiqué aux pages 217 à 220 de la brochure du projet de budget. Le total des charges d'exploitation 2017 de l'UNIL est de 502'800'398 fr., en progression de 1.8% par rapport à 2017. L'UNIL devra puiser dans le Fonds de recherche et d'innovation (FIR) un montant de 8'213'291 fr. pour assumer son budget 2018. L'UNIL devrait accueillir 14'600 étudiants à la rentrée 2018 contre 14'500 l'année précédente (progression de 0.72%).

Le financement du budget de la Haute Ecole Pédagogique (HEP) augmente de 1'313'900 fr. (+2.83%) à 47'821'200 fr. Le détail du budget de la HEP est indiqué aux pages 221 à 222 de la brochure du projet de budget. La HEP devrait accueillir 2'206 étudiants en 2018 (en hausse de 79 étudiants, +4%).

La participation complémentaire vaudoise au financement des trois HES publiques vaudoises baisse globalement de 3'343'200 fr. (-11.47%), à 25'802'300 fr. Les résultats des comptes des HES démontrent que les hausses importantes accordées pour l'autonomisation des écoles n'étaient pas entièrement utilisées, notamment en raison des difficultés à engager les personnes nécessaires et atteindre les objectifs de recherche. Le détail du budget des trois HES est indiqué aux pages 223 à 228 de la brochure du projet de budget. Les effectifs d'étudiants des 3 HES vaudoises (yc années propédeutiques) sont en augmentation de 3'160 à 3'214 étudiants (+54, +1.71%).

- 3130.1 Avec la montée en puissance de la HES-SO pour les masters notamment, la DGES peut réduire son budget pour les échanges internationaux. La plupart des programmes sont en place.
- 3132 Une remise au concours des mandats d'audit des 3 HES publiques permet une économie substantielle.
- 3611.1/2 Pour les vaudois étudiant à l'extérieur (universités/AIU et autres HES-HEP/AHES), le canton de Vaud prévoit un montant global de 45'300'000 fr. (en augmentation de 2.07 mios ou +4.78%). Un risque de 2.8 mios a été toutefois identifié pour les étudiants vaudois hors canton.
- 3611.3 La contribution vaudoise pour les HES-SO et HES-S2 passe à 122'200'000 fr., en hausse de 470'000 fr. (+0.39%). Le flux financier des HES atteint 127.2 mios vers les établissements vaudois (publics et privés conventionnés). Le Canton reste ainsi globalement gagnant dans les flux HES-SO grâce à l'attractivité de ses écoles pour les étudiants des autres cantons de Suisse romande, malgré le nouveau financement sous forme d'enveloppes.

- 3636.1 Le budget pour les écoles privées cantonales est à nouveau en hausse de 1'838'900 fr. (+11.38%), à 18'000'900 fr. L'École de la Source (ELS) va déménager sur son nouveau site de Beaulieu, mais elle devra assumer des doubles loyers sur plusieurs mois (environ 1.6 mio). Une nouvelle filière à la HEMU explique le solde de la hausse budgétaire.
- 4701 Ce montant est intégralement reversé aux postes 3704 et 3706. Une bonne surprise pourrait concerner l'UNIL avec une subvention fédérale en hausse, suite au changement de système de répartition et d'une amélioration de la performance relative de l'UNIL en matière de recherche.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	81'583'500	84'442'600	2'859'100	3.50
Revenus	10'609'300	10'614'900	5'600	0.05
Charge nette	70'974'200	73'827'700	2'853'500	4.02

L'évolution du budget 2018 du SERAC est fortement influencée par la création de la Fondation publique du Musée cantonal des Beaux-Arts, le transfert de 21.15 ETP dans cette nouvelle entité autonome et l'insertion d'une nouvelle subvention de 5.815 mios. Le budget culturel se maintient toutefois à 0.88% du budget cantonal.

L'effectif du service diminue globalement de 222.80 à **201.85 ETP**, soit 20.95 ETP en moins. 21.15 ETP sont expliqués ci-dessus en lien avec la Fondation du MCBA. 1.3 ETP provisoires sont supprimés en lien avec le crédit d'étude pour le bâtiment Ellysée/Mudac. 1 ETP de responsable RH est accordé au SERAC pour tout le service et les différents musées cantonaux. La BCU reprend également la gestion de la bibliothèque du gymnase de Provence, d'où un transfert de la DGEP de 0.5 ETP.

- 3030.2 L'intégration des bibliothèques scolaires dans RenouVaud nécessite un gros travail manuel d'inventaire et de saisie. La hausse budgétaire sera nécessaire sur plusieurs années.
- 3110 Le remplacement de compactus à la BCU est nécessaire pour des raisons de sécurité et prévu sur trois ans (2016-2018). Un autre compactus à Lucens permettra d'éviter la location de nouveaux locaux.
- 3111 Une grande exposition commune aux autres musées cantonaux est prévue en 2018, après le départ du MCBA à Rumine, qui nécessite une mise à niveau de certains matériels. Cette exposition en commun permettra aussi de tester l'aménagement de nouvelles surfaces d'expositions temporaires. L'utilisation du bâtiment sera surtout influencée par le libre-accès aux ouvrages de la BCU qui nécessitent beaucoup plus d'espaces.
- 3119.1 Ce poste diminue en raison de l'autonomisation de plusieurs musées (MCBA, Ellysée).
- 3119.3 La convention avec l'UNIL a été revue pour leurs acquisitions.
- 3119.4 Le montant est transféré du poste 3636.3.2.
- 3132.2 Un ajustement de 200'000 fr. est prévu pour des mandats externes en vue de travaux préparatoires pour le futur MCBA, dont l'ouverture est prévue en 2019.
- 3132.3 Ces deux postes regroupent les frais de licence et de maintenance de la nouvelle application de gestion des bibliothèques RenouVaud. Les échos sont unanimement positifs avec une hausse du nombre de prêts, une adoption rapide par les utilisateurs et un lien facilité avec les bases de données mondiales.
- 3133
- 3511 Ce poste présente les différentes attributions aux fonds gérés par le SERAC.
- 3636 Le poste progresse de 7.03 mios pour l'essentiel par la nouvelle subvention à la Fondation du MCBA (5.815 mios au 3636.4.4) et la hausse du budget pour les écoles de musique de 8.50 à 9.50 fr. / habitant (0.893 mio au 3636.1.1).
- 3636.2.3 En phase avec les nouvelles bases légales, regroupement de différentes associations faitières : Société cantonale des chanteurs vaudois, Association vaudoise des directeurs de chœurs, Association cantonale du costume vaudois, Société cantonale des musiques vaudoises, Association vaudoise de danse contemporaine, Association vaudoise des écrivains et Visarte Vaud.
- 3636.2.14 Hausse budgétaire pour l'Association Basse-Cour 10'000 fr. et Bex-Arts 5'000 fr.
- 3636.2.15 Divers ajustements (38'000 fr.) pour des festivals de musique (Lausanne, Yverdon et Nyon).
- 3636.2.17 Baisse budgétaire en raison des regroupements et passage des gymnasiens au PassCulture (DGEP).

- 3636.4.2 Une nouvelle convention de partenariat a été signée avec la Ville de Vevey pour le Cabinet des estampes avec une salle rénovée dans le Musée Jenisch. Les œuvres papiers (gravures et lithographies) nécessitent des conditions de conservation particulières. Le budget est augmenté de 80'000 fr.
- 3636.4.3 Un accord a été conclu avec la Ville de Lausanne pour promouvoir la culture cinématographique au Cinéma Capitole. Le budget est augmenté de 75'000 fr.
- 3636.4.5 L'attribution pour la Fondation de l'Elysée progresse de 100'000 fr. pour assumer la reprise de la collection Sabine Weiss, photographe franco-suisse.
- 4240/4270 Les budgets sont adaptés aux résultats des comptes 2016.
- 4309 L'accès est désormais libre aux expositions permanentes, d'où une baisse des recettes budgétées.
- 4630 Suppression définitive de la subvention fédérale en faveur du Musée romain d'Avenches

018 Service de protection de la jeunesse (SPJ)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	151'264'100	156'577'500	5'313'400	3.51
Revenus	23'990'000	24'899'100	909'100	3.79
Charge nette	127'274'100	131'678'400	4'404'300	3.46

L'effectif du service montre à nouveau une certaine progression de 169.35 à **179.1 ETP** pour 2018, soit 9.75 ETP supplémentaires. 1.35 ETP en CDD sont pérennisés pour assurer le pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC), suite à l'adoption de la politique socio-éducative cantonale 2017. 9.4 ETP sont en outre accordés pour répondre à la hausse des situations, financés de manière externe par le Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, alimentés par la Loterie romande. 1 ETP à financement externe chargé de coordonner le projet de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse est en revanche supprimé.

- 3110 Le SPJ a obtenu une levée du moratoire pour du mobilier complémentaire.
- 3130/3170 La hausse budgétaire est en phase avec l'augmentation du nombre d'assistants sociaux.
- 3636.1 La totalité de la hausse budgétaire est consacrée à la nouvelle Unité de soins psychiatriques fermée pour mineurs (10 places à Cery, 475'000 fr.), à divers frais et investissements nécessaires dans les institutions (803'100 fr.) et aux prestations d'urgence pour bébés et adolescents mises en place en 2017 (1'235'000 fr.) ; un risque supplémentaire de 2.7 mios est toutefois identifié sur ces prestations d'urgence. Aucune somme n'est en revanche accordée aux institutions pour le financement des annuités, mais un risque de 800'000 fr. est identifié sur ce poste.
- 3636.3 Le budget est augmenté de 200'000 fr. pour tenir compte du fait qu'il n'y a plus de places disponibles dans les institutions vaudoises. En raison de l'imprévisibilité des situations, un risque important de 2 mios a été identifié pour des prises en charge hors milieu familial.
- 3636.5 Le poste augmente de 361'000 fr. (+ 9.86%) pour accroître les efforts de prévention.
- 3636.10 Suite à l'adoption des lignes directrices de la politique de l'enfance et de la jeunesse, 400'000 fr. sont budgétisés pour leur mise en œuvre.
- 3637.2 Une nouvelle surveillance est imposée par la Confédération aux familles élargies, ce qui nécessite un budget complémentaire de 300'000 fr.
- 3637.3 Les chambres indépendantes permettent de libérer de la place dans les institutions.
- 3637.9 La hausse des assurances-maladie se répercute sur ce poste budgétaire (+ 100'000 fr.).
- 3706 Les subventions OFJ représentent 30% du coût du personnel éducatif dans les institutions reconnues par
4701 la Confédération, ce qui est le cas de toutes sauf une.
- 4511 Le prélèvement sur le Fonds est augmenté de 1'055'800 fr. pour financer les nouveaux ETP (3010). L'alimentation de ce fonds par la Loterie romande pourrait toutefois être remise en question par des modifications législatives fédérales.
- 4610 La subvention de la Confédération pour la définition de la nouvelle politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse disparaît avec la finalisation de ces lignes directrices.

019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	309'898'100	318'228'400	8'330'300	2.69
Revenus	594'300	801'000	206'700	34.78
Charge nette	309'303'800	317'427'400	8'123'600	2.63

L'effectif du service augmente globalement de 861.58 à **880.88 ETP**, soit 19.3 ETP supplémentaires, dont 19 enseignants spécialisés. Ces chiffres ne tiennent pas compte du transfert de l'Office cantonal des bourses au DSAS à l'été 2017, qui représentait 12.1 ETP. La hausse de 0.3 ETP administratif se décompose en -0.7 ETP de juriste transféré au DSAS en lien avec le transfert des bourses et +1 ETP transféré du secteur subventionné (3634.5) pour diriger le Dispositif nord de pédopsychiatrie et de pédagogie spécialisée (DINO).

Le DINO comprendra deux classes d'enseignement spécialisé et des intervenants mobiles pour la région nord. En plus du directeur, sa mise en place nécessite 1.6 ETP d'éducateur sur place et 0.5 ETP d'éducateur mobile, ainsi que 4.75 ETP d'enseignants spécialisés et 2.4 ETP d'éducateurs transférés du secteur subventionné.

Après la décision du TF, l'année 2018 marquera enfin l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), qui prévoit un renforcement pédagogique pour les élèves en situation de handicap fréquentant l'école régulière (92 établissements de 1'000 élèves en moyenne). Il est prévu d'augmenter l'effectif de l'ECES de 5 ETP d'enseignants spécialisés pour intervention dans les établissements, de 1 ETP d'enseignant spécialisé pour les enfants sourds et 0.75 ETP de pédagogue spécialisé. L'ECES devrait ainsi compter 113.76 ETP à fin 2018 (17.34 ETP pour la surdité et 96.42 ETP pour le renfort pédagogique).

En lien avec la création en 2016 au CHUV du Centre cantonal d'autisme, 3 ETP de pédagogues spécialisés sont demandés pour compléter l'équipe permettant des interventions précoces auprès d'enfants avec troubles du spectre de l'autisme (18 mois à 4 ans). La première année d'expérience à la Cassagne démontre des résultats très positifs avec la réintégration partielle d'une fille sur quatre enfants.

3010 La certification professionnelle des adultes nécessite souvent des compléments de formation financés par la DGEP et des validations assurées par l'OCOSP au SESAFA.

3113 Nouveau budget pour du matériel informatique, notamment des tablettes avec des applications spécifiques pour les dyslexiques sévères au sein de l'école régulière.

3130.2 Le budget pour les prestations de logopédie privée progresse de 1'643'200 (+9.85%) à 18'320'000 fr. sur la base des facturations actuelles 2017, en espérant une stabilisation avec les nouvelles mesures permises par la LPS.

3634.3/4 Le développement du plan autisme nécessite aussi des moyens complémentaires aux ETP accordés.

3634.5 Suite à la création du DINO, la subvention au CHUV est fortement réduite et un montant de 1'145'100 fr. est transféré sur les postes 3010/3020 et suivants.

3636.1 Le budget des institutions spécialisées est impacté par la mise en place progressive de la nouvelle CCT dans le domaine santé-social (plus de 100 mios de masse salariale). Une augmentation de 0.8% a été admise, mais un risque de 2.4 mios a été identifié sur le montant des subventions et des annuités.

3636.4 En lien avec la nouvelle LPS, les moyens sont augmentés pour des interventions précoces dans les structures d'accueil de jour.

3636.5 En matière de prévention santé, les moyens sont augmentés pour des interventions de Profa dans plus de classes d'école régulière.

3636.6 L'éducation sexuelle est désormais centralisée au SESAFA avec un transfert de moyens du SSP DSAS.

4260.3 Dans le cadre du bouclage des comptes 2014, 9 mios ont été enregistrés pour des préfinancements en faveur de la formation professionnelle, dont 3.9 mios pour le développement de 2016 à 2018 de la certification professionnelle des adultes. Un revenu de 184'200 fr. est ainsi intégré à ce titre dans le budget du SESAFA, utilisé au poste 3010.

4470 Loyer encaissé pour la Fondation Mérine à Moudon. Le bâtiment est propriété de l'Etat, mais le financement est assuré par le Canton et la Confédération, d'où la nécessité de facturer le loyer.

Budget d'investissement

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	68'621'000	88'195'000	+19'574'000	+28.52%
Revenus	5'550'000	18'018'000	+12'468'000	+224.65%
Charge nette	63'071'000	70'177'000	+7'106'000	+11.27%

Après la baisse enregistrée au budget 2017 (-16.57%), le budget d'investissement 2018 prévoit une nette progression de 19.6 mios (+28.52%), heureusement compensé par une hausse des revenus de 12.5 mios.

Les projets les plus importants se trouvent à la DGEP (gymnase de Burier 6 mios, études gymnases Aigle/Echallens/Payerne 5.3 mios, ES Santé Vennes 5 mios, SI 4.3 mios), la DGES (Campus santé Bourdonnette 8.5 mio, HEP rénovation/extension 6.5 mios, UNIL entretien lourd 3.3 mio, UNIL Unithèque 2.6 mios, UNIL Sciences Vie 2.2 mios) et le SERAC (nouveau MCBA 20 mios et plateforme 10 Elysée et Mudac 13.8 mios).

Au niveau des revenus, les postes anticipés les plus importants sont en lien avec le MCBA 9.5 mios, l'Elysée/Mudac 4.6 mios, le Campus santé 1.4 mio et les terrains de sport UNIL 1.1 mio.

La charge nette de 70.18 mios du DFJC correspond à 17.76 % du budget cantonal d'investissement pour 2018 (contre 17.27 % en 2017).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2018 du DFJC.

27.3 Département des institutions et de la sécurité

Commissaires : M. Nicolas Glauser, rapporteur
M. Serge Melly

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré 4 demi-journées à l'examen du budget 2018 du DIS. Les rencontres se sont tenues dans les bureaux du DIS. Les commissaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par M. Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes. Toutes ces personnes sont remerciées pour leur collaboration, leur disponibilité et leurs explications.

2. Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	553'089'000	571'629'800	18'540'800	3.35
Revenus	199'736'300	203'365'700	3'629'400	1.82
Charge nette	353'352'700	368'264'100	14'911'400	4.22

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	564'995'564	571'629'800	6'634'236	1.17
Revenus	220'253'097	203'365'700	-16'887'397	-7.67
Charge nette	344'742'466	368'264'100	23'521'634	6.82

3. Remarques générales

Le budget 2018 du DIS présente un excédent de charge nette de 368 mios en augmentation de 15 mios par rapport au budget 2017.

Evolution des charges entre le budget 2017 et le budget 2018

L'augmentation de charges brutes de 19 mios (+ 3,4 %) s'explique essentiellement par une augmentation de

- 9 mios pour l'adaptation des modalités de financement de la facture sociale selon l'accord canton-commune. On retrouve ce montant dans les comptes du SCL.
- 5 mios pour le renforcement du SPEN (+ 9,5 ETP supplémentaires, droit des sanctions, places d'exécution des peines hors canton).
- 2 mios pour le renforcement de la police cantonale (+ 4 ETP lutte contre la radicalisation, augmentation des effectifs de l'Ecole d'aspirants).
- 2 mios pour le renforcement de l'OCTP dans le cadre de la réforme vaudoise du droit de la curatelle (+ 9,8 ETP notamment).

Evolution des produits entre le budget 2017 et le budget 2018

L'augmentation de produits bruts de 4 mios (+ 1,8 %) s'explique essentiellement par une augmentation de

- 3 mios pour prélèvement dans les fonds 2007 et 2025 SSCM.
- 1 mio pour le SPEN au compte 4220.

A signaler également la pérennisation de l'opération STRADA qui impacte plusieurs comptes du département.

Analyse par service

020 *Secrétariat général du DIS (SG-DIS)*

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	64'785'300	64'755'600	-29'700	-0.05
Revenus	83'400	83'400	0	0.00
Charge nette	64'701'900	64'672'200	-29'700	-0.05

On constate une grande stabilité dans le budget du secrétariat général.

- 3010 La diminution de 100'000 fr. est due principalement au départ à la retraite de certains collaborateurs.
- 3030 Engagement d'un temporaire pour la mise en place de l'application du nouveau droit des sanctions qui entrera en vigueur au 1er janvier 2018.
- 3130.3 Diminution du compte, car une partie du travail se fera par un collaborateur et ne sera plus sous-traité.
- 3150 Il s'agit entre autres de l'entretien des cloches et de l'orgue de la cathédrale.
- 3636 Soutien financier à un projet de réinsertion par des ateliers professionnels en Afrique (transfert du SPEN).

022 *Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)*

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	19'631'300	21'534'000	1'902'700	9.69
Revenus	582'000	857'800	275'800	47.39
Charge nette	19'049'300	20'676'200	1'626'900	8.54

Le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à imposer le mandat de curateur dans le canton dès le 1^{er} janvier 2018. Les curateurs désignés d'office seront remplacés par des curateurs volontaires. Une vaste campagne de recrutement de curateurs volontaires a été lancée en juin 2017 et sera prolongée en 2018. L'augmentation des 9,8 ETP est un des moyens pour atteindre l'objectif de la réforme vaudoise de la curatelle, c'est-à-dire de passer de 30 à 50 % de curateurs professionnels, afin de mieux prendre en charge les cas dit « lourds » ainsi que les mineurs non-accompagnés.

- 3102 Campagne de recrutement + impression des supports de cours pour les nouveaux curateurs volontaires.
- 3132 Transfert de la réception et du tri du courrier directement dans les bureaux du GRAAP, ceci afin de décharger les collaborateurs de l'office.
- 3170 Il s'agit en partie des frais de déplacement des curateurs professionnels.
- 4260 et Les revenus indiqués représentent les montants alloués à l'OCTP par les Justices de Paix pour les
- 4309 personnes non indigentes concernées par une mesure de protection.

021 Service juridique et législatif (S JL)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	38'231'700	37'997'500	-234'200	-0.61
Revenus	44'218'600	44'218'600	0	0.00
Revenu net	5'986'900	6'221'100	234'200	3.91

La principale diminution de charges de ce service par rapport au budget 2017 vient du poste 3132 (225'000 fr.). Il s'agit notamment d'avocats indépendants avec des compétences particulières qui représentent l'Etat devant les tribunaux.

- 3030 Auxiliaires pour des missions temporaires, comme le projet Bleu SIEL. Ce projet a pour objectif de doter le Parlement et le gouvernement ainsi que les services d'un système d'information moderne et adapté au besoin (Antilope, Safari).
- 3103 Il ne s'agit pas que de littérature sous forme papier, mais également d'une base de données sous forme informatique.
- 4120 Patentes pour les nouveaux notaires.
- 4270 Le poste est comptabilisé selon la facturation, mais le recouvrement est très aléatoire.

004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	19'798'800	23'887'200	4'088'400	20.65
Revenus	12'466'800	15'580'300	3'113'500	24.97
Charge nette	7'332'000	8'306'900	974'900	13.30

Ce service doit pouvoir faire face en tout temps à des événements exceptionnels qui ne peuvent pas être prévus au budget. Sans lien direct avec cette impossibilité de prévision, le service a budgétisé un exercice de simulation pour un montant de 100'000 fr. (compte 3101) ; ce dernier se déroulera à l'échelle réelle avec comme cadre un transport ferroviaire de matières dangereuses (chlore) qui sera effectué en commun avec les CFF, à la gare de triage de Denges.

Fonds 2007 – Fonds Cantonal de la PCi

Les prélèvements et contributions prévus en 2018 entraînent une diminution nette du fonds de 82'000 fr. Ce montant apparaît donc en revenu au budget du SSCM, sous compte 4500.1. Le budget annuel de ce fonds est validé par l'Assemblée des Présidents des CODIR PCi, après qu'il ait été validé par le Conseil d'Etat.

Fonds 2025 – Fonds des contributions de remplacement liées aux abris de PCi

Les prélèvements et contributions prévus en 2018 entraînent une diminution nette du fonds de 2'714'800 fr. Ce montant apparaît donc en revenu au budget du SSCM sous compte 4500.2. Le budget annuel de ce fonds est validé dans le cadre de la procédure de validation ordinaire du budget de l'Etat de Vaud. Le contrôle de la facturation et des encaissements est assuré par le SSCM.

Les projets et dépenses financés par ces deux fonds sont mentionnés dans les renseignements complémentaires fournis par le service dans la brochure de projet de budget 2018.

- 3030.6 Transformation du poste CDD en CDI à partir du 1^{er} avril (compte 3010).
- 3101.3 Ce poste figure maintenant au 3144, ceci afin de simplifier la ventilation dans le compte.
- 3112 Achat de vêtements de travail ignifuges spécialement conçus pour pouvoir intervenir dans des décombres.

- 3132.2 Amélioration de la gestion électronique des documents (obligation de servir, bases documentaires).
- 3144.3 Suite à la nouvelle loi de la protection civile, instituant la création du détachement cantonal, construction, d'entente avec le SIPAL, d'un hangar pour les véhicules ainsi que de vestiaires. A noter que dans les budgets 2015 (1.5 mio) et 2016 (2 mios) avaient déjà affectés à ce projet de construction.
- 3990 Frais de maintenance du réseau radio Polycom (facturés par la police cantonale).
- 4430 Le loyer de l'appartement de Gollion est réparti pour moitié au Fonds 2007 et pour l'autre moitié au SSCM.

002 Police cantonale (POLCANT)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	206'806'900	208'692'600	1'885'700	0.91
Revenus	104'936'500	105'743'900	807'400	0.77
Charge nette	101'870'400	102'948'700	1'078'300	1.06

La principale augmentation de charge de ce service est due à l'engagement de 4 ETP supplémentaires pour la lutte contre la radicalisation (compte 3010). Le financement de 2 d'entre eux – transfert interne au sein du service - est par ailleurs partiellement pris en charge par la Confédération (compte 4630.3). Leur cahier des charges n'est pas encore défini, mais sera en lien direct avec cette lutte.

A noter également la transformation des 2 postes provisoires en postes fixes suite à la décision du Conseil d'Etat de pérenniser l'opération STRADA.

- 3030 Augmentation de l'effectif de l'école d'aspirants due au passage de la formation de 1 à 2 ans. Cette mesure permettra de pallier le manque causé par l'absence de nouveaux policiers en 2021.
Engagement d'auxiliaire coordinateur de support informatique.
- 3090 Obligation légale de suivre des cours de formation de base ou continue. Plusieurs formations sont dispensées à l'étranger.
- 3109 Augmentation du budget en relation avec l'augmentation d'effectif à Savatan et de protection pour les gendarmes.
- 3111 Achat de matériel permettant l'amélioration de la couverture radio de certains sites.
Rénovation de la cuisine de l'académie de police.
Achat de matériel pour la lecture automatique de plaque d'immatriculation (LAPI)
Achat de licence OFROU.
Achat de nouveau radar.
Pour complément, voir la liste des renseignements complémentaires dans la brochure du budget.
- 3135 On constate que dans la zone carcérale les frais de repas pour les détenus sont inférieurs aux frais médicaux.
- 3140 Frais de remise en état après le passage des gens du voyage.
- 4270 Légère diminution par rapport au budget 2017, suite à plusieurs pannes de radars qui prennent de l'âge et aux divers chantiers sur l'autoroute qui ralentissent les conducteurs.
- 4612.3 Indexation annuelle automatique de la participation des communes de 1,5 % dans le cadre de la réforme policière.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	133'943'500	139'680'600	5'737'100	4.28
Revenus	22'563'000	23'856'700	1'293'700	5.73
Charge nette	111'380'500	115'823'900	4'443'400	3.99

La réforme du droit des sanctions, adoptée le 19 juin 2015 par les Chambres fédérales, entrera en vigueur le 1er janvier 2018. Cette révision fédérale réduit le champ d'application de la peine pécuniaire au profit des peines privatives de liberté et permet à certaines personnes condamnées d'exécuter leur peine sous forme de surveillance électronique ou de travail d'intérêt général (TIG). Le TIG ne sera plus considéré comme une peine, mais comme une modalité d'exécution, ce qui implique le transfert d'une tâche, dévolue jusqu'alors aux autorités judiciaires, aux autorités pénitentiaires. L'exécution des peines sous surveillance électronique sera désormais inscrite dans le Code pénal (CP) et certaines peines pourront être exécutées sous cette forme dans toute la Suisse. Pour faire face à l'augmentation de charge à l'OEP, les effectifs doivent être renforcés progressivement sur les 3 années à venir. Au budget 2018, 2.5 ETP ont été inscrits, ainsi que l'équivalent de 2.5 ETP à la rubrique 3030 : Travailleurs temporaires. Les estimations laissent entrevoir que 13 ETP seront nécessaires à l'horizon 2020. Une partie des tâches étant déléguées à la Fondation vaudoise de probation, une augmentation de la subvention a également été prévue au budget 2018 dans le compte 3636 (+ 0,4 mio).

Le Conseil d'Etat a décidé, dans sa séance du 10 septembre 2014, différentes améliorations liées aux conditions de travail, notamment la suppression du piquet sur le lieu de travail. Trois établissements du SPEN fonctionnaient alors avec un piquet sur le lieu de travail pour lequel les collaborateurs dorment sur place (appelé piquet de couche) en sus des veilleurs de nuit, à des fins sécuritaires. La mise en conformité avec cette décision, nécessite d'une part, la réorganisation de certaines tâches et, d'autre part, que les effectifs d'agents de détention soient augmentés en conséquence. La situation de la Prison du Bois-Mermet a pu être régularisée en 2017 avec l'attribution de 2 ETP supplémentaires. Au budget 2018, avec l'attribution de 5 ETP, la Prison de la Tuilière ainsi que l'Etablissement de détention aux Léchaires seront eux aussi conformes à cette nouvelle réglementation.

3135.4 La surpopulation carcérale s'est à nouveau péjorée en 2017. Le canton n'a pour l'heure pas d'autre choix que de placer des condamnés hors canton (140 personnes actuellement). Le budget prévoit une augmentation des placements hors canton pour un montant de 2,5 mios. Compensée partiellement au poste 4220 par des recettes supplémentaires.

3636.1 Augmentation du nombre de dossiers TIG estimée (90 en 2017 et jusqu'à 400 en 2018).

025 Service des communes et du logement (SCL)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	27'253'800	32'009'800	4'756'000	17.45
Revenus	14'589'500	12'623'500	-1'966'000	-13.48
Charge nette	12'664'300	19'386'300	6'722'000	53.08

La principale augmentation des charges de ce service se trouve dans le compte 3612 + 9,1 mios par rapport au budget 2017, ceci est le résultat du décret du 2 octobre 2007 et de l'accord sur les négociations financières canton – communes conclu en 2013.

3132 L'augmentation de ce poste de 188'400.- fr. correspond au financement d'un forum pour le logement, de la mise en place de MCH2 dans les communes et d'études en relation avec la péréquation financière.

3135 Une partie de ce montant est récupéré au poste 4260.

3181 Il s'agit de l'abandon des créances relatives aux intérêts de retard contestés par les communes dans le cadre de la péréquation directe.

3632 La diminution de 0.3 mio a été reportée dans le compte 3635.

3636 La diminution de 1,5 mio de ce poste est en relation avec la baisse des demandes de subventionnement.

026 Ministère public (MP)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	42'637'700	43'072'500	434'800	1.02
Revenus	296'500	401'500	105'000	35.41
Charge nette	42'341'200	42'671'000	329'800	0.78

La principale augmentation des charges de ce service se trouve au poste 3199.1 indemnités dues aux avocats d'office et assistance judiciaire + 0,3 mio. Elle est pour une grande partie justifiée par l'introduction des nouvelles dispositions légales en matière d'expulsion des délinquants qui prévoient, lorsque cette mesure doit être envisagée, l'assistance obligatoire d'un défenseur d'office.

3010 Les postes provisoires Strada qui ont été pérennisés étaient déjà comptabilisés dans ce compte.

3030 Il s'agit principalement des salaires des greffiers-rédacteurs (postes non pérennes) et du personnel auxiliaire (par ex. lors de remplacements en cas de congé maternité), des frais d'interprètes ou encore du défraiement des psychologues LAVI.

3060 Pension versée à la veuve d'un ancien procureur général.

3130.8 Ce montant se trouvait jusqu'au 31 décembre 2017 au compte 3199.6 est destiné à financer une fraction de la part vaudoise au projet HIJP. Ce projet, conduit sous la responsabilité de la Conférence des chefs des départements de justice et police (CCDJP), vise à l'harmonisation des systèmes d'information de la justice pénale. Il a pour but principal l'amélioration du partage et de la transmission d'informations entre les autorités (les forces de police, les services pénitentiaires, les ministères publics et les tribunaux) d'un même canton et des autres cantons, y compris avec la Confédération.

4270 Il s'agit de garanties d'amendes perçues lors d'infractions routières commises par des conducteurs résidents à l'étranger.

Budget d'investissement

Aucun commentaire particulier (voir page 212 de la brochure du projet de budget 2018).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2018 du DIS.

27.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. Gérard Mojon, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré des représentants de tous les services du DSAS, y compris le CHUV, ainsi que M. le Conseiller d'Etat en charge du département. Elle tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ces personnes pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies.

Retraitements

Afin de pouvoir appréhender l'évolution des dépenses et recettes (budget 2018 vs budget 2017) à périmètre constant, certaines charges et produits du budget 2017 ont été retraités suite à divers transferts interservices. Les explications y relatives figurent au début des commentaires relatifs à chaque service publié concerné. De plus, il est à préciser que la Chancellerie et le Contrôle Cantonal des finances, "services présidentiels" sont passés du DSAS au DIRH suite à l'élection de Mme Gorrite à la présidence du Conseil d'Etat. L'office cantonal des bourses (OCBE) est, quant à lui, désormais intégré au SPAS.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'545'734'000	3'702'647'400	156'913'400	4.43
Revenus	1'184'376'200	1'239'992'300	55'616'100	4.70
Charge nette	2'361'357'800	2'462'655'100	101'297'300	4.29

Comparaison budget 2018 vs budget 2017

Pour le DSAS, dans son ensemble et à périmètre constant, la comparaison des budgets 2018 et 2017 reflète une progression de la charge nette de 101.3 mios. (+ 4.29 %). L'évolution de la charge nette était de 3.63% en 2017, + 4.97% en 2016, +4.61% en 2015, + 8.3% en 2014, + 4.1% en 2013 et de + 7.9 % en 2012.

La hausse des charges brutes (+156.9 mios) s'explique principalement :

- par la hausse de l'aide sociale (hors CSIR) de + 27.6 mios (+7.8%) due au rattrapage du crédit supplémentaire 2017 et à l'augmentation du nombre de cas (estimée à 0.5 % en 2018);
- par l'augmentation des subsides à l'assurance maladie pour les bénéficiaires du RI + 18.4 mios, aux bénéficiaires de subsides partiels + 16.2 mios et aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI + 13.2 mios;
- par l'augmentation de + 16 mios pour les PC Familles et rente Pont, due à l'évolution des bénéficiaires;
- et par l'augmentation des besoins pour le système de santé, dont + 10.8 mios de subventions aux charges d'exploitation du CHUV, de + 10.2 mios pour la FHV et + 8.1 mios et aux institutions de soins à domicile.

En comparaison avec le budget 2017, les revenus sont en hausse de 56.1 mios, notamment du fait de l'augmentation des subventions fédérales de 17.75 mios (subsides LAMAL : 12.68 mios, PC AVS/AI : 5.07 mios) et l'augmentation de la facture sociale +35.5 mios.

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'631'538'001	3'702'647'400	71'109'399	1.96
Revenus	1'243'818'719	1'239'992'300	-3'826'419	-0.31
Charge nette	2'387'719'282	2'462'655'100	74'935'818	3.14

L'écart net entre les comptes 2016 et le budget 2018 (74.9 mios) est inférieur à l'écart entre le budget 2018 et le budget 2017 (101.3 mios). La raison principale en est que les comptes 2016 ont été bouclés avec un résultat net particulièrement plus élevé en raison notamment d'une écriture d'amortissement non planifié pour le CHUV (objets de 1 à 8 mios et équipements) de 77 mios.

Facture sociale prévisionnelle pour 2018 (base budget voté par le CE)

	Régimes	FS 2018	FS 2017	FS2016	Variation 18-17, en CHF	Variation 18-17, en %
1	PC à domicile et hébergement	238'399'900	233'161'400	224'510'600	5'238'500	2.25 %
2	Assurance maladie (LAVAMal)	79'652'100	69'580'900	70'855'400	10'071'200	14.47%
3	RI+part cantonale ass chômage	269'177'700	253'150'300	242'738'400	16'027'400	6.33%
4	Subv. et aide aux pers handicapées	110'398'400	106'976'400	108'231'700	3'422'000	3.20%
5	Prestations famille et autres prest.soc.	53'333'800	42'599'400	36'070'200	10'734'400	25.20%
6	Bourses d'étude et d'apprentissage	29'564'100	30'504'400	27'430'300	-940'300	-3.08%
	Total régimes	780'526'000	735'972'800	709'836'600	44'553'200	6.05%
	DRPTC accord canton - communes	-10'000'000	-900'000	-5'900'000	-9'100'000	
	FS à charge des communes	770'526'000	735'072'800	703'936'600	35'453'200	4.82%

Analyse par service

Les remarques ci-après sont rédigées comme des commentaires complémentaires à ceux donnés dans la brochure du projet de budget 2018.

027 Secrétariat général (SG-DSAS)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'867'800	8'032'900	165'100	2.10
Revenus	819'800	775'700	-44'100	-5.38
Charge nette	7'048'000	7'257'200	209'200	2.97

- 3010 Légère hausse due à l'augmentation globale de 0.2 ETP, à l'effet CIVESS et à l'augmentation des apprentis (+ 6.)
- 3636 Hausse de la subvention octroyée à l'association Appartenances (augmentation des annuités).
- 4260 Même explication que pour la rubrique 4230 (cf. voir commentaires sur la brochure du budget 2018).
- 4463 Ristourne à l'Etat des intérêts de l'emprunt des Blanchisseries générales concernant leur activité privée. Ce remboursement est désormais inscrit au budget.

028 Administration générale (SASH)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	11'850'200	11'870'800	20'600	0.17
Revenus	23'500	70'900	47'400	201.70
Charge nette	11'826'700	11'799'900	-26'800	-0.23

3030 Besoin accru en travailleurs temporaires pour faire face à l'activité de l'OVAM.

3132 Baisse due au transfert de 0.1 mio (développement informatique) à la DSI, rubrique 047 3158.

4260 Remboursement des jetons de présence des cadres du SASH.

029 Régime cantonal de réduction de primes

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	382'265'400	420'965'400	38'700'000	10.12
Revenus	311'257'900	334'005'500	22'747'600	7.31
Charge nette	71'007'500	86'959'900	15'952'400	22.47

3637 Le budget 2018 est basé sur une augmentation moyenne des primes de 2% (estimation juin 2017). L'augmentation des primes communiquée en octobre sera en moyenne de 6.4%. La différence devra être couverte par des crédits supplémentaires.

3637.1 Augmentation de 18,4 mios de subsides pour RI (au rattrapage 2017 : hausse non prévue au budget 2017 en raison des effets conjugués au niveau des effectifs et des primes) et d'une estimation de la croissance des besoins en 2018.

3637.2 Augmentation de 16.2 mios de subsides (rattrapage 2017 ; hausse des bénéficiaires sous-estimée et effet cumulé des hausses des primes maladie) et d'une estimation des besoins pour 2018.

3637.3 Suite à l'entrée en vigueur d'une mesure du décret sur le développement d'outils et de processus favorisant la continuité et la coordination des soins, voté en 2017.

4610 Le dédommagement de la Confédération varie en fonction de l'évolution des primes au niveau suisse.

030 Prestations complémentaires AVS/AI

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	532'521'000	542'646'000	10'125'000	1.90
Revenus	338'643'500	346'898'600	8'255'100	2.44
Charge nette	193'877'500	195'747'400	1'869'900	0.96

3637.2 Transfert de la filière psychiatrique du SPAS au SASH.

3637.4 Augmentation de 9.7 mios (rattrapage besoins 2017) et estimation de l'augmentation des rentiers pour 2018.

031 Hébergement

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	187'932'500	197'187'000	9'254'500	4.92
Revenus	57'018'000	59'076'300	2'058'300	3.61
Charge nette	130'914'500	138'110'700	7'196'200	5.50

3636 Couverture des charges financières immobilières.

3637.4 Augmentation des aides socio-éducatives pour cas psychiatriques.

3637.7 Augmentation de la part cantonale de financement des soins.

3637.8 Foyers de jour (transfert de la filière psy du SPAS au SASH). Hausse des activités due à l'augmentation de la fréquentation, en particulier des personnes âgées.

032 Hospitalisation

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'000'000	2'337'600	337'600	16.88
Revenus	1'064'500	1'263'200	198'700	18.67
Charge nette	935'500	1'074'400	138'900	14.85

3637.1 Personnes sans domicile fixe, sans assurances, étrangers.

033 Primes d'assurance maladie pour les PC

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	197'300'000	210'700'000	13'400'000	6.79
Charge nette	197'300'000	210'700'000	13'400'000	6.79

3637 Le Budget 2018 est basé sur une augmentation moyenne des primes de 2% (estimation juin 2017). L'augmentation des primes communiquée en octobre sera en moyenne de 6.4%. La différence devra être couverte par des crédits supplémentaires.

3637.1 Augmentation de 13.2 mios (rattrapage 2017 : hausse des bénéficiaires sous-estimée et effet cumulé des hausses des primes maladie) et d'une estimation des besoins pour 2018.

034 Politique familiale et autres régimes sociaux

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	87'973'200	109'247'600	21'274'400	24.18
Revenus	31'210'200	41'336'500	10'126'300	32.45
Charge nette	56'763'000	67'911'100	11'148'100	19.64

3637.2 Augmentation de 3.1 mios : croissance des bénéficiaires et évolution droit aux prestations.

3637.4 Augmentation de 5.4 mios (rattrapage 2017 : augmentation des bénéficiaires plus importante qu'estimée lors de l'élaboration du budget 2017). Environ 10'500 personnes sont actuellement au bénéfice des PC familles. La situation devrait se maintenir en 2018.

3637.5 Hausse de 10.6 mios (rattrapage 2017 : augmentation des bénéficiaires, effet plus important de la mesure, anticipation du droit et des conditions d'accès à la Rente Pont). Environ 970 personnes sont actuellement au bénéfice de la rente pont. La situation devrait se maintenir en 2018.

035 Promotion du maintien à domicile

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	75'331'700	27'235'800	-48'095'900	-63.85
Revenus	5'859'600	3'992'600	-1'867'000	-31.86
Charge nette	69'472'100	23'243'200	-46'228'900	-66.54

Retraitement

Le budget 2017 a été retraité, afin de permettre une comparaison à périmètre constant, suite au transfert des subventions AVASAD du Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement SASH au Service de Santé Publique SSP, pour un montant de 52.6 mios. Une partie de la subvention à l'AVASAD reste toutefois versée par le SASH à la rubrique 035.3636.

3636.1. AVASAD : hausse de 4 mios pour augmentation des activités (démographie et vieillissement de la population)

3636.1. Pro Infirmis BSPE & CM : augmentation de 0.3 mio - transfert de ce bureau d'aide et de conseil émergeant auparavant au SSP et sorti de la facture sociale.

036 Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	836'180'400	875'169'800	38'989'400	4.66
Revenus	427'881'300	443'706'800	15'825'500	3.70
Charge nette	408'299'100	431'463'000	23'163'900	5.67

Retraitement

Du fait du transfert de l'Office Cantonal des Bourses d'Etudes OCBE du SESAF (DFJC) au SPAS (DSAS) le budget 2017 du SPAS a été retraité par adjonction du budget 2017 de l'OCBE. Ce sont ainsi 71.2 mios de charges et 36.3 mios de recettes qui sont ajoutées au budget 2017. Les charges se retrouvent essentiellement aux postes 3637 "subventions aux ménages privés" (69.1 mios) et 3010 "Salaires" (1.1 mio). Les recettes proviennent de la facture sociale, au poste 4612 (30.5 mios) et des "Subventions de la Confédération", poste 4630 (2.3 mios). Cela permet une comparaison à périmètre constant. Les comptes 2016 ont également été ajustés, dans la même optique. Quelques commentaires relatifs au déménagement et à l'adaptation de l'OCBE figurent plus loin, sous-titre séparé.

Evolution globale du budget du SPAS

La croissance des charges (après retraitement) du SPAS s'élève à 4.66% (+38.9 mios), alors que les recettes progressent de 3.70% (+15.8 mios). Ainsi, les charges nettes enregistrent une hausse 5.67% (+23.1 mios).

La croissance des charges est due principalement aux effets suivants :

- Augmentation des charges du Revenu d'Insertion RI (hors Centre Social d'Intégration des Réfugiés CSIR) de 27.6 mios, liée au rattrapage du crédit supplémentaire 2017 et à une croissance du nombre de dossiers estimée à 0.5% pour 2018. Adaptation du budget de la Région d'Action Sociale RAS de 1.2 mio.
- Augmentation du budget des Mesures d'Insertion Sociales MIS de 5.5 mios, expliquée notamment par la poursuite du développement du dispositif de prise en charge de jeunes sans formation et des prestations pour les bénéficiaires de plus de 50 ans (logique d'investissement pour le futur).

- Augmentation des frais de placement en vertu de la Loi sur les mesures d'Aide et d'Intégration pour les personnes Handicapées LAIH de 5.4 mios.
 - Croissance des avances du Bureau de Recouvrement et d'Avances de Pensions Alimentaires BRAPA de 0.8 mio.
- 3611 Suppression de la facturation intercantonale (prestations délivrées jusqu'en avril 2017 et facturables jusqu'en avril 2018); aujourd'hui c'est le lieu de domicile qui fait foi. Cette rubrique disparaîtra donc en 2019.
- 3612 Augmentation du budget des RAS de 1.2 mio, due à la croissance du nombre de dossiers et à l'intégration des postes d'assistants sociaux au budget 2018, pour le dispositif jeunes sans formation.
- 3635 Les subventions des organismes soumises au Conseil de Politique Sociale CPS augmentent de 0,8 mio soit 7.06%, essentiellement du fait de la poursuite de la reprise des subventions communales de la Ville de Lausanne sur trois ans pour l'hébergement d'urgence (Sleep-in, Marmotte, abris PC...) et de l'introduction des effets de la loi sur la violence domestique (Centre MalleyPrairie).
- 3635 et 37 Les subventions et aides individuelles augmentent de 5.4 mios, essentiellement suite à la création de places nouvelles en lien avec les activités de jour, sécurisation des places existantes et développement de mesures de flexibilisation des prestations (+4.0 mios) et le rattrapage de la sous-budgétisation 2016-17 (+2.4 mios), le dépassement étant pérenne. Le transfert des trois dernières structures de la filière psychiatrique au SASH réduit les charges du SPAS de 1 mio.
- 3637 L'Aide sociale augmente de 33.1 mios du fait de l'augmentation des charges du RI (hors CSIR) de 27.6 mios et des MIS de 5,5 mios. Les avances BRAPA augmentent de 0.8 mio sous l'effet combiné de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des effets pérennes de la modification de la LHPS (uniformisation du calcul du revenu avec le RDU). L'effet du transfert de l'OCBE est commenté ci-dessous.

OCBE

L'OCBE a été transféré au SPAS au 1^{er} juillet 2017, sans déménagement physique des équipes. Le transfert a été accompagné d'une réflexion sur les moyens en personnel. Une augmentation de trois ETP a été accordée, par crédit supplémentaire de compétence Conseil d'Etat, depuis août 2017 (0.3 mio sur 2018) sur base de CDD.

Deux mesures complémentaires complètent cette augmentation :

D'une part, en expérience pilote, l'Agence des assurances sociales de Lausanne effectuera une première analyse d'une partie des dossiers de demandes provenant de ses citoyens, l'OCBE n'agissant dès lors plus, sur ces dossiers spécifiques, qu'à titre de "taxateur". Lausanne facturera bien évidemment ses prestations à l'OCBE. D'autre part, dans le cadre PROLOG, 2 personnes en réinsertion viendront renforcer les gestionnaires de dossiers de l'OCBE.

L'objectif visé par l'OCBE est d'apporter une réponse à chaque demande dans les 45 jours. Selon l'estimation du service, cet objectif devrait être atteint dès avril 2018. Cela permettra, entre autres, d'éviter les avances RI relatives aux bourses. La révision des projections sur les avances sur les bourses (-2.0 mios) est en lien avec le transfert des jeunes du RI aux bourses. Le budget des bourses est ainsi passé de quelque 59 mios en 2016, 69 mios en 2017 (transfert du RI aux bourses (610 x ~17'000.-) et 67 mios en 2018 (réduction du transfert RI).

037 Administration générale du SSP

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	50'107'900	51'614'700	1'506'800	3.01
Revenus	1'226'900	1'445'200	218'300	17.79
Charge nette	48'881'000	50'169'500	1'288'500	2.64

3199.2 Moins de placements dits « médicaux » sont demandés d'où la baisse observée. Les placements sont de plus en plus ordonnés par la justice de paix.

3634.4 Augmentation de 1.2 mio pour financer les prestations de soins aux migrants.

3638 Hausse de 0.2 mio pour financer divers projets dans les pays en voie de développement, notamment un projet pour la communauté rom.

064 *Système de santé*

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'174'403'900	1'245'639'800	71'235'900	6.07
Revenus	9'371'000	7'421'000	-1'950'000	-20.81
Charge nette	1'165'032'900	1'238'218'800	73'185'900	6.28

Retraitement

Le budget 2017 a été retraité, afin de permettre une comparaison à périmètre constant, suite au transfert des subventions AVASAD du Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement SASH au Service de Santé Publique SSP, pour un montant de 52.6 mios. Une partie de la subvention à l'AVASAD reste toutefois versée par le SASH à la rubrique 035.3636.

A signaler également le transfert des activités d'éducation sexuelle au SESAF de 0.9 mio (cf 3636.5.2). A relever encore le transfert du budget de la PMU du CHUV au service de la santé publique (cf 3634). A rappeler également l'intention du Conseil d'Etat de procéder à des amortissements extraordinaires (écritures de bouclage 2017) permettant une réduction des amortissements à charge de l'exercice 2018 de l'ordre de 19.2 mios (cf 3634 1.2).

Ainsi reconsidéré, les charges au budget 2018, à périmètre constant, du système de santé augmentent de 22.7 mios, soit une croissance de 1.9 %.

- 3634.1 Hausse de 10.8 mios due à l'augmentation des activités du CHUV soit une croissance de 2%.
- 3634.1.2 Baisse de 40% de la charge des investissements suite aux amortissements non planifiés du CHUV.
- 3636.1.1 Hausse de 10.2 mios due à l'augmentation des activités de la FHV soit une croissance de 3%.
- 3636 1.3.1 Augmentation de 7.9 mios d'Hospitalisation hors canton en raison de la hausse des besoins soit une croissance de 20%.
- 3636.5.6 Hausse de 1 mio pour le Fonds « Santé et sécurité des travailleurs » suite à l'introduction des mesures sociales de la RIE3.

CHUV

Dès 2018, la Policlinique Médicale Universitaire PMU, disposera de son propre contrat de prestations avec l'Etat. Elle sort donc du périmètre des établissements affiliés représentés par le CHUV. Seuls l'Hôpital Ophtalmique Jules Gonin HOJG et l'Institut de Santé au Travail IST subsisteront en qualité d'"affiliés" du CHUV. Les chiffres présentés ci-dessous ne concernent cependant que la seule entité CHUV, hors affiliés, à l'exception des subventions versées aux affiliés qui figurent dans les comptes du CHUV en charges et en revenus.

Le budget 2018 du CHUV présente un déficit prévisionnel de 14.8 mios, contre 10.5 mios au budget définitif 2017. S'il devait se réaliser, celui-ci sera, comme le déficit potentiel 2017, couvert par prélèvement sur le fonds de réserve du CHUV, réalimenté par décret en 2011, suite à la dissolution d'une réserve de réévaluation des immobilisations et qui s'élève, au 31.12.2016, à 41.9 mios.

Comme en 2017, ce déficit correspond exactement au résultat d'exploitation, le résultat d'investissement étant, pour les deux années, à l'équilibre.

Le tableau 1 ci-après présente le détail des comptes et budgets du CHUV de 2015 à 2018. A toutes fins utiles, il est à préciser que lors du processus budgétaire de l'Etat, le CHUV présente un "Budget provisoire", ressortant du contrat de prestations entre l'Etat de Vaud et le CHUV. Celui-ci est révisé, dans le courant de l'année suivante sous la forme du "Budget définitif", ressortant de l' "Annexe technique au contrat de prestation". Ce sont aux chiffres de ce budget définitif, meilleure estimation disponible au jour de la publication, que sont comparés ceux du budget provisoire de l'année suivante. Tel est le cas dans le tableau ci-après ainsi que pour les chiffres figurant ci-dessus.

Exploitation

Le résultat d'exploitation prévisionnel, tel que ressortant du budget provisoire 2018, présente une perte de 14.8 mios (10.5 mios en 2017) soit supérieure de 4.3 mios à celle prévisible pour 2017.

Les **charges d'exploitation prévisionnelles 2018** du CHUV s'élèvent à 1'640.2 mios, en augmentation de 20.6 mios par rapport à la meilleure estimation actuelle de celles de 2017 et de 54.1 mios par rapport aux comptes 2016.

La croissance des charges entre 2017 et 2018 s'explique essentiellement de la manière suivante :

- à l'ouverture de lits supplémentaires (+4.7 mios),
- à divers projets de développement de thérapies innovantes en oncologie, à l'ouverture en 2018 d'une nouvelle Unité de Soins Psychiatriques Fermée pour Mineurs USPFM à Cery et de la plateforme logistique et unité centrale de production UCP de Bussigny et d'une plateforme médicotechnique de prise en charge de patients souffrant de déficience artérielle (+16.1 mios),
- aux conséquences de dates d'engagement des nouveaux collaborateurs différentes de la moyenne retenue par le budget (+4.4 mios),
- aux achats d'équipements de moins de 3'000.- francs nécessaires pour l'exploitation des USPFM et UCP (+5.7 mios),
- à la suppression dans les comptes du CHUV de la subvention du SSP à la PMU, suite à la sortie de la PMU du périmètre groupe CHUV (-11.2 mios),
- aux moyens minimaux destinés à l'accompagnement de la croissance d'activité clinique (+0.9 mio).

Il faut préciser ici, par souci de comparabilité avec les chiffres publiés lors du processus budgétaire 2017, que les charges d'exploitation ont augmenté de 73.0 mios entre le budget provisoire et le budget définitif 2017 auquel il est toujours fait référence ci-dessus. Ce montant a toutefois été plus que compensé par les revenus d'exploitation.

Les **revenus d'exploitation** 2018 augmentent quant à eux de 16.3 mios, à 1'625.4 mios (1'609.2 en 2017) essentiellement du fait de l'activité.

Charges et revenus d'investissements

Le résultat d'investissement prévisionnel 2018, comme celui de 2017, est parfaitement à l'équilibre, les charges, comme les produits s'élevant à 60.9 mios (83.3 mios en 2017).

Les charges d'investissement diminuent de 22.4 mios essentiellement du fait des amortissements extraordinaires prévus au bouclage 2017 (129 mios) provoquant, pour l'année 2018, une "économie d'amortissements" de 19.2 mios.

La diminution des charges d'investissement permet une réduction d'autant des subventions SSP, donc les revenus d'investissement.

Résultat global

Ainsi, globalement le budget provisoire du CHUV présente une perte de 14.8 mios (11.5 en 2017)

Au niveau des risques, la direction du CHUV précise que son budget 2018 a été élaboré

- sur la base de tarifs hospitaliers inchangés (10'650 fr. par point DRG pour les lits somatiques aigus A), à l'exception des hospitalisations en psychiatrie pour lesquelles une nouvelle structure tarifaire (TARPSY) va être introduite en 2018;
- qu'il est fait hypothèse que cette introduction n'aura pas d'impact sur la participation de l'Etat;
- et qu'un transfert de 12.0 mios entre la subvention d'investissement et celle à l'exploitation, par analogie avec le transfert validé en 2017 par le DSAS, soit confirmé.

Tableau 1
Charges et revenus CHUV 2015 à 2018

	Comptes 2015 CHUV	Budget Définitif (1) 2016 CHUV	Comptes 2016 CHUV	Budget Provisoire 2017 CHUV	Budget Définitif (1) 2017 CHUV	Budget Provisoire 2018 CHUV	Variation B18 vs B17
Charges de personnel	1 151 551 657	1 158 267 500	1 167 238 229	1 170 449 100	1 210 624 900	1 232 605 400	21 980 500
Biens et services médicaux	191 920 697	185 388 200	212 493 572	187 308 000	213 695 500	224 492 900	10 797 400
Frais de gestion	150 801 293	146 184 400	154 737 362	146 250 400	152 768 100	151 768 100	-1 000 000
Frais financiers et provisions	48 406 424	43 915 500	50 968 322	42 635 500	42 537 800	31 311 600	-11 226 200
Charges non opérationnelles	786 879	27 700	644 092	27 700	27 700	27 700	-
Charges d'exploitation	1 543 466 950	1 533 783 300	1 586 081 577	1 546 670 700	1 619 654 100	1 640 205 800	20 551 700
Investissement bâtiments	67 811 817	75 492 500	115 102 164	49 105 400	51 175 200	50 873 700	-301 500
Investissement équipement	34 890 390	35 270 000	65 508 753	34 768 800	32 159 000	10 050 900	-22 108 100
Charges d'investissement	102 702 207	110 762 500	180 610 917	83 874 200	83 334 200	60 924 600	-22 409 600
Revenus d'hospitalisation	745 606 512	782 331 400	779 969 874	(2) 771 088 400	(2) 655 765 900	681 703 700	25 937 800
Enseignement, recherche	118 046 941	119 601 300	112 954 763	120 645 300	121 570 400	121 570 400	-
Tâches de santé publique	148 614 700	153 306 300	160 572 536	(2) 152 510 800	(2) 301 183 100	284 446 700	-16 736 400
Revenus ambulatoires	299 019 452	299 722 300	324 493 419	300 610 800	335 372 700	333 256 800	-2 115 900
Hébergement médico- social	9 611 709	10 735 900	10 336 493	10 735 900	10 552 400	10 552 400	-
Autres revenus d'exploitation	196 835 612	168 086 100	190 968 133	167 616 300	184 709 700	193 876 000	9 166 300
Revenus d'exploitation	1 517 734 926	1 533 783 300	1 579 295 218	1 523 207 500	1 609 154 100	1 625 405 800	16 251 700
Subvention SSP (1)					9 441 300	-14 723 700	-24 165 000
Part investissement SSP sur les tarifs d'hosp.	(3) 92 768 421	(3) 98 245 800	(3) 174 730 548	(3) 84 545 900	26 604 600	27 969 000	1 364 400
Part invest. Autres payeurs sur les tarifs d'hosp.					36 780 000	37 185 700	405 700
Autres revenus d'investissement	(3) 14 013 274	(3) 12 516 700	(3) 12 666 728	(3) 11 291 500	10 508 300	10 493 600	-14 700
Revenus d'investissement	106 781 695	110 762 500	187 397 276	95 837 400	83 334 200	60 924 600	-22 409 600
Charges d'exploitation	1 543 466 950	1 533 783 300	1 586 081 577	1 546 670 700	1 619 654 100	1 640 205 800	20 551 700
Charges d'investissements	102 702 207	110 762 500	180 610 917	83 874 200	83 334 200	60 924 600	-22 409 600
Total des charges	1 646 169 157	1 644 545 800	1 766 692 494	1 630 544 900	1 702 988 300	1 701 130 500	-1 857 800
Revenus d'exploitation	1 517 734 926	1 533 783 300	1 579 295 218	1 523 207 500	1 609 154 100	1 625 405 800	16 251 700
Revenus d'investissements	106 781 695	110 762 500	187 397 276	95 837 400	83 334 200	60 924 600	-22 409 600
Total des revenus	1 624 516 621	1 644 545 800	1 766 692 494	1 619 044 900	1 692 488 300	1 686 330 500	-6 157 800
Résultat global	-21 652 536	-	-	-11 500 000	-10 500 000	-14 800 000	-4 300 000
Charges d'exploitation	1 543 466 950	1 533 783 300	1 586 081 577	1 546 670 700	1 619 654 100	1 640 205 800	20 551 700

Revenus d'exploitation	1 517 734 926	1 533 783 300	1 579 295 218	1 523 207 500	1 609 154 100	1 625 405 800	16 251 700
Résultat d'exploitation	-25 732 024	-	-6 786 359	-23 463 200	-10 500 000	-14 800 000	-4 300 000
Charges d'investissement	102 702 207	110 762 500	180 610 917	83 874 200	83 334 200	60 924 600	-22 409 600
Revenus d'investissements	106 781 695	110 762 500	187 397 276	95 837 400	83 334 200	60 924 600	-22 409 600
Résultat d'investissements	4 079 488	-	6 786 359	11 963 200	-	-	-
Résultat global	-21 652 536	-	-	-11 500 000	-10 500 000	-14 800 000	-4 300 000

- (1) Les budgets 2017 (déf.) et 2018 (prov.) intègrent un transfert vers les revenus d'exploitation de 12 millions des subventions du SSP aux investissements du Groupe CHUV. Ce transfert, validé pour le B17 définitif n'a pour l'heure pas été validé par le DSAS pour le B18 provisoire. Il sera infirmé/confirmé dans le cadre de l'annexe technique au contrat de prestations (B18 définitif).
- (2) La structure des revenus budgétés a été modifiée en 2017, en particulier suite à l'introduction des nouvelles règles de financement de l'hospitalisation.
- Les revenus de l'hospitalisation correspondent à la facturation de l'activité aux tarifs de l'année. Auparavant, ces revenus incluaient une participation de l'Etat supérieure à sa part des tarifs appelée PIG implicite (137.6 millions dans le CP définitif 2016).
- Au CP 2017 définitif, le financement de ces PIG implicites est transféré des revenus d'hospitalisation vers les revenus de Tâches de santé publique, de même que les revenus d'hospitalisation de l'HOJG transitant par le CHUV (3.1 millions dans le CP définitif 2016).
- (3) La structure des revenus des investissements a également été modifiée en 2017 suite à l'introduction des nouvelles règles de financement de l'hospitalisation.
- (rappel) Le CHUV établit, chaque année, en collaboration avec le SSP, un contrat de prestation. Celui-ci est encore provisoire au moment de la discussion du budget. Les négociations tarifaires et les financements ne sont pas encore finalisés à la date de remise du contrat de prestation provisoire. Celui-ci est négocié de manière définitive au début de l'année civile.

Benchmark des Hôpitaux Universitaires suisses

Lors de sa présentation du budget, la direction du CHUV a présenté une analyse des coûts qu'elle a réalisée et que la sous-commission a souhaité résumer ici. Afin de pouvoir se comparer aux autres hôpitaux universitaires suisses (Bâle, Berne, Genève et Zurich), le CHUV a réalisé une analyse, à la foi de la lourdeur des cas traités et du coût du point DRG (pour mémoire rémunéré à CHF 10'650.- / point). Il en ressort qu'au niveau de la lourdeur des cas, le CHUV se situe à hauteur de la moyenne de deux hôpitaux universitaires suisses alémaniques (Inselspital et Universitätsspital Zurich) alors que les HUG et l'Hôpital universitaire de Bâle ont des lourdeurs inférieures.

Au niveau du coût moyen du point DRG, celui du CHUV est significativement supérieur à la moyenne des établissements suisses alémaniques avec une valeur de 10'799 fr. (CHUV) contre 10'239 fr. (ISB, USB, USZ), soit un écart de 5.5%. Ce montant est cependant inférieur à celui enregistré par les HUG, dont le coût moyen s'élève à 11'160 fr.. Ce niveau élevé s'explique, du moins partiellement, par le fait que le CHUV effectue des prestations de ventilation mécanique non-invasive pour des patients dans ses unités de soins continus / intermédiaires. Ces prestations dans ces unités sont médicalement reconnues, mais pas rémunérées par le système tarifaire en vigueur, alors que les hôpitaux suisses alémaniques - qui disposent d'un nombre supérieur de lits de soins intensifs que le CHUV qui y concentre les patients les plus lourds - administrent ce traitement dans les unités de soins intensifs et peuvent facturer la prestation. Si l'on neutralise cette composante, le coût moyen du point au CHUV diminue à 10'559, soit un écart de 3.1%, ce qui reste malgré tout supérieur à la moyenne suisse alémanique.

L'objectif est de ramener, d'ici fin 2019, le coût moyen du point DRG du CHUV, au niveau de celui de la moyenne des hôpitaux universitaires suisses alémaniques. Certes des facteurs exogènes tels que les structures tarifaires SwissDRG et Tarmed, viennent influencer ces chiffres. Par contre, la direction du CHUV peut agir et a déjà agi sur d'autres éléments. Entre 2015 et 2017, elle a pris diverses mesures d'optimisation des coûts (réduction des heures supplémentaires et intérimaires, fixation de cibles départementales...) ayant généré des économies de charges de l'ordre de 12.2 mios. Elle a également augmenté ses revenus d'activité de quelque 8.0 mios par la recherche de gains d'efficacité (augmentation de revenus sans augmentation des charges liées).

Réconciliation chiffres SSP et CHUV

Le lecteur attentif aura constaté que les chiffres publiés respectivement par le CHUV et le SSP, en matière de montants à charge de l'Etat diffèrent. La réconciliation de ces montants figure dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

Financements Etat VD au budget 2017 définitif du Groupe CHUV ¹

SSP - Subvention PIG explicite	134 463 860
SSP - Subvention PIG implicite hospitalisation	156 762 404
SSP - Financement de l'hospitalisation	270 514 546
Sous-Total SSP exploitation	561 740 810
DFJC/UNIL - Subvention académique	121 570 358
SESAF ⁴ - (Centres de jour (CTJE, DINO), Autisme (CCA))	1 109 320
SPJ ³ - (AIMA, Boréales, Abri)	563 950
SASH ² - (Proches aidants)	284 953
SPAS - (Housing first, UMV)	498 701
SPEN - (Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP), Factures patients)	6 600 603
Sous-Total Autres Etat VD exploitation	130 627 885
TOTAL FINANCEMENTS EXPLOITATION	692 368 696
SSP - Financement des investissements par les tarifs d'hospitalisation	26 604 591
SSP - Subvention PIG implicite Investissement	21 441 309
TOTAL FINANCEMENTS INVESTISSEMENTS	48 045 900
TOTAL FINANCEMENTS ETAT VD GROUPE CHUV	740 414 595

1 Financements budgétés par le CHUV passant par le compte courant du CHUV à l'Etat de Vaud. A la marge, d'autres financements existent qui ne sont pas listés dans ce tableau (facturation hors cc, subventions via un intermédiaire, ...).

2 Par ailleurs, le SASH assume le rôle d'assureur pour des patients sans assurance (environ 2.5 mio en 2016), ainsi que la part Etat des attentes de placement en EMS et CTR (environ 1.2 mio en 2016), non comptabilisé dans ce tableau car non identifiés au budget spécifiquement comme part Etat VD.

3 Par ailleurs, le SPJ finance très marginalement des séjours non médicaux pour des cas d'enfants avec circonstances familiales problématiques reconnues.

4 La participation du SESAF à DINO et CCA, en démarrage, n'est pas encore conventionnée ; elle est indiquée à hauteur des charges réelles 2017 estimées qui seront refacturées par le CHUV.

Investissement des établissements sanitaires reconnus d'intérêt public

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements deux fois par année (au printemps et en automne) ce qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir. Dans ce contexte, la sous-commission a pris connaissance de la documentation y relative et n'a pas de remarque particulière à formuler.

Tableau 3
Budget d'investissement DSAS 2018

	N° Objet		Montant Net	Exercice cour	2018
				Date COFIN/	Dépenses
SG DSAS	I.000113.01	RDU - Revenu déterminant unifié - inf.	4,842,000.00 CHF	09.11.2010	50'000
SG DSAS	I.000392.02	Renouv. SI social - RI/BRAPA	14,557,000.00 CHF	#	2'514'000
SG DSAS	I.000487.01	Renouvel. SI social - finalisation	10,000,000.00 CHF	#	
SG DSAS					2'564'000
Admin SASH	I.000352.02	Mise en oeuvre du SI SAMOA	9,292,700.00 CHF	24.11.2015	500'000
Admin SASH					500'000
CHUV	I.000077.03	Hôpital de Cery - Nouveau bâtiment	100,900,000.00 CHF	17.09.2013	25'637'000
CHUV	I.000099.01	Hopital unique de l'enfant	170,000,000.00 CHF	23.04.2013	22'604'000
CHUV	I.000099.02	Hôpital des Enfants - Equipements	34,050,000.00 CHF	#	10'215'000
CHUV	I.000103.02	BH05 - Bloc opératoire	104,900,000.00 CHF	21.05.2013	15'881'000
CHUV	I.000103.03	BH05 - Bloc opératoire - Equipements	18,204,000.00 CHF	24.05.2016	
CHUV	I.000106.01	1ère tranche Soins continus+intensifs	45,080,000.00 CHF	29.05.2012	12'511'000
CHUV	I.000112.01	Entretien tech. : ascenseurs - secours	30,070,000.00 CHF	04.05.2010	2'953'000
CHUV	I.000368.01	Cery Neurosciences	22,300,000.00 CHF	10.12.2014	4'669'000
CHUV	I.000369.01	CTE Laboratoire thérapie expérimentale	18,500,000.00 CHF	10.12.2014	2'480'000
CHUV	I.000382.01	Unité centrale de production des cuisines	15,970,000.00 CHF	05.05.2015	8'393'000
CHUV	I.000386.01	Etudes-Médecine perso et ing immunitaire	6,150,000.00 CHF	24.11.2015	3'252'000
CHUV	I.000386.02	Travaux-Médecine perso et ing. immunit.	38,750,000.00 CHF	#	
CHUV	I.000389.01	Ingénierie immunitaire oncologie - bât.	58,250,000.00 CHF	24.11.2015	14'579'000
CHUV	I.000503.01	Extension sur le site de Sylvana	85,000,000.00 CHF	#	
CHUV	I.000655.01	1ère étape hébergement et ambulatoire	109,010,000.00 CHF	#	6'646'000
CHUV					129'820'000
					132'884'000

Pour 2018, le montant des **dépenses d'investissement brutes** budgétées est de 132,9 mios, soit 31.0% du total de l'Etat de Vaud, dont 129.8 mios pour le CHUV (97.7% du total du DSAS). Parmi les dossiers de plus grande ampleur, on note par exemple le nouveau bâtiment de l'Hôpital de Cery (25.6 mios), l'hôpital unique de l'enfant et ses équipements (32.8 mios), le bloc opératoire (15.9 mios), le bâtiment d'ingénierie immunitaire en oncologie (14.6 mios), les soins continus et intensifs (12.5 mios) et l'unité centrale de production des cuisines (8.4 mios).

Le **budget 2018 des équipements** s'élève à 44 mios, contre 33 mios en 2017. 16 mios concernent des investissements "stratégiques", dont 2.6 mios gérés par la DSI. 27 mios sont des investissements "ordinaires", touchant essentiellement au remplacement d'équipements techniques vétustes (> 10 ans), dont 8.4 mios gérés par la DSI.

Boucllement d'EMPD – DSAS

Constructions Boucllement EMPD

		N° d'EOTP	Désignation	Date de décret	Montant du décret	Dépenses totales nettes au 31.12.2016	Crédit add.	Date décision CE	Date prévue de boucllement
3	1	1.000073.01	CE - Bâtiment Bugnon-Est	04.03.1991	4'000'000	4'000'000	0.00	05.04.2017	24.10.2017
	1	1.000073.02	Bâtiment Bugnon-Est - Crédit d'ouvrage	20.05.1997	35'300'000	39'382'596	4'082'595.69	05.04.2017	24.10.2017
	2	1.000096.01	Maternité: réadaptation bloc opératoire	17.09.2002	8'550'000	8'965'078	415'077.85	05.04.2017	24.10.2017
	3	1.000100.01	BH06 Radio oncologie - Transformation	21.03.2006	9'055'000	9'792'700	737'700.25	05.04.2017	24.10.2017
3	4	1.000074.01	Centre psychiatrique à Yverdon - Constr.	18.05.1999	21'620'000	24'799'281	3'179'280.65	inscrit CE 15.11.17	déc. 2017
	5	1.000075.01	CE - Maternité, transformations	10.11.1997	970'000	970'000		inscrit CE 15.11.17	déc. 2017
	5	1.000075.02	Maternité, transformations - ouvrage	06.12.2000	11'610'000	12'968'878	1'358'878.15	inscrit CE 15.11.17	déc. 2017
	6	1.000101.01	Néonatalogie du CHUV - Transformation	22.11.2005	5'185'500	5'870'551	685'050.70	inscrit CE 15.11.17	déc. 2017
6	7	1.000107.01	Bugnon 17 : dialyse	08.12.2009	6'590'000	6'503'043			31.03.2018
	8	1.000097.01	CE - transfo. bât. hospitalier Prangins	21.01.2003	860'000	860'000	0.00		30.06.2018
	8	1.000097.02	Prangins Ext.+transfo Eglantine-Peuplier	24.04.2007	18'670'000	21'130'747	2'460'747.00		30.06.2018
	9	1.000115.01	CHUV - locaux loués	04.10.2011	12'240'000	12'331'268	91'267.60		30.11.2018
	10	1.000117.01	Crédit cadre laboratoires - Bugnon 27	08.12.2009	15'415'500	6'543'984	0.00		30.11.2018
	10	1.000117.02	Crédit cadre laboratoires - biomédical	08.12.2009	14'584'500	18'573'172	3'988'672.44		30.11.2018
	11	1.000110.01	Extension du centre coordonné oncologie	01.11.2011	16'990'000	17'304'637	314'636.95		31.03.2019
	12	1.000114.01	Extension restaurant et bureaux	01.11.2011	16'860'000	17'203'042	343'041.79		31.03.2019

Conclusion

La sous-commission prévoise favorablement l'adoption du projet de budget 2018 du DSAS.

27.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Commissaires : Mme Amélie Cherbuin
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 séances à l'examen du projet de budget 2018 du DEIS.

Les commissaires ont rencontré la Secrétaire générale et les Chefs de service du département, accompagnés de leurs collaboratrices et collaborateurs. Ils les remercient, ainsi que Mme Grego-Pasinelli responsable de l'unité financière du département, des informations qu'ils leur ont données avec clarté et diligence à cette occasion.

Au terme de leurs travaux, ils ont également eu un entretien avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du département.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	676'391'400	698'397'100	22'005'700	3.25
Revenus	513'389'900	525'982'500	12'592'600	2.45
Charge nette	163'001'500	172'414'600	9'413'100	5.77

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	724'295'188	698'397'100	-25'898'088	-3.58
Revenus	533'103'624	525'982'500	-7'121'124	-1.34
Charge nette	191'191'564	172'414'600	-18'776'964	-9.82

Remarques générales

Le budget 2018 représente pour le DEIS une charge nette de 172,4 mios. La charge nette augmente de +9,4 mios par rapport au budget 2017, soit une augmentation de 5.8%.

L'évolution des charges du DEIS entre le budget 2018 et le budget 2017 est de +22,0 mios. Une partie de cette variation résulte de l'évolution des flux migratoires, sur laquelle le canton n'a pas pris. La subvention versée à l'EVAM est par voie de conséquence augmentée de +10,7 mios de charge brute.

Pour ce qui relève des priorités départementales, le budget du SAVI concentre les efforts financiers départementaux pour le cinquième exercice consécutif et se voit octroyer un montant total de +4,5 mios au titre de soutien pour la mise en œuvre de la politique agricole (dont paiements directs (+3,5 mios), étude d'export des produits laitiers et la lutte contre la flavescence dorée).

Le budget du SDE enregistre une augmentation de +3,9 mios à mettre en lien avec l'augmentation des coûts relatifs aux mesures de réinsertion professionnelle du RI (+1,2 mio), ainsi qu'en lien avec l'augmentation des subventions versées et prélevées sur le fonds cantonal d'assurance perte de gain maladie (APGM) (+2,5 mios).

Le SPECo enregistre aussi une augmentation de +1,4 mio notamment au titre du développement économique et de l'innovation (+0,9 mio).

Le SCAV a été transféré au DEIS.

Quant aux revenus, l'évolution entre le budget 2018 et le budget 2017 est de +12,6 mios.

Les principales variations de revenus constatées, au SPOP, en ce qui concerne le montant de la subvention de la confédération pour les frais de requérants d'asile qui augmente de +7,2 mios. Au SDE, une augmentation de +2,5 mios est liée à la hausse du taux de cotisation, partiellement compensée par la diminution du prélèvement sur le Fonds APGM. Au SAVI, nous notons une augmentation des paiements directs en lien avec le soutien de la politique agricole (+3,5 mios), partiellement compensée par une diminution des contributions fédérales pour la préservation des ressources naturelles (-1,5 mio).

Effectifs

Le nombre d'ETP au DEIS est de 470.69 ETP

La hausse provient des mouvements suivants :

- SDE: +1.0 ETP (création d'un poste à financement externe (ARC Emploi).
- SPOP : +4.0 ETP (postes provisoires en renforcement à la division des Etrangers).
- SCAV : +1.0 ETP (renforcement des contrôles de production primaire (PPr) et de protection des animaux (OPAn)). Les 75.3 ETP supplémentaires sont dus au transfert du service.

Analyse par service

039 Secrétariat général (SG-DEIS)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'158'100	3'379'700	221'600	7.02
Revenus	138'400	133'600	-4'800	-3.47
Charge nette	3'019'700	3'246'100	226'400	7.50

La secrétaire générale indique que ce budget s'inscrit dans la continuité des précédents exercices et ne présente pas de différence majeure par rapport au budget 2017. Il n'y a pas de grands projets liés à la présence vaudoise à l'étranger. Seul un objet principal modifie le budget.

- 3132 Honoraires Conseillers externes, experts, spécialistes : cette augmentation au budget de 200'000 fr concerne un mandat de Chef(fe) de projet Marque Vaud. En effet, le département souhaite développer une marque territoriale promouvant l'image, les atouts et l'excellence du canton, ceci de manière coordonnée avec le développement de l'œnotourisme.

040 Service de l'emploi (SDE)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	121'053'900	124'972'500	3'918'600	3.24
Revenus	98'014'300	100'206'200	2'191'900	2.24
Charge nette	23'039'600	24'766'300	1'726'700	7.49

Le budget 2018 du Service de l'emploi (SDE) est un budget qui s'inscrit dans la continuité, sans grands changements.

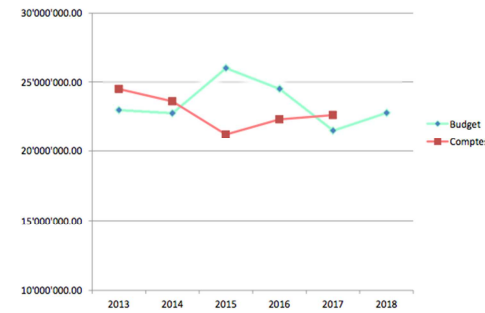
Les principaux points à relever sont les suivants :

- 1) Une augmentation du taux de cotisation APGM à 2,5% (dès le 1^{er} avril 2017)
- 2) Une réadaptation générale des coûts suite au budget 2017 où les chiffres étaient sous-estimés par rapport à la réalité. Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution conjointe des dépenses planifiées et de la consommation réelle des mesures, ainsi que la croissance des montants liés à la participation cantonale, au sens de l'art 59d LACI. Il n'intègre en revanche pas les crédits supplémentaires engagés en 2013 et 2014 pour absorber l'excédent de charges résultant de la consommation des mesures.

SERVICE DE L'EMPLOI
Mesures RI-Pro
Evolution des budgets et comptes de 2013 à 2018

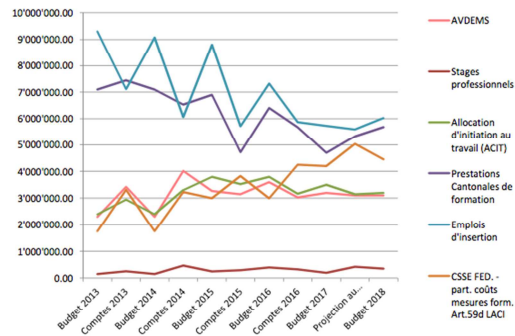
Mesures	Budget 2013	Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014	Budget 2015	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	Budget 2017	Projection au 31.08.17	Budget 2018
AVDEMS	2'300'000.00	3'422'852.69	2'300'000.00	4'017'185.95	3'273'000.00	3'149'553.61	3'600'000.00	3'033'279.03	3'200'000.00	3'100'000.00	3'100'000.00
Stages professionnels	150'000.00	256'661.35	150'000.00	470'559.10	250'000.00	296'955.05	400'000.00	325'167.15	200'000.00	425'000.00	350'000.00
Allocation d'initiation au travail (ACIT)	2'400'000.00	2'947'571.95	2'400'000.00	3'304'348.70	3'800'000.00	3'527'984.53	3'800'000.00	3'169'647.50	3'500'000.00	3'150'000.00	3'200'000.00
Prestations Cantonales de formation	7'100'000.00	7'447'888.21	7'100'000.00	6'528'358.79	6'900'000.00	4'714'327.25	6'400'000.00	5'669'851.50	4'700'000.00	5'325'000.00	5'675'000.00
Emplois d'insertion	9'300'000.00	7'109'826.21	9'073'000.00	6'062'024.12	8'800'000.00	5'709'534.18	7'323'000.00	5'865'679.78	5'723'000.00	5'585'000.00	6'020'000.00
CSSE FED. - part. coûts mesures form. Art.59d LACI	1'750'000.00	3'315'824.00	1'750'000.00	3'230'954.00	3'000'000.00	3'829'763.00	3'000'000.00	4'250'340.00	4'200'000.00	5'035'015.00	4'450'000.00
Total	23'000'000.00	24'500'624.41	22'773'000.00	23'613'430.66	26'023'000.00	21'228'117.62	24'523'000.00	22'313'964.96	21'523'000.00	22'620'015.00	22'795'000.00

Graphique : Evolution du total des mesures RI-Pro



Comptabilité du SDE/22.09.2017

Graphique : Evolution par mesure RI-Pro



Enfin, il est toujours utile de rappeler que l'activité du SDE est liée à la Confédération par 3 mandats de prestations pour ce qui touche à la lutte contre le chômage :

- mandat concernant la gestion de la caisse cantonale de chômage
- mandat concernant les mesures du marché du travail
- mandat concernant la gestion des ORP.

Ces mandats prévoient que les montants mis à disposition des cantons sont fonction du nombre de demandeurs d'emploi (estimé à 26'000) ou de chômeurs indemnisés en ce qui concerne la CCh. Le montant de l'enveloppe maximale qui est octroyée par le Fonds de compensation est cependant susceptible de s'ajuster automatiquement en cas de forte hausse du chômage en cours d'exercice. L'enveloppe actuelle calculée sur ce montant moyen nous permet de financer l'entier du dispositif. Les flux financiers très importants relatifs aux mandats 1 et 2 ne figurent pas dans la comptabilité du canton, tout comme les postes de travail y relatifs. Par conséquent, la Caisse cantonale de chômage n'apparaît pas au budget de l'Etat, mais peut toutefois être contrôlée par le CCF.

Concernant le fonds APGM, hors comptes de l'Etat, mais présenté à la sous-commission, la recherche du point d'équilibre entre taux de cotisations et montant des dépenses est toujours en cours, s'affinant année après année. Le taux de cotisation actuel est passé de 1,9% à 2,5%.

BUDGET 2018 - Fonds APGM (Base projection SDE_CCH pour augm. Taux)		Rubrique	Comptes 2016
Cotisations prélevées aux assurés (2.5%)	17'345'000	4390	13'205'614
TOTAL DES REVENUS	17'345'000		13'205'614
Prestations versées aux assurés	15'610'000	3637	15'610'986
Prestations et frais "Médecins-conseils"	14'000	3132	12'249
Frais d'adm et indemn. des caisses	925'000	3634	893'624
TOTAL DES CHARGES	16'549'000		16'516'859
"Bénéfice" prévu au budget 2018	796'000	3510/4510	-3'311'245

3010 A la fin avril 2016, le Service de l'emploi employait un total de 492 personnes représentant 448 ETP.

3132.1 Le nombre de cas litigieux est plus bas que prévu.

3132.3 Maintenance des outils de gestion d'ARC Emploi, informatique.

3610 Participation des cantons aux coûts du Service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail. Cette participation est basée sur une projection budgétaire transmise par le SECO.

3636.1 Coûts relatifs aux mesures de réinsertion professionnelle RI. Participation des communes via la facture sociale. Les coûts ont été adaptés à la réalité des comptes (ce poste avait subi une baisse artificielle au budget 2017).

3637 Même observation que 3636.

4390 Le taux de cotisation augmenté à 2,5% justifie une partie de l'augmentation des revenus.

041 Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	319'584'700	324'115'900	4'531'200	1.42
Revenus	289'315'800	291'484'100	2'168'300	0.75
Charge nette	30'268'900	32'631'800	2'362'900	7.81

Le budget du SAVI concentre les efforts financiers départementaux pour le cinquième exercice consécutif et se voit octroyer un montant total de +4,5 mios au titre de soutien pour la mise en œuvre de la politique agricole (dont paiements directs (+3,5 mios), étude d'export des produits laitiers et la lutte contre la flavescence dorée). Une augmentation des paiements directs en lien avec le soutien de la politique agricole (+3,5 mios), partiellement compensée par une diminution des contributions fédérales pour la préservation des ressources naturelles (-1,5 mio).

Le transfert des Améliorations foncières agricoles au SAVI, décidé par le Conseil d'Etat n'amène aucun commentaire. Tout se passe bien.

- 3030.2 Coûts supplémentaires pour différents auxiliaires. Le détail a été communiqué à la sous-commission.
- 3100 Ce montant correspond au mobilier lié à l'enseignement et devra permettre de parer à l'augmentation des étudiants.
- 3101.2 Approvisionnement des domaines pédagogiques (diminution due à de meilleures conditions pour l'achat de produits et d'aliments).
- 3111.2 Achat de matériel spécialisé pour l'enseignement et la recherche.
- 3111.3 Remplacement des équipements usagés et équipement en trois étapes de salles de classe de tableaux interactifs (répartis de 2018 à 2020).
- 3111.4 Achat de 4 nouvelles stations météo pour étendre le périmètre vaudois notamment dans les zones viticoles et arboricoles.
- 3111.5 Achat de balances de précision, de matériel de prélèvement, de stockage et d'envoi d'abeilles domestiques et sauvages. Sont également compris divers pièges à pollen ainsi que les diverses analyses nécessaires au monitoring et au suivi scientifique.
- 3130.6-12 Répartition différente dans les comptes par rapport au budget 2017.
- 3132.5-7 Ces financements sont déplacés au compte 3635.
- 3132.11 Divers conseils externes concernant programme pour la protection des abeilles et planification agricole.
- 3132.12 Geoaccorda + vitivinicole, géo référencement et création des outils informatiques pour la viticulture et l'agriculture.
- 3132.13 Programmes fédéraux de protection, était précédemment au 3636.
- 3132.14 Cartographie de la plaine de l'Orbe, étude des sols et constat de la diminution de la tourbe.
- 3132.15 Projet agriculture et pollinisateurs.
- 3150.4 Cuisine du CEMEF de Grange-Verney (réparation des armoires et mise en conformité tant au niveau de la sécurité que de l'hygiène les fours et les plaques de cuisson).
- 3610 Cette rubrique contient l'estimation de la récupération des subventions liées au morcellement du sol, payées par la Confédération aux propriétaires dans le cadre des travaux d'améliorations foncières. Le SAVI rétrocède ensuite ce montant à la Confédération.
- 3611 Remboursement aux autres cantons pour les élèves vaudois en formation à l'extérieur du canton, moins d'apprentis font une année d'apprentissage à l'extérieur.
- 3612 Frais remboursés aux communes concernant le feu bactérien et surtout afin de lutter contre la flavescente dorée, maladie de la vigne.
- 3635.1 Un montant de 60'000 fr. est porté au budget 2018 et concerne les programmes fédéraux de protection. Cette rubrique a été ajustée aux projets prévus et, en partie reclassée dans d'autres comptes selon qu'il s'agisse de mandats ou de subventions.
- 3635.3 FIBL, augmentation du fonds de soutien pour la culture BIO de 220'000 fr (Forschungsinstitut für BIO Landbau).
- 3636.14 Apiculture, le montant a été prévu dans le compte 3132.
- 3636.15 Gest'Alpe, module de formation de 3 mois à Rossinière organisé pour la première fois en Suisse, pour gestion à l'alpage et stage fromagerie Etivaz (140 alpages fabriqués du gruyère).
- 3636.18-19 Ventilation différente du compte.
- 3636.24 PDRA, moins de projets en cours vu la difficulté à gérer les dossiers.
- 3636.25 Projet sentinelle EERV, formation de 2 personnes pour les agriculteurs en situation de détresse.
- 3636.35 L'abréviation et le contenu avenant convention OCA AF pour 280'000 fr vient d'un avenant à la convention avec l'office de Crédit Agricole de Prométerre pour le traitement des dossiers de subventions pour les bâtiments ruraux au sens large.
- 3636.36 Démarcation viande de porc, soutien aux groupes de producteurs de viande démarquée et encouragement à la production porc allaitante, qualité viande et grasse.

- 3636.37 Projet maladie du bois de la vigne, coût de recherche pour les maladies telle que : Eutypiose, Esca, Bois noir et autres.
- 3636.38 Montant destiné à au projet d'exportation du lait pour sortir du marasme actuel et aussi développer le marché des fromages à pâte molle.
- 3636.39 Montant prévu pour un cofinancement pour un projet et réflexion logistique pour la vente des produits BIO.
- 3637.3 Concernant le budget de la reconversion arboricole pour 178'000 fr., aucun montant n'avait été porté au budget 2017, l'avenant à la convention n'était pas signé au moment de la clôture du budget 2017.
- 3707.8-9 Augmentation des participants dans les différents programmes d'efficience des ressources.
- 4210.1 Les émoluments fonciers représentant un montant de 140'000 fr. correspondent aux émoluments liés au traitement des demandes de morcellement.
- 4210.7 Emolument hors zone à bâtir, diminution de 148'000 fr. due à une surévaluation du budget 2017. Le montant de 12'000 fr. correspond à la réalité.

042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

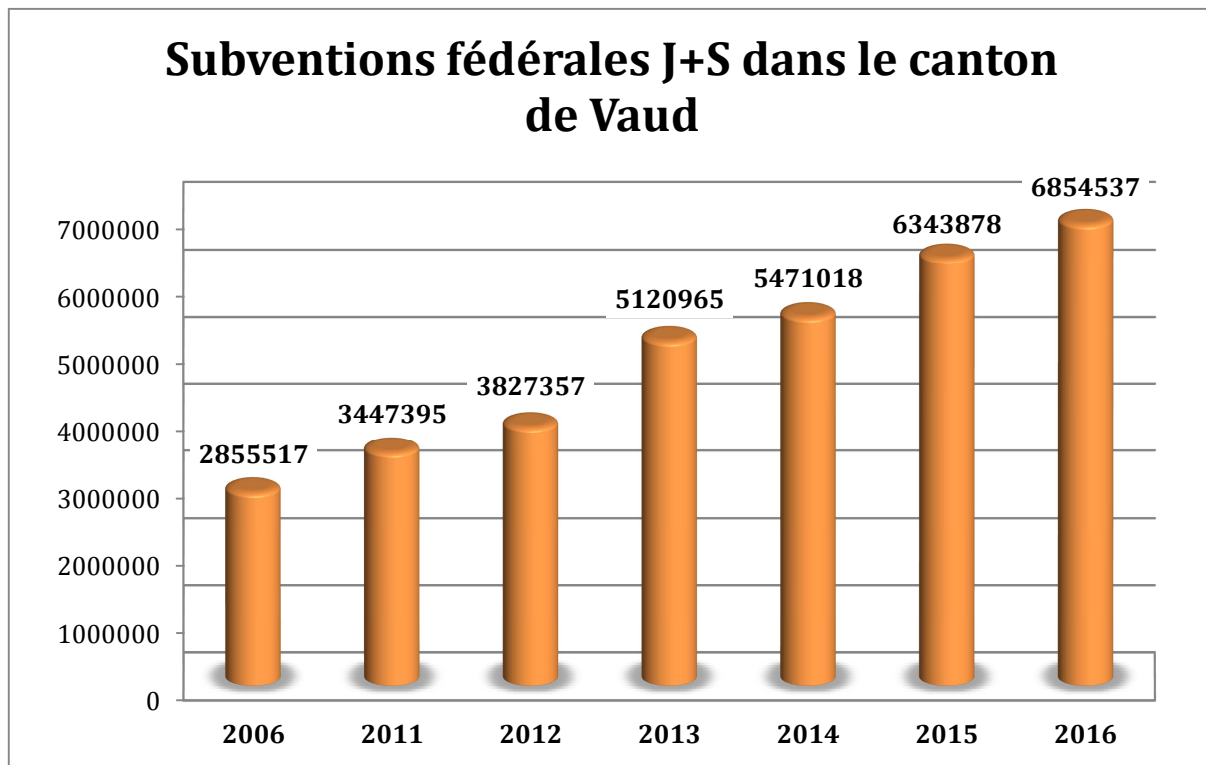
	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'016'400	9'439'100	422'700	4.69
Revenus	2'169'900	2'305'900	136'000	6.27
Charge nette	6'846'500	7'133'200	286'700	4.19

De manière globale, le budget du service est stable. Les principaux points à relever, de manière générale, sont les suivants :

- La participation J+S augmente chaque année et entraîne les coûts supplémentaires inhérents.
- Une activité scolaire : Le canton organise la Journée suisse du sport scolaire en 2018 pour un montant d'environ 200'000 fr.
- Le détail du compte 3636 présenté dans la brochure n'était pas correct.

Version correcte et approuvée	
Soutien au sport populaire	73'000
Soutien au sport scolaire (dont Journée suisse de sport scolaire 2018)	201'000
Manifestations sportives répétitives	644'500
Manifestations sportives ponctuelles	190'000
Fédérations internationales : aide à l'installation	253'800
Promotion et organisation : Cluster sport	250'000
Promotion et organisation : COJOJ 2020	420'000
Infrastructures	100'000
Infrastructures sportives régionales	124'700
Congrès sportifs internationaux et divers	280'000
	2'537'000

- 3130.4 Diminution due à la non-organisation de la réunion annuelle des associations sportives internationales. Un an c'est Lausanne qui prend en charge, l'autre c'est le canton. Non-organisation de la CRTS (Conférence romande et tessinoise du sport – J+S) et non-organisation de la réunion des communes vaudoises.
- 3132.6 Organisation d'un événement de relations publiques destiné à promouvoir le label « Lausanne Capitale Olympique », qui se tient en principe à la Maison suisse, à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver et d'été.
- 3171.4-6 Augmentation régulière des activités J+S.



- 3636.3 Manifestation répétitives ; les montants alloués au budget en 2017 et 2018 ont été communiqués à la sous-commission.
- 3636.4 Les manifestations sportives ponctuelles prévues au budget 2018 sont : CM Juniors Cyclisme sur piste, Junior European Cup Cours d'orientation, CM de triathlon, Tournoi international de football.
- 3636.7 Promotion et organisation COJOJ 2020 420'000 fr.
- 3636.8 Installation de la fédération du tir à l'arc.
- 3636.10 Subvention au congrès ; les montants alloués au budget 2018 ont été communiqués à la sous-commission.

023 Service de la population (SPOP)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	165'880'200	177'005'200	11'125'000	6.71
Revenus	86'145'600	93'388'400	7'242'800	8.41
Charge nette	79'734'600	83'616'800	3'882'200	4.87

Le point principal du budget du service concerne cette année encore le domaine de l'asile, avec une augmentation de plus de 10 millions de charges pour plus de 7 millions de produits.

	2014	2015	2016	P2017	B2018
Nombre de requérants d'asile	5'339	5'676	6'624	6'343	5'820
Demande d'asile	1'773	3'142	2'131	Août 1'000	Prév. 1'280

Depuis le début de l'année, l'évolution démographique dans le domaine de l'asile est caractérisée par une diminution des effectifs. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre, l'effectif a baissé de 233 personnes en passant de 6'546 à 6'313 personnes. En l'état, les prévisions 2017 tablent sur une poursuite de la diminution pour terminer, à fin décembre, avec un effectif autour de 6'156 personnes, soit une baisse sur l'année de 390 personnes. Le scénario pour 2018 accentue le mouvement et prévoit une ultérieure baisse de 480 personnes.

Compte tenu d'un effectif moyen de 5'820 personnes, le budget 2018 prévoit une hausse d'environ 160 personnes par rapport au budget 2017 de 5'664 personnes, clairement dépassé par un réel à hauteur de 6'343 personnes.

Le montant de la subvention versée à l'EVAM est en augmentation de +10,7 mios par rapport à 2017. Le montant de la subvention de la Confédération augmente quant à lui de +7,2 mios.

Les coûts et les infrastructures pour les mineurs non accompagnés (MNA) constituent 20% des charges.

Le nombre de renvois a augmenté.

70% de l'augmentation des coûts du SPOP, soit 7,7 mios, sont dus à l'augmentation du prix unitaire +3,85 fr par jour. L'autre partie, soit 2 mios, est due à l'augmentation estimée de 160 demandeurs d'asile (voir explication ci-dessus).

Exécution des décisions de renvoi 2009 à 2016

Départs contrôlés	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total de départs VD (LAsi & LEtr)	591	684	698	908	1180	750	760	867
<i>dont</i>								
Nombre de départs de personnes qui ont été l'objet d'une condamnation pénale (hors infraction à la LEtr)	126	206	261	324	321	381	367	403

Révocation des permis de séjour pour les délinquants

Pour les révocations : il s'agit de décisions cantonales impliquant un renvoi de Suisse (*)

Etrangers avec autorisation	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Révocation d'autorisation d'établissement (permis C) pour motifs pénaux	2	6	10	28	23	15	16	13	17	18
Refus ou révocation d'autorisation de séjour (permis L & B) pour des motifs pénaux uniquement	38	19	34	30	45	26	38	37	23	36
Refus ou révocation d'autorisation de séjour (permis L & B) pour divers motifs mais avec également un motif pénal	13	15	17	9	29	32	19	18	22	29
Refus ou révocation d'autorisation de séjour (permis B UE/AELE) au motif (pénal) d'avoir produit un faux passeport	41	34	42	16	19	10	13	13	11	16
Total	94	74	103	83	116	83	86	81	73	99

* NB: Il s'agit du nombre de DECISIONS de révocation ou de refus d'octroi du permis autorisant la présence sur sol suisse (non de celui des renvois). Certaines de ces personnes sont en train de purger leur peine de prison, le renvoi intervenant à l'issue de l'incarcération.

- 3030 +2 auxiliaires, gestionnaires de dossiers spécialisés, dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité. En effet, une très forte demande pour la naturalisation a été constatée en 2017. Le solde migratoire en 2017 était de plus de 10'000 personnes. Une hausse de demande de naturalisation de plus de 3'000 personnes a été constatée par rapport aux moyennes annuelles.
- 3132 Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2016 de la loi sur l'expulsion des étrangers criminels, il est nécessaire et urgent de renforcer les activités en matière de collecte et d'exploitation des données de Geststar afin d'assurer l'exécution coordonnée dans les meilleurs délais du refoulement des personnes concernées et tenir les statistiques en matière d'expulsion pénales.
- 3635 Diminution de 502'000 fr des charges de subventions et forfaits en matière d'intégration en lien avec la réduction de la subvention allouée par la Confédération au Canton de Vaud sous la rubrique 4630.
- 4210.1 Emoluments naturalisation plus élevés car plus de naturalisations.
- 4630.6 (voir 3635) BCI Diminution de la contribution du secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour les programmes d'intégration cantonaux Canton de Vaud (-1,3%), à cela s'ajoute une coupe linéaire de 10% de la Confédération dans le cadre du plan de stabilisation financière du Conseil Fédéral.

044 Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	41'559'500	42'919'100	1'359'600	3.27
Revenus	32'999'400	33'595'400	596'000	1.81
Charge nette	8'560'100	9'323'700	763'600	8.92

Le budget du service se caractérise par sa continuité, les principaux éléments sont les suivants :

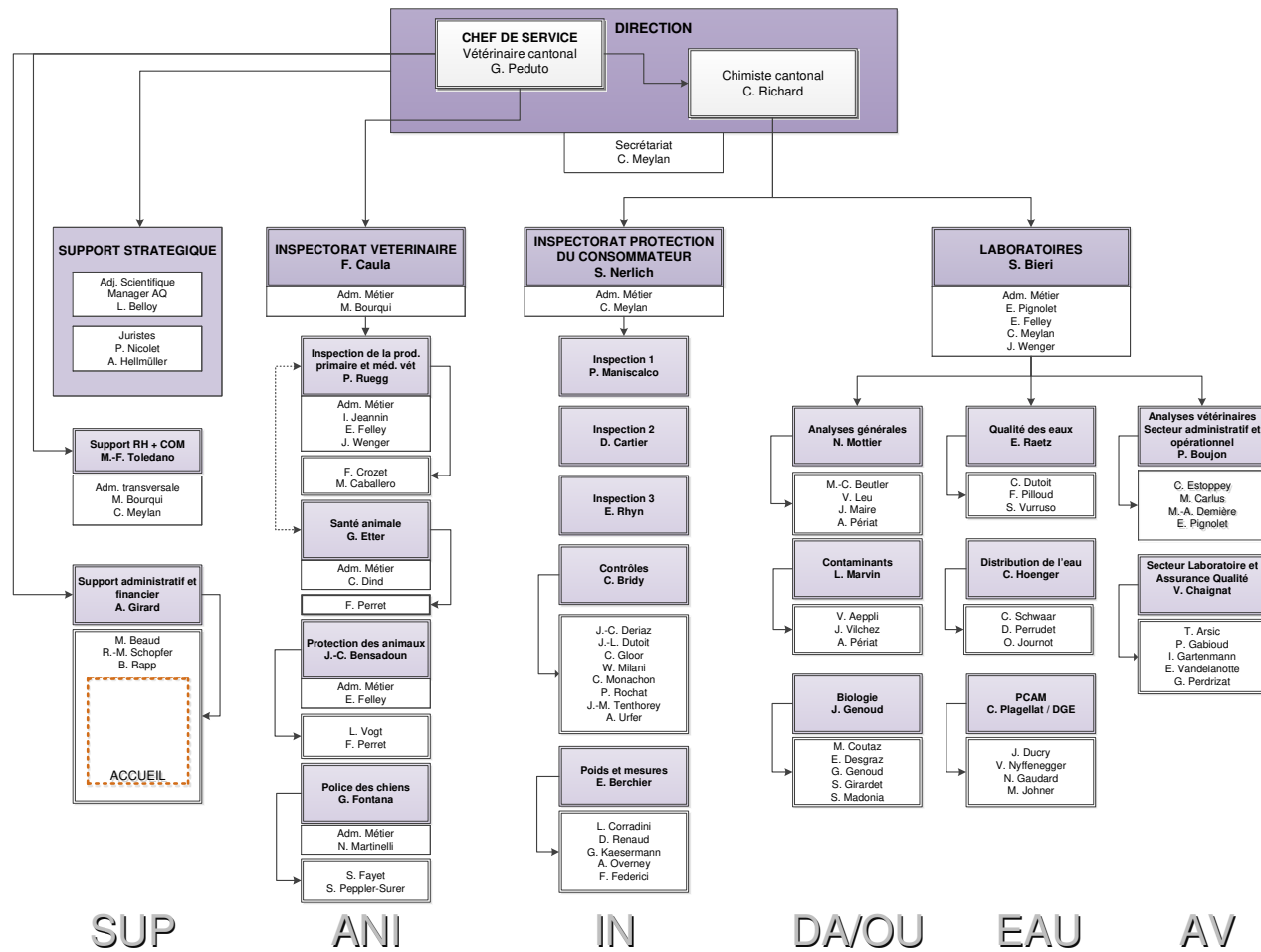
- 1) Augmentation du budget de 917'200 fr. à la rubrique aide au développement économique alloué dans le cadre de la LADE.
- 2) Montant alloué au renouvellement de la signalisation touristique du Canton de Vaud, complément pour la signalisation routière +230'000 fr.
- 3) Augmentation des émoluments et contributions perçus par la Police du commerce pour les licences LADB +215'000 fr.

- 3130.3 Frais de représentation promotion. Nouvelle pratique de comptabilisation.
- 3132.5 Après 11 ans de procédure, le renouvellement de la signalisation touristique du canton de Vaud sera finalisé en 2018.
- 3635.4 Prestataires de services aux entreprises en diminution.
- 3635.5 Projets d'entreprises, augmentation pour répondre à la croissance continue du nombre de projets à soutenir.
- 4210 Emoluments supérieurs pour les licences LADB.

009 *Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)*

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	16'138'600	16'565'600	427'000	2.65
Revenus	4'606'500	4'868'900	262'400	5.70
Charge nette	11'532'100	11'696'700	164'600	1.43

Voici l'organigramme du service :



1. Le service a rejoint le DEIS en 2017.
2. +1 ETP renforcement des contrôles de production primaire (PPr) et de protection des animaux (OPAn).

- 3106 Ajusté à la hausse depuis 2017 en reflet de l'augmentation projetée dans les analyses de laboratoire.
- 3120 Alimentation et élimination, bien-fonds. Situation épizootique en dégradation depuis 2017 : plus d'indemnités pour pertes d'animaux. Augmentation des frais de transport de sous-produits animaux.
- 3130 Augmentation en 2018 des contrôles OPAn et PPr. Augmentation également du budget dédié aux
3132 mesures de lutte contre la grippe aviaire.
- 4120 2018 n'est pas une année de renouvellement des patentes marchands de bétail.
- 4210 Emoluments pour actes administratifs du budget hors fonds (fonds 1000), voici le tableau :

Détails des revenus émoluments (compte 4210)

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Ecart en CHF B2018 - B2017	Ecart en % B2018 - B2017	Ecart en CHF B2018 - C2016	Ecart en % B2018 - C2016
1095 Insp. denrées / eaux							
Certificats d'exportation	-375'000	-365'000	-378'505	-10'000	2.7%	3'505	-0.9%
Inspection denrées / eaux	-327'000	-245'000	-328'312	-82'000	33.5%	1'312	-0.4%
Bureau cantonal des poids et mesures (BCPM)	-325'000	-	-1'243	-325'000	100.0%	-323'757	26044.3%
Total 1095 - Inspection denrées / eaux	-1'027'000	-610'000	-708'060	-417'000	68.4%	-318'940	45.0%
1097 Affaires vétérinaires							
Expérimentation animale (demandes, renouvel.)	-131'000	-131'000	-124'472	-	0.0%	-6'528	5.2%
Autorisations (abattoirs, sous-produits, chiens)	-82'500	-74'500	-88'070	-8'000	10.7%	5'570	-6.3%
Décisions administratives	-50'000	-50'000	-58'685	-	0.0%	8'685	-14.8%
Certificats sanitaires vétérinaires	-30'000	-20'000	-39'720	-10'000	50.0%	9'720	-24.5%
Protection des animaux	-30'000	-30'000	-23'833	-	0.0%	-6'167	25.9%
Importations illégales	-8'000	-8'000	-8'500	-	0.0%	500	-5.9%
Expertises	-2'000	-2'000	-8'568	-	0.0%	6'568	-76.7%
Total 1097- Affaires vétérinaires	-333'500	-315'500	-351'848	-18'000	5.7%	18'348	-5.2%
TOTAL REVENUS EMOLUMENTS (4210)	-1'360'500	-925'500	-1'059'908	-435'000	47.0%	-300'593	28.4%

NB : En 2016, s'ajoutent à ces émoluments 1'752 fr. comptabilisés dans le fonds 2012 de la Caisse d'Assurance du Bétail. Le budget d'émoluments du fonds 2012 est cependant à 0 fr. pour 2017 et 2018.

- 4309 Reclassement des émoluments du secteur métrologie vers le compte 4210, ce qui explique la forte augmentation du budget de la rubrique 4210.

Budget d'investissement 2018

Les investissements prévus au DEIS n'apportent pas de commentaires particuliers, la plupart étant liés à la poursuite d'activités précédemment engagées ou alors au vote d'un EMPD par le parlement (par ex. Alpes vaudoises 2020).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2018 du DEIS.

27.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Hadrien Buclin
M. Georges Zünd, rapporteur

A relever que pour le budget 2018, le DIRH comprend les services de la Chancellerie et du Contrôle cantonal des finances rattachés au département de Mme la Présidente du Conseil d'Etat dès le 1^{er} juillet 2017, début de la nouvelle législature.

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a entendu les chefs des services et responsables financiers du département dans l'ordre suivant :

Les services de la Chancellerie, le service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), le Contrôle cantonal des finances (CCF), la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le secrétariat général du département (SG-DIRH), la direction des systèmes d'information (DSI) et a rencontré la Cheffe du département, Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, pour terminer ses travaux. La sous-commission relève la qualité de ces entretiens durant lesquels il a été répondu à toutes ses questions avec efficacité et limpidité. L'avis de la sous-commission concernant la gestion financière du Département et de ses services est qu'elle est effectuée avec sérieux, compétence et efficience.

Il convient de préciser que l'audition de la DSI a porté uniquement sur les charges de fonctionnement du service. Le budget relatif aux projets a été examiné par la commission thématique des systèmes d'information (CTSI), conformément au mandat qui lui est attribué par la COFIN. Cette répartition des tâches entre les deux commissions, instaurée en 2013, vise à garantir qu'aucun aspect de l'activité de la DSI n'échappe à l'examen ordinaire des commissions du Grand Conseil.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	575'287'900	592'929'900	17'642'000	3.07
Revenus	142'140'300	143'437'200	1'296'900	0.91
Charge nette	433'147'600	449'492'700	16'345'100	3.77

Les augmentations de charges les plus importantes sont :

- au SG : - 6.17 mios de la subvention versée à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) conformément aux dispositions transitoires de la loi du 31 janvier 2017 ;
- à la DGMR : - 8.47 mios d'indemnisation pour le trafic régional, touristique et urbain destinés aux entreprises de transports et à des participations à des communautés tarifaires ;
- à la DSI : - 1.83 mio de la masse salariale liée à dernière tranche d'internalisation des ressources externes (5.8 ETP) compensée en interne par le service et de l'engagement de personnel pour assurer la maintenance du système d'information des personnes morales (4.5 ETP) ;
- 1.18 mio des charges liées à la maintenance et à l'exploitation du parc informatique et des applications, ainsi que des licences ; augmentation compensée en grande partie par les services bénéficiaires.

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	551'037'785	592'929'900	41'892'115	7.60
Revenus	148'950'651	143'437'200	-5'513'451	-3.70
Charge nette	402'087'134	449'492'700	47'405'566	11.79

Le budget des charges 2018 est supérieur aux comptes 2016 dans tous les services. Les gros écarts sont à trouver au SG dans la subvention à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) en conformité avec la LAJE, pour la DGMR au niveau de l'augmentation des offres en transports publics sur tout le territoire cantonal et au niveau de la DSI dans la gestion pertinente des nouvelles applications. Pour le SPEV, l'écart se situe au niveau du personnel administratif et d'exploitation ainsi que des travailleurs temporaires. Les variations à la Chancellerie sont sur les postes des frais de personnel, de dédommagements, de loyers et de frais de location. Et pour le CCF il s'agit avant tout des frais de personnel et d'experts.

Effectifs du DIRH 2017-2018 (ETP)

SP	Effectifs 2017	Effectifs 2018	Variation
045 – SG	109.97	112.22	+2.25
046 – DGMR	504.45	505.05	+0.60
047 – DSI	373.80	383.50	+9.70
054 – SPEV	52.55	52.55	0.00
050 - Chancellerie	50.30	51.60	+1.30
056 - CCF	19.50	20.50	+1.00
Total DIRH	1110.57	1125.42	+ 14.85

L'effectif global du DIRH augmente de 14.85 ETP. Le détail de cette évolution se retrouve dans les commentaires par service, mais il convient de noter que l'augmentation à la DSI de 9.7 ETP est en réalité la fin de l'internalisation de 5.8 ETP précédemment engagés par des mandats externes, totalement compensée par la réduction de charges décidée par le CE le 17.04.2013 dans le cadre de la réduction des risques par l'internalisation de ressources externes. De plus, on constate des engagements nouveaux pour 4.5 ETP et le prêt du poste de conseiller en communication au SG-DIRH pour -0.6 ETP.

Analyse par service

045 Secrétariat général (SG-DIRH)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	53'363'400	59'878'800	6'515'400	12.21
Revenus	7'919'800	7'899'400	-20'400	-0.26
Charge nette	45'443'600	51'979'400	6'535'800	14.38

L'effectif du personnel représente en 2018 112.22 ETP, soit une augmentation de 2.25 ETP par rapport à 2017. Cette augmentation se détaille ainsi :

- +0.8 ETP poste lié à la présidence, transfert du SG-DSAS ;
- +0.7 ETP correction technique par transfert du SG-DTE au SG-DIRH par décision du Conseil d'Etat du 19.09.2017 ;
- +0.6 ETP prêt d'un poste d'assistant en communication de la DSI au SG-DIRH selon convention du 01.05.2017 ;

- 0.6 ETP transfert du SG-DIRH à la DGMR du poste de délégué du Conseil d'Etat aux grands projets ferroviaires selon décision du Conseil d'Etat du 19.02.2014 ;

+ 0.75 ETP pour la surveillance des structures d'accueil par décision du Conseil d'Etat du 19.09.2017.

A noter que deux unités ont été transférées du SG : l'Unité de développement durable (UDD) au SG-DTE et l'Unité des Opérations foncières (UOF) au SIPAL.

Le budget du Secrétariat général n'intègre pas de modification importante, si ce n'est l'augmentation de la subvention à la FAJE (+ 6.17 mios à la rubrique 3636).

A noter les éléments suivants :

- 3053 Primes pour l'assurance accidents à la SUVA pour le personnel des garderies.
- 3105 Intègre la fabrication des repas et le transport vers les garderies (Mosaïque sur 2 sites et Carambole sur 1 site).
- 3102 Augmentation des frais de 71'500 fr. liée à la présidence du Conseil d'Etat (bureau, communication,..).
- 3111 Acquisition de poussettes et accessoires y relatif pour les garderies à hauteur de 10'500 fr.
- 3130 Externalisation des frais de nettoyage pour la garderie Carambole. L'augmentation de charge entraînée par cette externalisation ne doit pas être considérée comme une augmentation nette, car le service économise en parallèle sur les frais du personnel auxiliaire qui accomplissait le nettoyage jusqu'alors.
- 3160 Augmentation des loyers de 32'300 fr. suite au déménagement de l'Office d'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) du chemin de Boston à la Rue de la Paix.
- 3636 Augmentation de 6.17 mios de la subvention à la FAJE. Il s'agit de l'augmentation de la subvention conformément aux dispositions transitoires de la loi du 31 janvier 2017 modifiant celle du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants.

046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	345'114'300	355'477'200	10'362'900	3.00
Revenus	125'272'300	126'796'500	1'524'200	1.22
Charge nette	219'842'000	228'680'700	8'838'700	4.02

L'effectif 2018 est de 505.05 ETP soit, par rapport à 2017, une variation de + 0.60 ETP de poste issu du transfert du SG-DIRH à la DGMR du délégué du Conseil d'Etat aux grands projets ferroviaires selon décision du Conseil d'Etat le 19.02.2014.

Le budget est en augmentation de 10'362'900 fr., principalement due à une augmentation des subventions cantonales pour l'indemnisation du trafic régional et assimilé, s'expliquant en particulier par une amélioration de la desserte de certaines lignes, ainsi que pour la participation à des communautés tarifaires.

A noter les éléments suivants :

- 3101 Le service assure l'entier de l'entretien du parc de véhicules cantonal CCEV.
- 3112 Achat, renouvellement et entretien de l'habillement de sécurité du personnel d'exploitation, conformément au plan de sécurité SUVA.
- 3170 transfert de 377'000 fr, à la rubrique 3112 Vêtements, linges, rideaux (sécurité des collaborateurs d'exploitation).
- 3630 Hausse de la participation cantonale au FIF (Fonds d'infrastructure ferroviaire) de 1'190'000 fr. A noter toutefois que, globalement, l'entrée en vigueur de ce fonds fédéral a eu un impact positif pour les finances cantonales.

- 3632 Augmentation de la participation en faveur des communes pour des améliorations techniques en relation avec les transports publics de 590'000 fr.
- 3635 Augmentation globale des subventions aux entreprises privées de transports publics de 8'475'000 fr. Il est à relever une diminution de la subvention aux lignes de trafic urbain en site propre (mètres m1 et m2) de 4'605'000 fr. et pour les frais d'amélioration technique pour l'application de LHand 192'000 fr. On relève par contre une augmentation dans les indemnités des trafics régional, touristique et urbain de 11'002'000 fr. et les participations aux communautés tarifaires de 2'270'000 fr.
- 4632 Augmentation des participations communales aux coûts non couverts du trafic régional aux déficits d'exploitation et frais d'amélioration techniques des entreprises de transports publics à hauteur de 2'937'000 fr. Tout ce qui précède est régi par les lois fédérales et cantonales.

047 Direction des systèmes d'information (DSI)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	138'100'700	139'119'500	1'018'800	0.74
Revenus	6'452'500	6'299'200	-153'300	-2.38
Charge nette	131'648'200	132'820'300	1'172'100	0.89

L'effectif 2018 est de 383.50 ETP et augmente de 9.70 ETP par rapport à 2017.

A noter cependant qu'il s'agit de :

5.80 ETP d'internalisations décidées par le Conseil d'Etat le 17.04.2013 dans le cadre de la réduction des risques par l'internalisation de ressources externes et de 4.5 ETP pour assurer la maintenance des applications du système d'information des personnes morales et de - 0.60 ETP comme prêt de poste au SG-DIRH et cela jusqu'au 31.12.2018.

A noter les éléments suivants :

- 3010 Augmentation liée également à l'internalisation des derniers 5.80 ETP. Le gain total de l'opération d'internalisation des postes aura été de 3.3 mio, décision du Conseil d'Etat du 17.04.13.
- 3118 Diminution des acquisitions de licences logicielles et mise à disposition de solutions nouvelles de 1'220'700 fr.
- 3130 Diminution des coûts de télécommunications de 269'500 fr.
- 3132 Diminution des honoraires pour les conseillers externes de 345'500 fr.
- 3133 Diminution des charges d'utilisation de la puissance machine et hébergements d'applications et de sites internet auprès de sociétés privées de 1'459'200 fr.
- 3158 Augmentation du périmètre et des coûts des licences logicielles de 1'182'000 fr.
- 4240 Les institutions publiques et parapubliques concernées par les prestations de service en matière de maintenance d'applications, d'hébergement, de téléphonie et de gestion de réseau sont nombreuses.

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	21'189'100	20'517'400	-671'700	-3.17
Revenus	2'041'200	1'982'600	-58'600	-2.87
Charge nette	19'147'900	18'534'800	-613'100	-3.20

L'effectif 2018 du service du personnel de l'Etat de Vaud reste constant.

Le budget global du service est en diminution. Les augmentations des charges sont dues principalement aux frais de gestion appliqués par la caisse de compensation ainsi que sur les salaires et charges sociales y relatives. Le service gère également une enveloppe de 180'000 fr. mise à disposition d'autres services en cas d'insuffisance budgétaire résultant de la création de nouvelles places d'apprentissage (10 places).

En ce qui concerne les diminutions, elles sont de 400'000 fr. sur la masse salariale réservée à la réinsertion professionnelle, de 100'000 fr. pour la masse salariale des travailleurs temporaires (auxiliaires, liés aux projets), de 384'100 fr. sur le budget formation et de 200'000 fr. sur les mandats (experts et conseillers externes).

A noter les éléments suivants :

- 3634 Subvention de 1'450'300 fr. visant à assurer la santé et la sécurité au travail des collaborateurs de l'ACV. Ce montant est versé à la Policlinique Médicale Universitaire (PMU), qui gère le Centre de Santé au Travail (CST).
- 4260 Diminution de revenus liés aux frais de gestion des dossiers aux HES (HEP, ECAL, HEIG-VD, HESAV) due au changement de la méthode de facturation et aux étudiants du domaine de la santé dont les dossiers sont gérés directement par la HESAV.
- 4390 Rétrocessions diverses en relation avec la LAA et l'impôt à la source.

050 Chancellerie d'Etat

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	13'495'200	13'646'700	151'500	1.12
Revenus	453'800	458'800	5'000	1.10
Charge nette	13'041'400	13'187'900	146'500	1.12

L'effectif 2018 est de 51.60 ETP soit, par rapport à 2017, une augmentation de 1.30 ETP et cela selon la décision du Conseil d'Etat du 19.09.2017 de vouloir pérenniser l'effectif du personnel du Bureau de la Préposée à la protection des données et à l'information.

A noter les éléments suivants :

- 3010 Augmentation du personnel de 1.3 ETP.
- 3130 Légère augmentation globale de 11'200 fr. due essentiellement à la location de salles pour les cérémonies de naturalisations durant les travaux à l'Aula des Cèdres et à l'organisation d'un séminaire dans le cadre des 20 ans du Bureau cantonal de médiation. Ceci malgré une diminution de 10'000 fr. sur les frais de port et de CCP.
- 3170 Augmentation de 16'000 fr, pour les frais de représentation, d'habillement et de déplacement.

056 Contrôle cantonal des finances

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	4'025'200	4'290'300	265'100	6.59
Revenus	700	700	0	0.00
Charge nette	4'024'500	4'289'600	265'100	6.59

L'effectif 2018 est de 20.50 ETP soit, par rapport à 2017, une augmentation de 1.00 ETP correspondant à un transfert du SPAS au CCF. Ce poste sera restitué au SPAS lors d'un prochain départ au CCF.

C'est un budget de continuité pour le CCF.

A noter les éléments suivants :

3010 Augmentation du personnel de 1.0 ETP.

3030 Diminution de 130'000 fr. pour couvrir notamment le recours à des experts pour les audits informatiques, de sécurité des systèmes d'information et de télécommunication (transfert de 120'000 fr. à la rubrique 3132).

3132 Le budget 2018 est destiné à couvrir d'assistance de spécialistes pour la révision des comptes annuels, les mandats du programme annuel du CCF ainsi que les mandats confiés par le CE, GC, COGES, COFIN ou de la commission de haute surveillance du Tribunal cantonal.

Budget d'investissement

Pour 2018, le montant des dépenses brutes budgétées est de 115.5 mios. – soit 27% du total de l'Etat de Vaud – dont 97.9 mios pour la direction générale de la mobilité et des routes. Celui-ci comprend entre autres la suite des campagnes d'entretien des revêtements bitumineux et les nouveaux investissements approuvés en 2017 comme le RER Vaudois avec la passerelle de la Gare de Renens, le LEB et le tunnel à l'Avenue d'Echallens, la requalification de la RC1 Mies-Founex et la réfection de la RC82 de la rue du Tir fédéral à Ecublens.

Comme la numérisation progresse, il ne faut pas oublier l'investissement dans la modernisation des systèmes d'information dans les autres services du Département.

On note également des investissements à hauteur de 6.25 mios pour le SG, de 6.6 mios pour la DSI, de 724'000 fr. pour le SPEV et de 4 mios pour la Chancellerie avec à la clé un nouveau Système d'Information Exécutif et Législatif (Bleu SIEL).

Les recettes s'élèvent à 7.7 mios. Il en résulte des dépenses d'investissements nettes de 107.8 mios.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2018 du DIRH.

27.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : Stéphane Montangero, rapporteur
Pierre-André Pernoud

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 séances à l'examen du projet de budget 2018 des divers services du DFIRE et de l'institution rattachée à ce dernier :

- visite de la Cour des Comptes (CdC)
- visite du Service d'Analyse et de Gestion Financières (SAGEFI)
- visite conjointe de l'Office des Affaires Extérieures (OAE), de Statistique VD (Stat VD) et du Secrétariat Général du DFIRE (SG)
- visite du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)
- visite de la Direction Générale de la Fiscalité (DGF)

La sous-commission remercie vivement toutes les cheffes et chefs de service tout comme leurs collaboratrices et collaborateurs pour le bon accueil qui lui a été réservé, la clarté des explications fournies. Elle remercie également les services et spécialement le Secrétariat Général du DFIRE et le SAGEFI pour les informations complémentaires fournies à la suite des entretiens ainsi que dans le cadre de la rédaction du présent rapport, toujours très rapidement.

Remarques générales

La plupart des commentaires de nature générale figurent dans les remarques liées aux différents services. D'une façon générale, on peut constater que dans la majorité des cas, l'établissement des charges du budget a été fait avec une rigueur particulière. Dans la majorité des cas analysés, le niveau des charges ou des revenus prévus répond à la fois à une logique de fidélité, mais aussi de prudence. Certains types de charges ou certains cas précis où les charges avaient été objectivement sous-estimées ou pas augmentées suffisamment dans les précédents exercices, alors qu'il est établi que l'Etat n'a pas suffisamment de contrôle sur la dépense pour respecter le budget, sont cette fois rétablis. Il existe aussi certaines écritures « historiques » qu'il s'agirait d'épurer.

Exactement comme pour l'exercice 2016, la compression des charges se traduit par un renoncement à certains projets ou au renouvellement de mobilier lorsque celui-ci était nécessaire, par exemple. Elle se traduit également par la non-augmentation des postes, alors que la masse de travail administrative, liée à la démographie, est en croissance. Si l'informatisation a pu permettre de grands gains de productivité, et si certains services n'ont pas une croissance du travail fortement liée à la démographie, il se peut que les limites de la capacité de travail soient atteintes dans certains services. Le choix, forcément irréaliste et peu circonstancié, de limiter les dépenses en choisissant le compte « meuble et appareils de bureau » et en le fixant systématiquement à zéro amènera à coup sûr un certain nombre de crédits supplémentaires compensés lors de l'exercice 2017, mais empêchera tout renouvellement qui n'est pas jugé absolument nécessaire. Ce phénomène des dépenses de mobilier artificiellement amené à zéro, alors que l'ensemble des personnes savent que les dépenses effectives seront supérieures se produit pour la deuxième année de suite, et soulève des questions du point de vue de la compétence budgétaire du Grand Conseil. Il serait plus réaliste de ne pas mettre ce montant à zéro, mais de budgétiser le mobilier absolument nécessaire uniquement, ou encore de centraliser la dépense dans un service particulier, ce qui permet de maintenir la nature de la charge au budget en incitant les services à la parcimonie dans les dépenses. Sans compter que les limitations dans certains achats amènent des surcoûts dans l'entretien. Une analyse globale serait sans doute pertinente.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	725'473'400	677'324'000	-48'149'400	-6.64
Revenus	6'315'546'300	6'463'339'900	147'793'600	2.34
Revenu net	5'590'072'900	5'786'015'900	195'943'000	3.51

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	986'184'968	677'324'000	-308'860'968	-31.32
Revenus	6'749'798'751	6'463'339'900	-286'458'851	-4.24
Revenu net	5'763'613'783	5'786'015'900	22'402'117	0.39

Analyse par service

051 Secrétariat Général du DFIRE (SG-DFIRE)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	14'819'300	14'495'800	-323'500	-2.18
Revenus	951'400	640'200	-311'200	-32.71
Charge nette	13'867'900	13'855'600	-12'300	-0.09

Ce service comprend de façon consolidée le Secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (Stat VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE). Etant donné la nature très différente des activités de ces trois entités, cela rend la lecture du budget 2017 pour le SP 051 difficile sans compléments d'information. L'ensemble des responsables était présent pour répondre aux questions spécifiques des commissaires, et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Comme pour les exercices précédents, la mise en commun a peu de sens puisqu'elle ne permet pas d'évaluer les choix stratégiques dans les domaines très différents que sont les affaires extérieures, les statistiques, et les activités de secrétariat général du département. D'un autre côté, il s'agit de trois entités aux activités relativement modestes du point de vue de leurs coûts, et aussi des changements d'année en année.

Remarques générales

Le budget 2018 est plutôt stable ; par ailleurs, 1.5 ETP supplémentaire a été transféré du DFJC pour la direction de Plateforme 10, tandis qu'un ETP quitte le SG-DFIRE pour le SIPAL (monuments et sites).

Rappelons que sur un peu plus de 14 mios de budget du SG-DFIRE, le compte 3132, sous l'intitulé « Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. », est provisionné à hauteur de 4,7 millions. Ce compte a pour objectif déclaré de donner au Conseil d'Etat une certaine flexibilité lorsque des engagements stratégiques doivent être pris dans l'urgence. Toutefois, il semble qu'un second objectif existe pour ce compte, qui est celui de servir de « réserve départementale » pour crédits supplémentaires destinés exclusivement à des projets d'ordres stratégiques. Ainsi, en 2015, deux opérations ont été réalisées via ce compte : 3'900'000 fr. pour financer l'engagement relatif aux JOJ 2020 et 300'000 fr. pour les travaux (sécurité) nécessaires à l'entretien du théâtre romain d'Avenches.

Concernant Statistique Vaud, la convention avec la ville de Lausanne a été dénoncée en 2015, Lausanne souhaitant reprendre le contrôle de sa statistique. La collaboration avec la ville est modifiée, mais il a été possible d'internaliser les personnes anciennement dédiées à la statistique lausannoise, d'une part grâce à un accord de désengagement courant de 2016 à 2019, qui prévoit une réduction linéaire des financements, d'autre part grâce aux fluctuations naturelles du personnel. Les compétences de ces gens bien formés et complémentaires à l'équipe en place ont donc pu être conservées. A noter enfin que Statistique Vaud a repris le secrétariat de la commission de prospective.

L'OAE n'a pas vu de changement majeur, mais quelques petites variations, comme le départ de l'assemblée des régions d'Europe ou la réduction de souscriptions à la littérature spécialisée. Cette année a lieu en octobre à Montreux la 5^e conférence nationale sur le fédéralisme.

Remarques spécifiques

- 3102 Peu de marge de manoeuvre sur ce compte. Stat VD tente de faire financer partiellement certains services rendus par les demandeurs, ce qui peut expliquer des variations.
- 3130 Ce compte est très clairement détaillé dans les commentaires. Il ne comporte plus les charges liées à l'organisation de la conférence sur le fédéralisme du 26 et 27 octobre 2017, qui pour rappel a eu lieu en octobre 2017 à Montreux et dont le financement utilise des sources multiples : sur les 350'000 fr., la Confédération verse 150'000 fr., le Conseil des Etats 75'000 fr. et il en coûte ainsi 125'000 fr. à notre canton.
- 3130 .12 : la contribution à la Maison des cantons est fixée sur la base d'une clé populationnelle.
- 3132 .4 : En réalité, l'intitulé du poste n'a pas grand-chose à voir avec l'utilisation effective de la somme budgétisée qui est de facto complètement libre (ce qui est d'ailleurs clairement détaillé dans la brochure). Ce compte permet effectivement d'agir dans des domaines stratégiques ou de débloquer des sommes sur des dépenses qui aujourd'hui sont perçues comme très incertaines. Ce compte a été par le passé en partie utilisé comme variable d'ajustement au budget afin de maintenir l'excédent proche de zéro (cf.rapport COFIN sur budget 2016).

Budget d'investissement

Il n'y a pas d'investissement dans ce service.

052 Direction générale de la fiscalité (DGF)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	327'024'100	310'983'700	-16'040'400	-4.90
Revenus	5'999'897'100	6'095'205'100	95'308'000	1.59
Revenu net	5'672'873'000	5'784'221'400	111'348'400	1.96

L'administration cantonale des impôts représente une part très importante du budget de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une assez grande marge d'incertitudes, étant donné que ces produits sont issus d'estimations dépendantes notamment de la conjoncture économique. Toutefois, la DGF est confiante de la qualité de ses prévisions, en particulier pour le plus gros morceau des recettes que constitue l'imposition des personnes physiques particulièrement par le fait de ne pas changer de mode opératoire pour l'établissement du budget, à savoir notamment de se baser sur une temporalité de plusieurs années pour obtenir les tendances significatives.

Le service a travaillé sur plusieurs projets qui ont potentiellement un grand impact sur l'évolution, notamment, de la structure des rentrées d'argent pour les impôts. En tentant d'inciter davantage les contribuables à payer leurs impôts le plus vite possible, il se peut que la trésorerie de l'Etat soit quelque peu affectée par les taux négatifs dans le futur. Toutefois, les mesures mises en place permettront dans certains cas d'éviter que les contribuables ne tombent dans une situation d'incapacité à payer leur dû. Celles-ci vont de la sensibilisation à la facturation de la sommation pour les déclarations d'impôts (tout en maintenant la possibilité de demander un délai gratuitement). L'objectif est d'avoir la plus grande proximité possible des rentrées avec la réalité économique. La DGF juge que dans l'absolu un paiement immédiat reste avantageux pour l'Etat, les citoyens ayant pris de bonnes habitudes, et les coûts de recouvrement pouvant rapidement être importants. Le taux de rémunération pour versements anticipés est fixé à 0.125% dès le 1^{er} janvier 2017 (voir évolution des taux en page 112 de ce rapport).

Les ETP supplémentaires répondent à des besoins impératifs au renforcement des cellules annonces spontanées, soustractions, et en matière d'entraides fiscales (dont l'échange automatique de renseignements (EAR)). Les annonces spontanées ont explosé depuis le début de l'année 2017 particulièrement par la sensibilisation faite aux personnes détentrices de biens immobiliers à l'étranger, bien que ceci ne fasse pas l'objet de l'échange automatique. C'est bien le compte bancaire lié qui fait l'objet de l'échange. Ceci a généré des annonces spontanées avec un faible potentiel fiscal, d'où le recouvrement de montants sensiblement plus bas en moyenne que durant les années passées.

Remarques générales

La grande partie du travail budgétaire pour la DGF est l'estimation des recettes fiscales.

Pour rappel, la procédure d'établissement du budget est la suivante (voir remarques spécifiques pour les détails liés à chacun des impôts). Il y a trois étapes principales :

- Premièrement, le groupe de travail sur les recettes fiscales constitué de représentants de la DGF et du SAGEFI analyse les recettes fiscales sous le double angle technique et économique y compris pour les recettes qui dépendent fortement de la conjoncture (notamment les impôts immobiliers), même si ceci est plus difficile et reste dans une approche prudente.
- Deuxièmement, les chiffres sont validés avec les résultats de l'année en cours pour déterminer s'il y a des évolutions significatives. Cela est fait en été, et des arbitrages peuvent être effectués à ce stade. Il ne s'agit plus d'indices, mais de référence à l'évolution de l'année en cours. Les incertitudes restent fortes au niveau des personnes morales, mais pour l'année en cours, environ 20 à 25% des dossiers de taxation des personnes morales sont utilisés.
- Troisièmement, et jusqu'au dernier moment, les prévisions sont adaptées en fonction des informations qui viennent (par exemple acomptes des personnes morales).

Il reste de grandes parts aléatoires, comme par exemple les montants des impôts résultant de la taxation et qui seront facturés en plus des acomptes. A cet égard il est important de noter que pour une période comptable donnée, ce sont les impôts facturés qui sont comptabilisés, et non les impôts directement liés à la période. Ainsi, certains impôts seront facturés en 2017 pour des années bien antérieures.

La méthode retenue est donc très empirique, basée sur la proximité avec le terrain, le contact avec les acteurs concernés, et surtout les paiements effectifs. Toutefois, à ce stade, il n'existe pas d'outil prospectif permettant d'analyser par scénario l'impact de différentes évolutions de la situation économique sur les données fiscales. Pour le moment, il y a une forte proximité entre les estimations de l'année passée et la réalité économique, pour ce qui est des recettes non conjoncturelles.

Remarques spécifiques

3010 Les 5 ETP supplémentaires sont affectés au renforcement des cellules d'annonces spontanées, soustractions, et en matière d'entraides fiscales (dont l'échange automatique de renseignements (EAR)).

3030 les développements informatiques n'amènent pas encore les gains en efficacité souhaités d'où le recours à des travailleurs temporaires. Cela est dû d'une part à l'augmentation de la fréquence des modifications légales et au temps pour adapter les logiciels ; de l'autre l'outil pour les personnes morales n'est pas terminé.

3090 le service a une forte volonté de formation pour l'ensemble de son personnel, y compris les CDD. Au titre des formations avec périodicité aléatoire, citons celles prévues pour 2018 : une formation concernant EAR (Echanges Automatiques de renseignements) et PF17 (env. 150 pers.), une formation des contrôleurs chargés des dossiers complexes sur les nouveautés fiscales (env. 150 pers.) et une formation du personnel de perception suite à la mise en œuvre du SCI.

Par ailleurs, tous les deux ans a lieu un séminaire important de deux jours à Schwarzenburg, sous l'égide de la Confédération regroupant l'ensemble des administrations cantonales et l'administration fédérale des contributions. S'ensuivent des formations internes pour transmettre en cascade les informations à tous les taxateurs de la DGF (env. 200 personnes).

3130 Il s'agit de très nombreux postes de dépenses, notamment les frais divers, mais la plus grande partie est liée aux frais de port et à la commission de perception de l'impôt à la source.

3150 Le service procède à un rattrapage, conséquence du moratoire sur le mobilier, car il rencontre quelques difficultés avec les locaux à archives sur ses 19 sites. Les montants les plus importants prévus sont :

- Amélioration conditions de travail (remplacement stores/cloisons/gestion des accès) : 90'000 fr.
- Amélioration meubles d'archivage (compactus) et étagères, armoires : 120'000 fr.

- Remplacement mobilier défectueux ou ne répondant pas aux conditions de travail de la fiscalité : (besoin de 2 écrans) 130'000 fr.

- 3180 Poste non budgétisé, la rubrique n'apparaissant qu'aux comptes.
- 3181 Il y a une diminution due au rattrapage des actes de défaut de bien et à la baisse des contentieux.
- 3400 cf. remarque introductive sur volonté de faire payer les contribuables le plus vite possible.
- 4001 une partie est liée aux annonces spontanées. Il y a par ailleurs une bonne stabilité sur les contribuables importants.
- 4010 la baisse du taux d'imposition de 8,5% à 8% intervenue au 01.01.2017 a comme conséquence une diminution de quelque 30 millions des recettes des personnes morales. Les acomptes de certaines sociétés ont été revus à la baisse et pas compensés, par exemple dans le domaine de l'horlogerie.
- 4033 La DGF travaille avec les partenaires concernés (essentiellement SCAV et communes) pour améliorer la fiabilité des différentes bases de données permettant une projection cohérente du nombre d'animaux. Le budget 2018 est basé sur les factures 2016 et 2017. A relever les problèmes liés aux informations fournies par le logiciels « amicus », gérant des chiens (puces numériques), logiciel en mains de la confédération. Pour rappel, la taxe cantonale s'élève à CHF 100.-

Les diverses recettes fiscales de l'ACI sont détaillées au ch. 4.7.3 de ce rapport.

Budget d'investissement

Il n'y a pas d'investissement dans ce service, mais la DSI a déjà inscrit au budget d'investissement :

- un montant représentant une première tranche en prévision du futur EMPD relatif à RIE III et autres domaines ;
- un montant représentant une première tranche en prévision du futur EMPD relatif à la poursuite de cyberfiscalité et aux changements législatifs annoncés.

053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	292'589'200	259'652'500	-32'936'700	-11.26
Revenus	293'784'700	345'918'900	52'134'200	17.75
Revenu net	1'195'500	86'266'400	85'070'900	7'115.93

Les amortissements des investissements sont centralisés au niveau du SAGEFI, ainsi que tout ce qui concerne la gestion de la dette, ainsi que celle de la CPEV.

Si le service ne voit pas de changement particulier dans l'absolu sur la quasi-totalité de ses comptes, une question est ouverte concernant la budgétisation et la stratégie d'emprunt.

Remarques générales

Jusqu'à présent, il avait été décidé de mettre à zéro la part cantonale aux bénéficiaires de la BNS. Cette année, un montant de près de 62 millions y figure. En fait, ce scénario est tout à fait possible, et probable, mais en réalité il est clairement impossible de déterminer maintenant si et combien la BNS versera au canton. A l'instar des autres cantons, Vaud fait apparaître désormais un montant, calqué sur le résultat des comptes 2016. Toutefois, il serait opportun que la BNS lisse d'une certaine façon ses distributions de bénéfice pour éviter le constant dilemme de mettre tout ou rien au budget de l'état, ou de trop grandes variations.

La question des taux négatifs est également préoccupante. L'Etat doit « jongler » entre divers comptes et instituts financiers pour non pas optimiser ses revenus, mais minimiser ses pertes du fait d'avoir de l'argent liquide en quantité pour répondre à ses obligations. Un pic est atteint en tout début d'année, quand des milliers de contribuables versent d'un seul coup leur dû d'impôts pour l'année à venir. En 2017, on peut estimer qu'un montant de plus de 12 millions d'intérêts négatifs sera ponctionné suite à la politique de la BNS.

Remarques spécifiques

- 3030 Ce montant sert principalement à un appui des services pour SAP.
- 3099 Il s'agit du taux technique sur le montant non effectivement versé à la caisse de pension. Ainsi, tant que l'état ne verse pas l'entier de la somme promise à la caisse de pension, il doit le rémunérer à un taux relativement élevé. Évidemment, si l'Etat versait effectivement l'argent (déjà comptabilisé), c'est la caisse de pension elle-même qui devrait placer l'argent, ce qui est difficile actuellement. Le taux d'intérêt à fournir est de 3.75%, et la somme sur laquelle l'intérêt est dû à la caisse de pension diminuera chaque année de 180 mios. En 2018, les 3.75% sont dus sur une somme plus basse que l'année d'avant au vu du remboursement.
- 3130 Signalons tout de même un montant de près de 2 mios pour les frais de CCP liés aux BVR.
- 3320 Il s'agit en particulier de logiciels.
- 3420 Le marché recherche la liquidité qu'offrent les obligations, d'où l'obligation de frais d'émission de 1%.
- 3660 Plusieurs nouveaux objets conséquents apparaissent, par exemple (plus de 250K) : le CE-RER vaudois, le CE - Nouveau tracé m2 et place de la Gare, le CE - Prolongement CdF Aigle-Leysin, LEB - Tunnel Avenue d'Echallens, La Thielle à Yverdon, le Canal du Haut Lac-Basse Plaine du Rhône ou la Strat.cant.2 roues: appui mesures A.
- 4100 Il s'agit des patentes liées à la vente de sel (Bex) et au droit sur les gisements.
- 4110 Jusqu'alors budgétisé à zéro, le montant de 61'771'700 fr. est basé sur le montant encaissé aux comptes 2016, avec indexation en fonction du rapport entre la population vaudoise et suisse.
- 4420 Pour établir le budget, le service se base sur le dernier dividende versé.
- 4461 Il s'agit de la part d'actions de la BCV invendables selon la loi.
- 4600.2 Selon le message du Conseil fédéral du 25.11.2015, la part du canton à la fiscalité de l'épargne UE sera abrogée avec la mise en vigueur au 1er janvier 2017 de l'échange automatique d'information (EAI). En conséquence, le budget y relatif pour l'année 2018 est mis à zéro.

Budget d'investissement

Il n'y a pas d'investissement dans ce service.

048 Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	88'450'300	89'570'100	1'119'800	1.27
Revenus	20'911'900	21'574'500	662'600	3.17
Charge nette	67'538'400	67'995'600	457'200	0.68

Le budget du SIPAL a été légèrement augmenté pour faire face à la quantité croissante de travail, notamment en liaison avec la croissance du parc. 1 ETP a été consenti pour les monuments et sites, tandis que le processus d'externalisation du nettoyage se poursuit, avec -7.010 ETP.

Relevons qu'avec la nouvelle législature, l'Unité des opérations foncières (UOF) a été transférée du DIRH au DFIRE. Dotée de 5 ETP, ceux-ci ne sont pas visibles dans les tableaux ou dans la croissance des ETP du service.

Notons encore que dans le cas de prestations fournies à d'autres services, ces derniers assument les compensations financières.

Remarques spécifiques

3010 L'externalisation du nettoyage qui se poursuit. Le service indique que « les postes d'agent-e-s de propreté et d'hygiène ayant atteint l'âge de la retraite ou ayant donné leur congé, n'ont pas été repourvus. Ces postes ont fait l'objet de réorganisation de prestations ou de contrats auprès d'entreprises spécialisées dans les métiers du nettoyage. » Ainsi, sur les dix dernières années, on peut indiquer que cette évolution d'externalisation a eu lieu comme suit :

Année	APH externalisés
2018	7.01
2017	4.61
2016	4.83
2015	8.84
2014	10.98
2013	4.67
2012	8.08
2011	0.00
2010	0.00
2009	0.00
Total	49.02

3030 Renforts ponctuels pour le support RH.

3101 L'augmentation B18 / C 16 est liée à celle du parc immobilier.

3120 Le non-dépensé sur ce groupe est lié à la politique d'assainissement énergétique qui permet des économies à moyen terme. A relever que ces montants sont à mettre en parallèle avec l'augmentation du parc immobilier.

3130 La hausse est liée au transfert du budget des salaires des ETP externalisés, ainsi qu'aux nouvelles surfaces.

3134 Tous les monuments sont assurés à leur valeur à neuf. Attention, cela ne veut pas dire une reconstruction à l'identique ; par exemple, si un malheur venait frapper la Cathédrale, les montants d'assurance permettent une reconstruction similaire, mais pas d'origine.

3137 Le budget a été adapté aux coûts effectifs (TVA au forfait, RPLP,...).

3151 La hausse est liée à l'acquisition des machines du centre d'impression et donc à une nouvelle répartition des coûts (ex 3161).

3190 Il s'agit des frais d'expropriation qui ne sont pas budgétisés étant donné leur variabilité (UOF).

3635 Il s'agit de la subvention annuelle pour la Fondation Château de Chillon. Aux comptes 2016, il y a un montant supérieur de 270K qui est prévu pour la Fondation Château de La Sarraz.

3636 Ce poste regroupe les subventions sur travaux dont la LPNMS fixe les modalités. La part vaudoise peut osciller de 0 à 20%. Pour un franc mis par le Canton, la Confédération en met un. Les montants versés en 2016 oscillent de CHF 475.- à CHF 96'906.-. Il s'agit de participation aux coûts incombant aux propriétaires pour l'entretien de leurs bâtiments classés ou aux coûts de fouilles archéologiques consécutives à des chantiers.

3706 Il s'agit de la convention programme sur 4 ans avec la Confédération. Il y a autant d'entrées que de sorties et le montant de CHF 68'000.- reste inchangé de manière historique, pour mémoire. On peut s'interroger sur le fait de le porter à CHF 1.-, ce qui serait plus lisible.

4470 La discussion sur la vente des cures est actuellement suspendue. Le droit du bail est respecté et les logements sont donc toujours occupés légalement par leurs locataires, dont certains aimeraient devenir propriétaires.

Budget d'investissement

Les investissements n'apportent pas de commentaires particuliers, si ce n'est que pour les boucllements des crédits-cadres sur 4 ans, il est judicieux d'attendre 2 ans dès la fin de ceux-ci, soit l'échéance des délais de garantie, afin de ne pas devoir rouvrir un dossier.

059 Cour des Comptes (CC)

Le rapport de la sous-commission de la COFIN au DFIRE au sujet de la Cour des comptes est à l'image du budget de la Cour des comptes : d'une extrême stabilité avec que de très de minimales variations.

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'590'500	2'621'900	31'400	1.21
Revenus	1'200	1'200	0	0.00
Charge nette	2'589'300	2'620'700	31'400	1.21

Remarques spécifiques

De manière globale, le budget est quasiment un copier-coller de l'an passé, après correction des éléments automatiques comme l'adaptation annuelle des charges de personnel. A relever toutefois que la Cour des comptes vise au plus juste, ayant reçu l'assurance du Conseil d'Etat qu'en cas de besoins spécifiques non budgétisés, ce dernier donnerait suite sans autres.

3090 le budget reste modeste en raison notamment d'un processus de formations en interne.

3158 ce logiciel permet d'effectuer des enquêtes au moyen de questionnaires dans le cadre de certains audits, permettant par là une économie de ressources personnelles (3030).

3170 même si le montant est très faible (500.-), on peut s'interroger sur l'adaptation du budget en position 10 (3170.30), alors que l'ensemble du budget de la rubrique est largement en dessous de la cible.

Budget d'investissement

La Cour des comptes n'a pas d'investissement.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2018 du DFIRE.

Voir page 106 - DGF:

Pour information, l'évolution des taux pratiqués, qu'ils soient rémunérateurs ou moratoires, selon le RÈGLEMENT 642.11.6 concernant la perception des contributions (RPerc), à l'article 2 :

1) L'intérêt rémunérateur sur les montants versés avant les échéances fixées par les règlements du Conseil d'Etat relatifs à la perception échelonnée des impôts des personnes physiques et des personnes morales (art. 223, al. 2 LIA) est calculé au taux de :

- 1,5 % l'an dès le 1er janvier 2001 ;*
- 2 % l'an dès le 1er mars 2001 ;*
- 1,5 % l'an dès le 1er mars 2002 ;*
- 1 % l'an dès le 1er janvier 2004 ;*
- 1,5 % l'an dès le 1er janvier 2008 ;*
- 1 % l'an dès le 1er janvier 2010 ;*
- 0,5 % l'an dès le 1er janvier 2013 ;*
- 0,25 % l'an dès le 1er janvier 2016 ;*
- 0,125 % l'an dès le 1er janvier 2017.*

2) L'intérêt moratoire sur les tranches qui n'ont pas été acquittées à temps (art. 217, al. 1, 218, al. 2, 220, al. 1, 221, al. 2 et 223 LI) est calculé au taux de :

- 4% l'an dès le 1er janvier 2001 ;*
- 4,5% l'an dès le 1er mars 2001 ;*
- 4% l'an dès le 1er mars 2002 ;*
- 3,5% l'an dès le 1er janvier 2004 ;*
- 4% l'an dès le 1er janvier 2008 ;*
- 3,5% l'an dès le 1er janvier 2010 ;*
- 3% l'an dès le 1er janvier 2012 ;*
- 3,5 % l'an dès le 1er janvier 2017.*

27.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Nicolas Glauser, rapporteur
M. Serge Melly

057 *Ordre judiciaire vaudois*

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Jean-François Meylan, Président du tribunal cantonal, Mme Valérie Midili, secrétaire générale (depuis le 1^{er} septembre 2017) et M. Benoit Duc, responsable financier, pour l'examen du budget 2018. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du budget et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	151'809'500	154'559'500	2'750'000	1.81
Revenus	86'497'300	86'501'500	4'200	0.00
Charge nette	65'312'200	68'058'000	2'745'800	4.20

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	149'986'077	154'559'500	4'573'423	3.05
Revenus	86'382'211	86'501'500	119'289	0.14
Charge nette	63'603'866	68'058'000	4'454'134	7.00

2. *Remarques générales*

Le budget 2018 de l'Ordre judiciaire vaudois enregistre une hausse de la charge nette de 2,75 mios (4,2 %) à 68.1 mios par rapport au budget 2017. L'augmentation des charges de 2,75 mios (+1,8 %, à 154,6 mios) n'a pas pu être compensée par une progression des revenus qui restent stables à 86,5 mios. Cet accroissement des coûts découle principalement de causes exogènes dont la réforme vaudoise de la curatelle ainsi que de la Loi d'application de la législation fédérale sur les étrangers. Le reste découle d'adaptations à la réalité des comptes d'indemnités versées et d'amortissements de créances irrécouvrables.

Remarques supplémentaires

- 3000 La diminution de 218'000 fr. est due à la suppression d'un poste de juge cantonal.
- 3030 Augmentation de 365'000 fr. due à la Réforme vaudoise de la curatelle (assesseurs de justice de paix).
- 3130 Une personne est déclarée indigente lorsqu'elle a moins de 5'000 fr. de fortune.
- 3181 Une adaptation à la hausse de ce compte de 0,2 mio est rendue nécessaire du fait de l'augmentation des cas ces dernières années.
- 3199.2.5 Cette légère augmentation de 130'000 fr. est due au renchérissement des prestations facturées par l'Unité évaluation et missions spécifiques (UEMS) du SPJ.

Budget d'investissement

Aucun commentaire particulier (voir page 215 de la brochure sur le projet de budget 2018).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2018 de l'OJV

27.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires : M. Alberto Cherubini, rapporteur
Mme Claire Richard

Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, et M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint. Qu'ils soient remerciés pour cet échange clair et transparent.

a) Comparaison avec le budget 2017

	Budget 2017	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'469'000	8'469'900	900	0.01
Revenus	4'000	34'000	30'000	750.00
Charge nette	8'465'000	8'435'900	-29'100	-0.34

b) Comparaison avec les comptes 2016

	Comptes 2016	Budget 2018	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'296'570	8'469'900	1'173'330	16.08
Revenus	2'979	34'000	31'021	1'041.28
Charge nette	7'293'591	8'435'900	1'142'309	15.66

Considérations générales

La gestion de la buvette du nouveau Parlement ne rapporte pas de revenu locatif et ne fait pas l'objet de subvention. Une opération blanche pour la caisse du Secrétariat général du Grand Conseil, qui a son mot à dire sur le prix des boissons et aliments servis.

Le Secrétariat général du Grand Conseil a effectué une prévision prudente (30'000 fr.) du revenu provenant des locations des salles du Parlement. Les commissaires relèvent la très bonne politique du Secrétariat général en matière de gestion des locations des salles du Parlement. Par rapport à des organismes privés, les entités publiques (et parfois parapubliques) bénéficient de prix préférentiels, voire de la gratuité.

Remarques spécifiques

- 3030 L'augmentation de 10'000 fr. de ce poste concerne les agents supplémentaires engagés pour garantir occasionnellement la sécurité au sein du nouveau Parlement, ainsi que les employés temporaires engagés, entre autres, pour le projet Bleu SIEL (refonte du Système d'information de l'exécutif et du législatif).
- 3132 Hausse pour répondre aux besoins des mandats de communication institutionnelle tels que les traducteurs pour la commission des visiteurs, ainsi que les mandats confiés à la société Sonomix qui assure la régie des séances du Grand Conseil.
- 3150 Augmentation justifiée pour l'entretien des meubles et appareils du nouveau Parlement. Cela concerne plus particulièrement les services fournis par Ageda Communication Sàrl, entreprise qui fournit les équipements techniques et électroniques dans les salles et en assure la maintenance.

Conclusion

La sous-commission prévoit favorablement l'adoption du projet de budget 2018 du Secrétariat général du Grand Conseil.